

POUR LE FÉDÉRALISME

FÉDÉCHOSES



Carte des aires linguistiques en France, publiée par l'Université de Laval au Canada
https://axl.cefam.ulaval.ca/monde/langues_de_France.htm

Focus : Face à la crise démocratique, redonnons de l'autonomie au local

A travers les revendications d'autonomie corses, bretonnes et occitanes, ce dossier permet de réfléchir à un fédéralisme différencié français. La possibilité modification constitutionnelle pour donner plus d'autonomie à la Corse ouvre ainsi une possibilité qui résonne avec un combat historique également retracé dans ce dossier

Focus : Lyon, capitale des réflexions pour une Europe fédérale (1940 – 1950)

A l'occasion de la publication par Presse fédéraliste des Actes du colloque d'avril 2025, *Fédéchoses* vous offre des articles des auteurs et intervenants permettant de prolonger leurs propos. On retrouve Hilda Monte, Ursula Hirschmann et découvre François Rouan, du maquis Montaigne en Lozère.

Théorie du fédéralisme : Bernard Lesfargues et le combat contre l'ethnisme

Dans cette troisième partie de son texte, Jean-Francis Billion nous emmène à travers l'histoire de la réunification de l'UEF et dans les dérives sombres de certains fédéralistes.

Sommaire	2
Éditorial	4
Le « billet d'humeur »	5
L'Allemagne face à ses fractures et ses métamorphoses	5
Focus : Face à la crise démocratique, redonnons de l'autonomie au local	7
L'autonomie de la Bretagne pour répondre à la crise démocratique	7
Par l'Avvene di u Pòpulu Corsu : Autunumia pà a Corsica !.....	9
Un projet de statut d'autonomie pour l'Occitanie.....	10
La diversité pour survivre	12
"Ce que la réforme du statut de la Corse dit des universitaires, et inversement"	14
Derrière la sempiternelle question du découpage territorial, penser l'efficacité et la démocratie.....	17
Centralisme et médias : un mal bien français.	18
Préface à <i>Mémoires de l'occitanisme 1960-1980</i>	19
Manifeste fédéraliste pour une Europe juste, forte et apaisée.	22
Féd'actualité : A l'occasion de la publication des actes du colloque « Lyon, capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940 – 1950) »	23
De la Résistance à l'Europe Unie – Lyon, capitale des réflexions pour une Europe fédérale (1940-1950)... ..	23
Libérer l'histoire de son carcan national : Hommage à Marc Bloch, un historien européen.....	25
« Pourquoi donc devrais-je m'épargner ? » Hilda Monte (1914-1945) s'est battue pour l'unité de l'Europe et a payé de sa vie sa résistance au nazisme. Il est grand temps de la redécouvrir.....	27
Première approche de la biographie de François Rouan, Résistant (Foix, 1914 – Montpellier, 1992)	
« L'Unique chose qui m'importe, disait-il à ses fils, c'est ce que tu fais, pas ce que tu dis »	29
Ursula Hirschmann : Introduction de sa biographie <i>Une femme pour l'Europe</i>	33
Tour du monde des fédéralistes	37
Ressusciter la Communauté européenne de défense ou repartir de zéro avec un « espace Schengen de défense » ?.....	37
Grande Bretagne : les partis nationalistes gouvernent dans les trois parlements autonomes.....	40
Théorie du fédéralisme	41
Bernard Abel Lesfargues (1924-2018) Fédéraliste européen et autonomiste occitan et son opposition à un certain ethnisme et à toute dérive ou compromission avec l'extrême droite.	
Troisième partie : Crise au groupe MFE Strasbourg et création de l'union régionale Michel Mouskhély, dérive de Guy Héraud et du Parti fédéraliste européen vers un ethnisme identitaire et d'extrême droite (1970-années 1990)	41
Fédéralisme et crise écologique	45
There is no Federation on a dead planet.....	45
Du Sagarmatha (Népal) à la mer : montagnes, glaciers et changement climatique	47

<i>In Memoriam.....</i>	<i>48</i>
Hommage à Emma Bonino.....	48
<i>Actualités du réseau</i>	<i>49</i>
Conférence de Bath sur la gouvernance du système terrestre - L'université de Bath inaugure un centre dédié à la gouvernance de la Terre	49
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</i>	<i>50</i>
André Philip et le mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe.....	50
Histoire de la France des Régions.....	51
<i>Nouvelles publications.....</i>	<i>53</i>
<i>De la Résistance à l'Europe Unie : Lyon capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940 – 1950)</i>	53
<i>Le fédéralisme – Anthologie et définition</i> de Mario Albertini.....	53
<i>S'abonner à Fédéchoses et adhérer à Presse fédéraliste</i>	<i>54</i>

English version

Following a record-breaking summer heatwave in which excess deaths across Europe ran into tens of thousands, droughts affecting global security, and the collapse of a glacier in Nepal, we can no longer pretend not to notice the impacts of climate change and the overshooting of planetary boundaries in our daily lives. We will only find solutions to reduce our impact and adapt if we view the problem at the right scale: that is to say, by linking all scales, from the most local to the global. This integrated approach is what federalism enables. As the UN General Assembly convenes this September, we are publishing several texts from the Mobilizing an Earth Global Alliance (MEGA) coalition, of which the World federalist movement is a member. This is our contribution towards taking action at the right level and reflecting on our responsibilities and the redistribution that this entails.

At the other end of the spectrum, the possibility of constitutional reform to address Corsica's demands for autonomy presents an opportunity to see the fruits of many years of struggle come to fruition. Through articles by advocates of autonomy, our special feature explores the prospect of differentiated federalism in France: as the demands of the various regions or movements and the aspirations for autonomy differ, France cannot respond to them in a one-size-fits-all manner.

We would therefore like to extend our warmest thanks to Georg Kremnitz, who has given us permission to publish his foreword to Christian Lagarde's book, **Mémoires de l'occitanisme**. The interview with Géraldine Chavrier also highlights worrying trends amongst constitutionalists, towards a form of Jacobinism and a heightened, visceral nationalism.

Finally, **Presse fédéraliste** just published the proceedings of the conference held in Lyon in April 2025, entitled **Lyon, Capital of Reflections on a Federal Europe (1940–1950)**. On this occasion, the authors invited to the conference wished to share with you, in addition to their papers which you will find in the volume, follow-up or further exploration of their work. Read these before or after the book, as you prefer. And, as a sneak preview, here is the introduction to the biography of Ursula Hirschmann, a feminist and federalist activist, translated into French. The full biography, written by Silvana Boccanfuso, has also been translated and will be published in the coming months by Presse fédéraliste.

We hope that reading this issue, as well as those to follow, will enable you to continue to bridge the different levels of thought and action, for in a multi-level world, federalism is the only effective and democratic way to make decisions and take action.

Version française

Après un été caniculaire où la surmortalité en Europe se compte en dizaine de milliers de personnes, une sécheresse qui affecte la sécurité mondiale, l'effondrement d'un glacier au Népal, nous ne pouvons plus faire semblant de ne pas percevoir les impacts du dérèglement climatiques et du dépassement des limites planétaires dans nos vies. Nous ne trouverons des solutions pour réduire notre impact et nous adapter que si nous regardons le problème à la bonne échelle : c'est-à-dire dans l'articulation de toutes les échelles, de la plus locale à l'échelle planétaire. Cette pensée articulée, c'est ce que permet le fédéralisme. Alors que le mois de septembre voit l'assemblée générale de l'ONU se réunir, nous publions plusieurs textes de la coalition Mobilizing an Earth Global Alliance (MEGA) dont le Mouvement fédéraliste mondial fait partie. C'est notre contribution pour agir au bon niveau et se poser la question de notre responsabilité et de la redistribution qu'elle implique.

À l'autre bout de l'échelle, la possibilité d'une réforme de la Constitution pour répondre aux revendications d'autonomie de la Corse ouvre une opportunité pour voir se concrétiser de longues années de lutte. À travers des articles d'autonomistes, notre dossier ouvre la perspective d'un fédéralisme différencié en France : les revendications des différentes régions et mouvements et les souhaits d'autonomie sont différents, la France ne peut pas y répondre de manière uniforme. Nous remercions ainsi chaleureusement Georg Kremnitz qui nous a autorisé à publier sa préface au livre de Christian Lagarde, *Mémoires de l'occitanisme*. L'interview de Géraldine Chavrier montre également les évolutions inquiétantes chez les constitutionnalistes, vers un jacobinisme et un nationalisme renforcé et épidermique.

Enfin, Presse fédéraliste vient de publier les actes du colloque organisé à Lyon en avril 2025 et intitulé *Lyon, capitale des réflexions pour une Europe fédérale (1940 – 1950)*. À cette occasion, auteurs conviés au colloque, ont souhaité vous transmettre, en plus de leur communication que vous trouverez dans l'ouvrage, la suite ou les approfondissements de leurs travaux. À lire avant ou après l'ouvrage, en fonction de vos préférences. Et, en avant-première, l'introduction traduite en français de la biographie d'Ursula Hirschmann, militante féministe et fédéraliste. La biographie complète, écrite par Silvana Boccanfuso, a été également traduite et sera publiée dans les prochains mois par Presse fédéraliste.

Nous espérons que la lecture de ce numéro, comme des suivants, vous permettra de continuer à articuler les échelles, de pensée et d'action, car dans un monde multi-niveau, le fédéralisme est la seule manière efficace et démocratique de décider et d'agir.

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

L'Allemagne face à ses fractures et ses métamorphoses

Françoise Diehlmann

Membre du conseil d'administration de Presse fédéraliste
Vice-Présidente de la section française de l'UEF

43,8 % en Saxe-Anhalt, 38,2 % en Mecklembourg-Poméranie-Occidentale. En quelques semaines, le parti d'extrême droite « Alternative für Deutschland » (AfD) est devenu la première force politique dans deux Länder de l'ancienne RDA.

La Saxe-Anhalt constitue le signal le plus spectaculaire : avec 39 sièges sur 83, l'AfD n'est plus qu'à trois sièges de la majorité absolue. Dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, son score a plus que doublé depuis 2021.

Ces résultats ne surgissent pas de nulle part. En 2024, l'AfD était déjà arrivée en tête en Thuringe avec 32,8 % et avait obtenu 30,6 % en Saxe, à seulement 1,3 point des Chrétiens-démocrates de la CDU. Le « barrage » contre l'AfD tient dans ces deux Länder grâce à des gouvernements minoritaires, mais jusqu'à quand ? Et surtout : **faire barrage constitue-t-il une réponse politique ?**

On peut s'indigner. On peut s'inquiéter. Mais cela ne suffit pas.

Il serait trop facile de tout expliquer par l'immigration. La RDA en a connu beaucoup moins que l'Allemagne de l'Ouest et, depuis la réunification, les Länder orientaux accueillent proportionnellement moins de migrants. Cela n'a empêché ni les violences xénophobes de Hoyerswerda et Rostock-Lichtenhagen au début des années 1990, ni l'apparition à Dresde, en 2014, du mouvement PEGIDA — « Européens patriotes contre l'islamisation de l'Occident » — dans une région où la population musulmane est pourtant faible.

Le Covid a ensuite amplifié une défiance envers l'État, les médias, les scientifiques et les élites. Avec la guerre en Ukraine, une partie de la population de l'Allemagne orientale est devenue réceptive aux narratifs pro-Poutine. Quarante années dans la sphère soviétique ont laissé des traces contradictoires, auxquelles s'ajoutent la peur de la guerre et une certaine nostalgie.

Fondée en 2013 comme parti principalement eurosceptique, l'AfD a progressivement capté ces mécontentements : Immigration, déclin, défiance envers les institutions, rejet du gouvernement fédéral et de Bruxelles, opposition aux sanctions contre la Russie et au soutien à l'Ukraine : elle a su agréger toutes les colères.

Mais même cela ne suffit pas à expliquer les 43,8 % en Saxe-Anhalt. D'où la question : Pourquoi, plus de trente-cinq ans après la réunification, bon nombre d'Allemands de l'Est ont-ils encore le sentiment de ne pas avoir trouvé toute leur place dans l'Allemagne réunifiée ?

Ils ont vécu cinquante-six années sans démocratie, de 1933 à 1989, sous deux dictatures différentes : le nazisme puis le régime de la RDA. Et pourtant, en 1989, ils ont démontré qu'ils n'avaient nul besoin qu'on leur enseigne la liberté. Ils l'ont conquise eux-mêmes. Lors de la *friedliche Revolution* — Révolution pacifique —, ils ont surmonté la peur de la Stasi,

manifesté massivement et fait tomber leur régime sans violence. En mars 1990, lors des premières élections libres de RDA, ils ont choisi les forces favorables à une réunification rapide.

Comment a-t-on alors pu imaginer qu'il suffisait de leur donner les institutions de la République fédérale, le Deutsche Mark et le droit de vote pour que tout soit réglé ?

Le « barrage » contre l'AfD tient dans ces deux Länder grâce à des gouvernements minoritaires, mais jusqu'à quand ? Et surtout : **faire barrage constitue-t-il une réponse politique ?**

La réunification institutionnelle fut extrêmement rapide. La réunification humaine, une toute autre histoire.

Des entreprises ont disparu, des carrières ont été brisées, des administrations, universités, médias et institutions profondément transformés. Les postes à responsabilité ont souvent été occupés par des Allemands de l'Ouest. Pour beaucoup d'Allemands de l'Est, ce fut un déclassement économique, social, culturel et humain : le sentiment que leurs compétences et leur histoire personnelle voire leur vie entière avaient soudain perdu leur valeur.

L'exode vers l'Ouest de l'Allemagne a accentué le phénomène. Depuis la réunification, l'Est, hors Berlin, a perdu environ 2,5 millions de sa population, soit 16%, la Saxe-Anhalt environ un quart de la sienne. Les jeunes sont partis, et longtemps davantage encore les jeunes femmes.

Même le rapport au passé nazi s'est construit différemment. À l'Ouest, après les silences de l'après-guerre, une confrontation familiale, universitaire et civique avec le passé s'est progressivement développée. À l'Est, l'antifascisme a été érigé en doctrine d'État par une RDA qui se proclamait elle-même « État antifasciste ». Cela n'a pas empêché l'apparition de skinheads et de groupes néonazis dans les dernières années du régime, y compris à Berlin-Est.

Cela ne signifie toutefois pas que les Allemands de l'Est sont condamnés à voter pour l'AfD. La révolution pacifique de 1989 prouve exactement le contraire. Les élections du Mecklembourg-Poméranie occidentale et de Berlin, nous le montrent remarquablement. Elles portent les noms de deux femmes politiques : Manuela Schwesig et Elif Erarp.

Dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, le SPD talonne l'AfD avec 35,5 %. Mais ce SPD-là porte d'abord le visage de Manuela Schwesig, Ministre-Présidente depuis 2017. Elle a mené une campagne personnelle — *Die Frau gegen Blau*, « la femme contre le bleu », couleur de l'AfD —, très présente sur le terrain, et n'a pas hésité à prendre ses distances avec la politique fédérale de son propre parti, en coalition gouvernementale avec la CDU.

Une part importante de l'électorat a voté pour elle. Ce vote utile a fait chuter la CDU à 4,9 % qui disparaît du Parlement du Land, une première dans l'histoire de la République fédérale.

À l'élection berlinoise, Elif Eralp raconte une autre histoire. Die Linke arrive en tête avec environ un quart des voix, tandis que le SPD berlinois tombe à 12,1 %. Cette juriste de 45 ans, issue d'une famille turque, n'a pas construit sa campagne principalement contre l'AfD. Inspirée par Zohran Mamdani, elle fait une campagne à la new-yorkaise, sur des thèmes concrets : le logement, les loyers, les transports, la spéculation immobilière et le coût de la vie. Elle est présente sur le terrain, dans les quartiers et sur les réseaux sociaux : elle a notamment réussi à mobiliser fortement les jeunes, surtout que le droit de vote a, pour la première fois, été abaissé à 16 ans, à Berlin.

M. Schwesig et E. Eralp sont très différentes. L'une gouverne un Land rural et vieillissant de l'ancienne RDA ; l'autre incarne une gauche urbaine, jeune et multiculturelle d'une des villes les plus internationales et les plus branchées.

La Loi fondamentale de 1949 commence par ces mots : « La dignité humaine est intangible. »

Mais elles ont quelque chose d'essentiel en commun : elles ont personnalisé leur campagne, en parlant aux électeurs, avant de parler aux appareils. Elles partent du territoire, de leur Land, et de la vie quotidienne.

C'est aussi un avertissement pour les partis populaires ou « Volksparteien ».

Pendant des décennies, la CDU et le SPD ont été des *Volksparteien*, capables de rassembler bien au-delà de leurs électeurs traditionnels. Ce modèle s'effrite. La CDU à 4,9 % dans le Mecklembourg, le SPD à 12,1 % à Berlin : les fidélités partisans diminuent et les personnalités comptent davantage. M. Schwesig montre pourtant que les partis populaires ne sont peut-être pas condamnés : Les électeurs vont vers eux, lorsqu'ils retrouvent un visage, un Land et une autonomie par rapport à leur appareil national.

E. Eralp montre ce qui peut émerger lorsque les *Volksparteien* ne remplissent plus leur fonction.

Reste une question : que se passerait-il si l'AfD gouvernait demain un Land, en l'occurrence la Saxe-Anhalt ?

C'est ici que la Saxe-Anhalt nous ramène au fédéralisme allemand.

La Loi fondamentale de 1949 commence par ces mots : « La dignité humaine est intangible. » Après la concentration totalitaire du pouvoir sous le nazisme, l'Allemagne fédérale a choisi de le répartir et de l'entourer de garde-fous constitutionnels.

Les Länder disposent d'une véritable autonomie. L'éducation relève ainsi pour l'essentiel de leur compétence. Or l'AfD de Saxe-Anhalt veut notamment mettre fin à l'enseignement inclusif, et créer des classes séparées pour les enfants handicapés et réfugiés.

Un gouvernement AfD en Saxe-Anhalt pourrait donc profondément transformer le système éducatif du Land. Seulement voilà : Au-dessus de la compétence du Land demeure la Loi fondamentale : dignité humaine, égalité devant la loi, interdiction des discriminations et droits fondamentaux.

C'est peut-être là que le fédéralisme allemand se comprend le mieux : La compétence appartient au Land, mais les valeurs fondamentales appartiennent

à tous.

Saxe-Anhalt, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Berlin : trois élections, trois expressions politiques différentes. Elles montrent surtout qu'il ne suffit plus d'opposer un barrage à l'AfD. Il faut reconstruire le lien politique là où il s'est défait, reconnaître les fractures laissées par la réunification et redonner aux citoyens le sentiment qu'ils peuvent agir sur les décisions qui déterminent leur vie.

C'est aussi une leçon pour l'Europe.

Face au retour des nationalismes et aux politiques de puissance de Trump et de Poutine, la démocratie a besoin de contre-pouvoirs, les territoires ont besoin d'autonomie d'action et l'Europe d'une véritable capacité d'agir.

Le fédéralisme est le seul projet politique qui permette de réunir les trois aspects.

Focus :

Face à la crise démocratique, redonnons de l'autonomie au local

L'autonomie de la Bretagne pour répondre à la crise démocratique

Christian Guyonvarc'h

Conseiller régional, Union démocratique bretonne (UDB)

Interviewé par David Grosclaude

Secrétaire du Parti Occitan

Article publié dans la revue du Partit occitan, *Occitania – Autonomia* et repris ici avec son autorisation

Le texte du rapport est disponible sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/actualites/remise-du-rapport-autonomie/>

Un groupe de travail d'élus régionaux bretons a rendu un rapport sur ce que pourrait être l'autonomie pour la Bretagne. Tout est parti d'un vœu sur la réunification, une Bretagne avec Nantes, proposé en particulier par les quatre élus de l'Union démocratique bretonne membre d'un groupe s'appelant *Breizh a-gleiz* dans lequel se trouvent aussi deux autres élus d'un mouvement écologiste. Ce vœu, adopté en avril 2022 par une large majorité a donné naissance à ce groupe de travail qui a planché sur une autonomie « à la bretonne » pour reprendre une formule qui a concerné récemment la Corse.

Nous avons demandé à Christian Guyonvarc'h, conseiller régional UDB, de nous parler de ce rapport auquel il a participé. C'est un travail qui aura des suites. La Bretagne souhaite être prête au cas où la réforme constitutionnelle annoncée se réaliserait. Préparer les esprits à réfléchir sur l'autonomie est en quelque sorte l'un des buts de ce texte intitulé : « une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées ».

Girard en juillet 2023. Entre temps, le meurtre d'Yvan Colonna sur son lieu de détention avait provoqué en Corse les vives tensions que l'on sait, qui ont conduit Emmanuel Macron et son gouvernement à accepter, enfin, d'ouvrir avec les élus corses un processus de négociation transparent sur le statut politique de l'île... sept ans après l'élection d'une majorité autonomiste à la tête de la Collectivité territoriale ! Puis, à partir du printemps 2023, Emmanuel Macron a déclaré plusieurs fois qu'il entendait déposer un projet de réforme de la Constitution qui contiendrait des dispositions spécifiques pour la Corse et un volet sur la décentralisation. Ce qu'il a

La Bretagne souhaite être prête au cas où la réforme constitutionnelle annoncée se réaliserait. Préparer les esprits à réfléchir sur l'autonomie est en quelque sorte l'un des buts de ce texte intitulé : « une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées ».

David Grosclaude (secrétaire du Partit occitan) - On a le sentiment en parcourant le rapport qu'il s'agit aussi d'une sorte d'outil pédagogique afin d'expliquer ce qu'est l'autonomie. Avec un peu d'humour pourrait-on dire que c'est une sorte d'ouvrage que l'on pourrait intituler : l'autonomie expliquée aux nuls ?

Christian Guyonvarc'h - En France, quand il s'agit d'expliquer l'autonomie, on pourrait dire que tout le monde ou presque est nul... Blague à part, il faut situer le contexte dans lequel ce rapport a été rédigé. Le 8 avril 2022, sur proposition des 6 membres du groupe *Breizh a-gleiz*, autonomie, écologie, territoires (*Breizh a-gleiz* signifie en breton Bretagne à gauche), qui réunit les 4 élu.e.s de l'UDB et les 2 élus d'Ensemble sur nos territoires (mouvement créé par le sénateur écologiste de Loire-Atlantique Ronan Dantec), le Conseil régional de Bretagne votait un vœu pour l'autonomie d'une Bretagne réunifiée. 8 voix seulement s'étaient prononcées contre (celles du RN) mais 75 voix pour, allant de LR au PCF. C'était une délibération sans précédent dans l'histoire politique contemporaine de la Bretagne. Quelques semaines plus tard, toujours à la demande du groupe *Breizh a-gleiz*, le président du Conseil régional, Loïc Chesnais-Girard (apparenté PS), invitait tous les groupes politiques ayant adopté le vœu à constituer un groupe de travail transpartisan dont l'objet serait de produire des propositions concrètes pour traduire ce vœu en actes. Ce GT s'est réuni six fois avant de remettre son rapport d'étape à Loïc Chesnais-

confirmé dans son discours devant l'assemblée de la Collectivité de Corse, le 28 septembre, puis à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Vème République.

Dans ce contexte-là, le GT du Conseil régional de Bretagne a tenu à débattre sur ce qu'il convenait d'entendre par autonomie. Pour éclairer tout le monde, nous avons procédé à des auditions, dont celle de Wanda Mastor, la professeure de droit constitutionnel ayant produit un rapport pour la Corse à la demande de Gilles Simeoni. Son discours aux élus de Bretagne a été on ne peut plus clair : « En droit international, pour qu'on puisse parler d'autonomie, il doit y avoir l'exercice d'un pouvoir législatif et réglementaire. » Toutes les sensibilités politiques du Conseil régional, sauf le RN, ont admis cette analyse juridique en écrivant ensemble que « l'adaptation réglementaire et législative est le marqueur fondamental de l'autonomie ».

Il est important aussi de souligner que, pour les élus bretons, l'autonomie est d'abord « une réponse à la crise démocratique et à la menace pesant sur la cohésion sociale. L'enjeu majeur est là. Il est devenu vital. » Ce n'est donc pas pensé comme un totem ou un gadget. Il s'agit de « rendre la vie meilleure en répondant plus efficacement aux besoins fondamentaux et quotidiens des Bretonnes et des Bretons : se loger décemment, bien se nourrir, se déplacer, bien s'orienter professionnellement, bénéficier de soins adéquats, bien se former, mieux s'insérer dans le travail, s'épanouir dans ses projets, se cultiver, enrichir sa vie personnelle et sociale. »

D. Grosclaude - En lisant on sent une sorte d'espoir en raison des déclarations de l'exécutif sur une nouvelle étape de la décentralisation mais on ne peut passer à côté des doutes qui sont dus aux ratages passés des étapes promises de la décentralisation. C'est présent dans le texte.

Ch. Guyonvarc'h - Ce rapport, c'est l'expression d'une volonté bretonne, celle de ne pas rater le train de l'Histoire si la réforme constitutionnelle vient à se concrétiser en 2024 et permet à ce que la Corse accède véritablement à une forme d'autonomie. Non pas pour obtenir « la même chose que la Corse » comme a pu le dire Loïg Chesnais-Girard en découvrant le discours de Macron à Ajaccio, car on ne peut pas plaquer une réalité territoriale sur une autre, mais pour que la Bretagne puisse, elle aussi, faire valoir son droit à l'autonomie et obtenir les moyens d'action dont elle a besoin. Et parmi les arguments que le GT breton met en avant dans son rapport d'étape, il y a, en effet, un bilan clinique de la « décentralisation à la française » : « L'État a non seulement maintenu des actions mais les a parfois renforcées dans des domaines censément décentralisés (en matière de développement économique ou de formation pour la Région) », « l'autonomie fiscale n'est plus qu'une lointaine chimère », « une contradiction entre un discours prônant le principe de différenciation et une pratique toujours plus uniformisatrice de la part de l'État, procédant par circulaires et instructions internes », « la généralisation des processus d'appels à projets uniformes, mettant en compétition les collectivités et les territoires ». Et les élus bretons arrivent à cette conclusion partagée : « Une réelle décentralisation politique n'a finalement jamais été tentée en France et l'élan s'est arrêté après l'impulsion de 1982. »

L'autonomie est d'abord motivée par une urgence démocratique ; elle doit donc se construire dans l'espace de débat le plus large.

D. Grosclaude - Ce rapport est un espoir pour une future Bretagne réunifiée ?

Ch. Guyonvarc'h - Le peuple breton est une réalité culturelle, linguistique, sociale d'aujourd'hui. Tout le monde le sait, y compris ceux qui contestent publiquement cette réalité pour des raisons ayant plus à voir avec les dogmes religieux qu'avec la rationalité. Le peuple breton s'exprime sur un certain territoire qui est bien reconnu, y compris par ceux qui le visitent. Le Château des ducs de Bretagne à Nantes n'est pas un château des « Pays de la Loire » ... Reconnaître ce peuple et le territoire où il s'est développé au fil des générations, avec des apports extérieurs qui l'ont enrichi, ce n'est pas « pécher contre la France », c'est, pour paraphraser la grande historienne et pédagogue Suzanne Citron, reconnaître la France pour ce qu'elle est : une construction pluriculturelle. La question de la division administrative de la Bretagne est révélatrice des limites de la démocratie à la française, plus forte pour afficher des principes que pour les appliquer. Car voilà un territoire, appelé Loire-Inférieure puis Loire-Atlantique depuis la Révolution, qui est breton depuis le 9^{ème} siècle tout de même et qui a été séparé du reste de la Bretagne d'une façon arbitraire, sans aucune consultation préalable de sa population. Plus d'un demi-siècle après cette décision unilatérale de l'État central (qui s'était appuyée sur un décret antérieur du régime de Vichy !), la demande de réunification n'a pas fléchi, bien au contraire, comme en témoignent le succès populaire des deux

premières éditions des Jeux de Bretagne à Nantes et celui d'une pétition qui a réuni 105 000 signatures, soit plus de 10 % du corps électoral du département, du jamais vu dans l'histoire politique en France. La seule façon démocratique de régler cette question, c'est de faire voter les citoyennes et les citoyens de Loire-Atlantique, celles et ceux qui y vivent aujourd'hui. C'est ce qu'ont tenu à rappeler les conseillers régionaux de la Bretagne administrative.

D. Grosclaude - Les thèmes évoqués sont très marqués par les questions globales : changement climatique, eau, logement, transports, diversité linguistique. Cela veut dire qu'une Bretagne autonome doit pouvoir définir de nouvelles normes et éventuellement légiférer ?

Ch. Guyonvarc'h - Oui, car le pouvoir normatif fait partie des critères de l'autonomie au côté du pouvoir financier et des moyens humains. Sans pouvoir normatif, une compétence transférée peut être fortement entravée, voire vidée de son essence même par les interventions de l'État central et de ses relais locaux, les préfets. C'est ce que vivent tous les élus locaux ! Compétences, pouvoir normatif, pouvoir financier, moyens humains, c'est ce que nous appelons « la chaîne de valeur de la responsabilité ». Mais cette demande de pouvoir normatif, ce n'est pas pour remplacer la France jacobine par une Bretagne jacobine. L'autonomie revendiquée, ce n'est pas pour le seul Conseil régional, pas pour la Région en tant qu'institution, c'est pour la Bretagne : « l'enjeu n'est pas de renforcer les compétences du seul Conseil régional mais de proposer des avancées permettant d'améliorer globalement les modalités de l'action publique, chaque niveau de collectivité devant y avoir toute sa place ». Par exemple, dans un domaine comme la culture, les élus régionaux proposent qu'un pouvoir normatif soit attribué au Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne et à la commission culture de la Conférence territoriale de l'action publique qui réunit les exécutifs de la région, des conseils départementaux et des intercommunalités. Ce serait, en quelque sorte, un Sénat breton de la culture où tous les échelons territoriaux seraient représentés. Cela suppose, bien entendu, que ces instances, qui se réunissent actuellement à huis clos, délibèrent à l'avenir en toute transparence.

D. Grosclaude - Ce rapport se veut un rapport d'étape après le vœu d'avril 2022. Il y aura donc une suite ?

Ch. Guyonvarc'h - Oui, il le faut. Les prochaines étapes consistent à élargir le cercle des débatteurs en vue d'aboutir à une proposition globale, largement partagée, qui permettra d'entrer en négociation avec le Gouvernement et le Parlement pour l'écriture d'un statut pour la Bretagne. Ce statut exigera probablement une loi organique et, je le souhaite, une validation référendaire par les Bretonnes et les Bretons. L'autonomie est d'abord motivée par une urgence démocratique ; elle doit donc se construire dans l'espace de débat le plus large. D'ailleurs le rapport d'étape annonce ces prochaines séquences : « S'agissant de réflexions intéressantes toute la Bretagne, l'ensemble des acteurs publics et plus largement l'ensemble de la population bretonne, convaincu que des propositions portées par le seul Conseil régional pour la seule Région n'auraient pas de sens, le groupe de travail transpartisan a très tôt souligné la nécessité de partager ses travaux avec les autres niveaux de collectivités, puis avec la société civile et enfin avec le grand public. Ce partage est à l'agenda des mois à venir. »

Par l'Avvene di u Pòpulu Corsu

Autunumia pà a Corsica !¹

François Alfonsi

Ancien député européen (2009-2014 puis 2019-2024)

Maire d'Osani (Corse du Sud)

Cela fait plus d'un demi-siècle que la revendication corse occupe l'actualité française sans discontinuer. De simple « région française » soumise au droit commun, à un statut particulier limité, avec de très faibles libertés tolérables à constitution constante, les législateurs n'ont pas su répondre aux multiples manifestations qui ont montré, au fil des décennies, l'incompatibilité entre le statu quo institutionnel et la volonté d'avenir du peuple corse.

Depuis dix ans, la demande d'autonomie a franchi sur l'île un seuil démocratique incontestable en recueillant la majorité absolue des voix, en 2017 (56%), puis en 2021 (68%) lors des élections territoriales. Sans que, pour autant, Emmanuel Macron, élu une première fois en mai 2017, n'ouvre le moindre dialogue.

En mars 2022, dans la suite de l'assassinat en prison d'Yvan Colonna dans des circonstances suspectes par un détenu islamiste laissé inexplicablement libre de ses mouvements par l'administration pénitentiaire, ce blocage politique a débouché sur une insurrection de la jeunesse corse descendue massivement dans la rue pour en découdre violemment avec les forces de l'ordre, jusqu'à faire craindre le pire au gouvernement, alors en pleine campagne électorale pour la réélection d'Emmanuel Macron. L'État français était resté jusque-là immobile et incapable de nouer un dialogue, malgré les appels répétés de Gilles Simeoni, le Président du Conseil Exécutif élu une première fois en décembre 2015, puis réélu à deux reprises.

Sous la pression de la rue, le processus de Beauvau a donc été engagé en juillet 2022, dès l'élection présidentielle passée, au début du second mandat d'Emmanuel Macron. Les réunions se sont enchaînées jusqu'à mars 2024, jusqu'à l'approbation des « accords de Beauvau » par Macron-Darmanin, et leur adoption par une majorité de 75% à l'Assemblée de Corse.

Ces accords postulent une réforme de la Constitution par la création d'un article 72-5 spécifique instaurant l'autonomie de la Corse, qui reconnaisse « le caractère historique, culturel, linguistique » et le « lien à la terre » de sa « communauté insulaire ».

Si l'inscription de ce nouvel article 72-5 est actée dans la Constitution, une porte sera ouverte pour que, dans les domaines fixés par une loi organique encore à négocier, des normes spécifiques corses, lois ou règlements, puissent être adoptées au niveau de l'Assemblée de Corse en substitution de celles en vigueur au plan national français. De la sorte, la Corse sera entrée réellement dans un statut d'autonomie.

Le débat parlementaire autour de cet accord de réforme constitutionnelle a été engagé en juin dernier à l'Assemblée Nationale par un vote favorable de 271 voix pour et 202 voix

contre. Il doit se poursuivre au Sénat, et, si celui-ci adopte à son tour le même texte, permettre au Président de la République de convoquer un Congrès à Versailles où la majorité de 60% sera requise. La procédure est donc très lourde et son issue reste très incertaine. Cependant un chemin existe et il est capital d'aller à son terme avec une réforme constitutionnelle finalisée dans les termes négociés entre l'État et l'Exécutif nationaliste de la Collectivité de Corse.

Si l'inscription de ce nouvel article 72-5 est actée dans la Constitution, une porte sera ouverte pour que, dans les domaines fixés par une loi organique encore à négocier, des normes spécifiques corses, lois ou règlements, puissent être adoptées au niveau de l'Assemblée de Corse.

Cette réforme constitutionnelle permettra d'ouvrir certaines portes aux revendications corses, sur la place de la langue corse dans la vie publique et dans l'enseignement, sur la question foncière et fiscale (notamment un « statut de résident »), sur le pouvoir de décision quant aux politiques publiques appliquées sur l'île (développement économique, tourisme, transports, liens avec le voisinage méditerranéen, etc.). Une loi organique sera mise en débat qui devra répondre concrètement à ces attentes, sans crainte, grâce à l'inscription dans la Constitution de ce nouvel article 72-5, d'être censurée massivement par le Conseil Constitutionnel qui, durant un demi-siècle, a systématiquement censuré les réformes proposées, en 1982, puis en 1992 (rejet de la formule proposée par François Mitterrand, Michel Rocard et Pierre Joxe de « peuple corse, composante du peuple français »), et par une suite de décisions refusant catégoriquement que le moindre pouvoir normatif soit dévolu aux élus de la Corse.

C'est au terme de ce processus que l'on pourra mesurer la vérité des changements obtenus, et si la Corse, à l'issue du processus de Beauvau, est réellement devenu une « autonomie » au sens de ce qui est réalisé pour les îles dans plusieurs pays européens, en Italie (Sicile, Sardaigne), en Espagne (Baléares, Canaries), au Portugal (Madère, Açores), en Finlande (Îles Aland), au Danemark (Îles Féroé), etc.

Ce cadre pourra ensuite évoluer par des modifications successives de la loi organique, ce qui est infiniment moins contraignant qu'une réforme constitutionnelle, et l'autonomie de la Corse évoluer progressivement vers un équilibre des pouvoirs au sein de la République qui permette à la démocratie insulaire de remplir enfin l'objectif fondamental poursuivi : l'avenir du Peuple Corse.

¹ Pour l'avenir du Peuple Corse, Autonomie pour la Corse

Un projet de statut d'autonomie pour l'Occitanie

Gérard Tautil

Auteur de *Robert Lafont et l'occitanisme politique* et de
Contretemps. Lettres sur l'Occitanie et l'occitanisme, coll. « Minorités nationales », Presse fédéraliste

C'est en 1980 que le Mouvement Socialista Autonomista Occitan-Volèm Viure Al País, publia ce document. Cette proposition de statut d'autonomie pour l'Occitanie est certes un document ancien mais qui a le mérite de poser la spécificité occitane et de faire des propositions. Reste à l'actualiser car il pose des questions toujours valables. Ce texte a été récemment republié dans la revue Occitania - Autonomia ; nous la remercions de même que l'auteur de nous avoir autorisé à le reprendre.

Ce projet de statut d'autonomie date d'octobre 1980, avant l'arrivée de Mitterrand aux affaires et son double langage. Responsables du *Mouvement Socialista Autonomista Occitan-Volèm Viure Al País*, avec l'ensemble des militants, nous pensions que la Renaissance occitane devait se doter d'un écrit politique fondateur pour notre espace occitan, à l'image de notre *Manifeste* (1974). À l'origine, il y a une volonté pragmatique et propositionnelle. Dès sa parution le journal *Le Monde* s'interrogeait, comme il sait le faire, sur son actualité... C'était dans la logique des choses. Travail parallèle à celui de Robert Lafont qui donnait quelques idées à Michel Rocard et à cette gauche qui avait suivi, enthousiaste (?), l'écrit mitterrandien « *Le coup d'Etat permanent* ». Les choses allaient s'accélérer dans une grande ambiguïté : la décentralisation Defferre devait être, ce qu'elle est toujours, une avancée inachevée. On connaît la suite, une *déconcentration*, prétendue « régionalisation », rejeton d'une histoire centralisatrice. Avatar des partis hexagonaux qui ne décollaient pas de la Constitution de la Cinquième, elle fut reprise à la volée par la droite à laquelle succéda l'intermède hollandiste. L'héritier Macron ne pouvait que renforcer la

Ces territoires sont accompagnés de structures de proximité : *pays* à la place des cantons, et surtout ils tournent le dos à l'archaïsme des départements.

La répartition des compétences de la Communauté autonome et de l'État est clairement énoncée [dans ce projet de statut d'autonomie] : aménagement de l'espace et infrastructures générales ; politiques agricoles, industrielles, artisanales, touristiques ; contrôle des sources énergétiques, des matières premières (une revendication difficile mais clairement revendiquée), épargne, patrimoine foncier, maintien de l'ordre, culture, loisirs. L'État conserve ses compétences régaliennes : affaires étrangères, défense, monnaie (l'euro y répondra autrement), police judiciaire, statut des personnes.

Ces propositions sont suivies de **compétences partagées** : fiscalité, justice, enseignement et formation, information radio-télévisée, commerce extérieur, transports, Poste et télécommunication, énergie, fonction publique, législation sociale, santé.

On sait que, depuis, les fausses solutions de l'État se sont exercées dans de nombreux domaines avec la régression de la fonction publique, des services publics, de la santé. Et que parallèlement la logique libérale s'est intensifiée avec la privatisation par le pouvoir des multinationales, françaises ou non.

Volèm Viure Al País revendique clairement une démarche socialisante répondant aux besoins des Occitans et Occitans, sans pour autant s'inscrire dans une logique indépendantiste.

La répartition des compétences de la Communauté autonome et de l'État est clairement énoncée dans ce projet de statut d'autonomie d'octobre 1980

centralisation, en donnant la priorité à l'Intérieur et à l'hyper contrôle de Bercy. Avec des régions aux moyens budgétaires misérables comparés à ceux des régions d'Europe, la soumission au pouvoir central continuait. C'est là que nous en sommes. Mais avec, en parallèle, une poussée assez forte des peuples niés d'Europe, régions et nations sans État réaffirmant leur identité.

Pour la territorialité occitane

Quand on relit les propositions de l'occitanisme politique de cette période, on est au cœur de la question démocratique. L'occitanisme refuse cet espace occitan réduit à ses divisions administratives soumises aux préfets. Ce projet de statut devient une nécessité, il est novateur. L'autonomie rappelle qu'elle ne peut être que pour *l'Occitanie tout entière*. Mais en même temps, la stratégie occitane va bien au-delà du seul espace occitan.

Ce projet retrouve des cohérences propres à l'histoire, à la culture, aux affinités économiques avec ses quatre régions occitanes : Gascogne-Aquitaine, Auvergne-Limousin, Guyenne-Languedoc, Provence-Alpes du Sud englobant la majeure partie du Gard, le sud de l'Ardèche, la Drôme, les communes du sud de l'Isère (propositions de R. Lafont et J-C Lugan).

Les institutions

Elles répondent à l'esprit du statut de la Communauté autonome par : « *l'inclusion du Conseil économique et social dans l'Assemblée délibérative* », en donnant une place aux différentes catégories sociales mais donnant une représentation prépondérante aux travailleurs (pas de proportionnelle intégrale). Le Conseil exécutif, composé d'élus du Collège général aux responsabilités spécifiques, sera l'émanation de l'échelon régional pour assurer l'équilibre entre l'Assemblée de Communauté et les Conseils régionaux. Pan-occitanité et diversité des régions sont respectées. Ce statut a bien compris la double logique de l'élection : soit elle reproduit le schéma « centraliste », celui de l'élection de l'Assemblée de Communauté suivie de la composition des Conseils Régionaux soit, et celui-ci sera retenu, l'élection des Conseils Régionaux permettra ensuite la constitution d'une Assemblée Communautaire unique. Car l'essentiel est de « *mettre l'accent sur le caractère global de la revendication d'autonomie.* »

Vivre, travailler, décider au Pays.

Les institutions démocratiques internes ne sont pas tout, même si elles permettent la mise en place d'une nouvelle

organisation territoriale et administrative. La maîtrise sociale de la société vient au premier plan et se construit autour de la revendication emblématique *Viure, travalhar, decidir al País*. Plus que symbolique, cette dernière impactera fortement une grande partie des organisations et syndicats de gauche. L'occitanisme se pose alors comme *mouvement social* à part entière. Sa construction s'énonce clairement autour de points forts : face à la fuite des capitaux hors des régions, à l'exode des jeunes, l'Occitanie autonome pourra créer des instances financières propres : **banque occitane de crédit et d'investissement**, base de développement des régions : intervention dans le système des impôts et la fiscalité. Maîtrise sur place de l'épargne régionale, une des plus fortes de l'hexagone. La relation avec la **Communauté européenne** est revendiquée pour l'attribution directe des crédits pour le développement régional. Des offices propres aux secteurs de production (agriculture, pêche, industrie, ressources énergétiques et politique de l'énergie) seront créés en tenant compte des savoir-faire locaux/régionaux. Ce qui sera vital pour un secteur tertiaire recentré sur les productions de pays trop dépendantes des produits étrangers.

Dans tous ces domaines le *Vivre mieux au Pays* se réalisera par la **volonté collective d'autogestion** à tous les niveaux, la recherche des besoins sociaux et individuels, expression d'un véritable contrôle populaire. À cet effet, la recherche des équilibres écologiques, la maîtrise du tourisme, une politique sociale de la santé, des sports seront recherchées. Une culture

populaire trouvera les moyens de son développement autour d'un Office de la Culture et de la Langue Occitanes, la création d'un Office de la Radio et de la Télévision. L'occitan dans la vie publique et à tous les niveaux de la vie sociale sera employé. Ce projet n'oublie pas la « réoccitanisation des patronymes »

L'occitanisme se pose alors comme mouvement social à part entière.

et la mise à jour des toponymes.

Ce projet est ambitieux, ses présupposés politiques clairs : l'autonomie est l'étape possible et nécessaire pour démocratiser la vie politique des Occitans. La construction de l'Europe y est rapidement évoquée, son poids grandissant ne peut y être pris en compte. Mais l'occitanisme politique y répondra ensuite en créant ses organismes fédérés dans l'hexagone et en Europe. L'idée d'**autogestion**, cet outil de la démocratisation de la vie socio-économique et culturelle, n'est pas une « vieille » idée face à une France repliée sur elle-même, prisonnière de son histoire centralisatrice et coloniale. Reste aux Occitans cette lourde tâche de trouver aujourd'hui les moyens politiques de leur libération. Ce projet les y invite.

La diversité pour survivre

David Grosclaude

Secrétaire du Partit Occitan

Propos recueillis par **Gael Briand**, directeur du *Peuple breton*, organe de l'Union démocratique bretonne.

Fédéchoses remercie les deux intervenants et *Le Peuple breton* de nous avoir autorisé de republier ce texte.

En février 2026 est sorti *La diversité pour survivre*, essai de David Grosclaude. Survivre à quoi ? Au réchauffement climatique et au refroidissement culturel ! *Le Peuple breton* a terminé sa lecture – enthousiaste – et mené un entretien avec David, autonomiste occitan et secrétaire du Partit occitan.

Pourquoi t'es-tu lancé dans cet essai ?

David Grosclaude : La question des langues est très politique. Les blocages sur le sujet, particulièrement en France, sont importants et les préjugés pèsent lourd. La langue française est vue comme le « ciment » de la nation, la seule langue républicaine. Par ailleurs, ma conscience politique s'est forgée dans mon engagement occitaniste et écologiste. Pourtant, je ne comprends pas pourquoi le mouvement écologiste en France ne prend pas plus en compte la question linguistique et autonomiste. La diversité culturelle et linguistique est un élément majeur de la démocratie. Relisons *1984* d'Orwell !

La diversité linguistique serait une punition divine, les fauteurs de troubles seraient ceux qui ne parlent pas la langue unique. C'est une interprétation contestable et contestée.

Dès les premières pages, tu t'inscris dans les pas d'anthropologues comme Claude Lévi-Strauss ou Philippe Descola...

Tristes tropiques de Lévi-Strauss est pour moi un livre de chevet. Il donne la mesure de ce que nous sommes en train de détruire. Il défend très tôt l'idée que la civilisation ne peut se développer que dans la diversité des langues et des cultures. La confrontation des savoirs et des idées est la seule voie pour que la civilisation mondiale progresse. Descola, lui, nous rappelle que, même en Amazonie, la nature a été modifiée, aménagée par les humains, avec leurs cultures et leurs visions du monde.

Tu mets en parallèle la diversité culturelle – et notamment linguistique – et la biodiversité. Pourquoi ?

Dès notre naissance nous baignons dans nos cultures et nos langues. Ce sont des biotopes à préserver. Avec elles, nous entendons et regardons le monde, l'imaginons, le nommons. Ce que nous appelons « la nature » est très variable selon les cultures et les langues. Ces dernières ont servi à aménager, modifier et parfois détruire la nature. Perdre des langues, donc des mots, des concepts, serait perdre des outils pour imaginer le futur.

Les concepts de « progrès », « croissance », « développement » sont culturels. Je fais un raccourci en disant que le refroidissement culturel (l'uniformisation) est un péril aussi grand que le réchauffement climatique. La destruction d'espèces vivantes est dangereuse pour notre survie, tout comme la destruction de la diversité linguistique et culturelle. Les humains détruisent la nature et parfois leur propre diversité culturelle par volonté de domination sur ceux qui ne pensent et ne parlent pas comme eux.

Je ne dis pas que la diversité est la tolérance assurée sur la planète. L'intolérance peut se développer quand ceux qui sont

persuadés de la supériorité de leur culture stigmatisent la différence. Mais sans diversité, pas d'apprentissage de la tolérance.

Pourquoi t'opposes-tu à une certaine séparation, que font les partisans de l'uniformisation, entre les cultures minoritaires en France et les peuples dits « autochtones » ?

On adore les « autochtones », la diversité exotique. On ne défend pas la diversité sous nos yeux. Pourtant, nous sommes des autochtones, les Bretons en Bretagne comme les Occitans en Occitanie, et victimes d'une vision néocolonialiste. On aime les populations d'Amazonie en habits traditionnels venant plaider leur cause dans les réunions internationales sur le climat. On veut qu'elles préservent leurs langues et leurs cultures, parce que cette diversité serait vitale pour la planète, tandis que nous continuons à détruire nos langues autochtones ainsi que nos forêts, notre faune. C'est de l'humanisme à usage externe. Le combat des Inuits, des Mapuches est le même que celui des Basques, des Bretons, des Occitans... Nous avons besoin de la diversité dans son ensemble. Il n'y a pas les « bons sauvages » et les « civilisés ». Nos cultures sont pleines de mythes et de légendes qui nous relient à la nature, tout comme celles des peuples lointains.

Le mythe de Babel dont il est question dans ton ouvrage nous dit que la diversité est une punition. Aujourd'hui, les tenants de la diversité sont souvent renvoyés à la laïcité. Quel est le rapport ?

Ce mythe existe sur tous les continents. La diversité linguistique serait une punition divine, les fauteurs de troubles seraient ceux qui ne parlent pas la langue unique. C'est une interprétation contestable et contestée. Ce mythe – une quinzaine de lignes dans l'Ancien Testament – a servi, bien au-delà des lieux de culte, à justifier les prétendus bienfaits d'une langue unique ; comme si elle avait existé avant la « faute » ! Dans le Nouveau Testament, la diversité linguistique est un bienfait puisque, à la Pentecôte, les apôtres touchés par l'Esprit-Saint se mettent à parler toutes les langues. Que l'on soit croyant ou pas, la question des langues et de leur diversité est au cœur des grands mythes. On entend des responsables politiques accuser nos écoles immersives de ne pas respecter la « laïcité ». Ils sont hors sujet ; c'est volontaire et malveillant.

Tu accuses certes l'école française, mais aussi la guerre de participer à l'uniformisation linguistique. Peux-tu développer ?

La Première Guerre mondiale a été un cataclysme pour nos langues : des centaines de milliers de jeunes sont morts sans transmettre la leur. Le français est en 1918 la langue de la

victoire. Depuis 1882, l'école à la française a préparé le terrain en francisant trois générations sans laisser aucune place à nos langues. Ajoutons l'exode rural, le nationalisme, le français comme seule langue de promotion sociale, et une pression exercée sur les femmes pour qu'elles ne transmettent plus nos langues, et vous avez un tableau presque complet de ce qu'est l'après-guerre.

Que répondre à ceux qui ne conçoivent les langues que via leur « utilité » sociale ?

Qu'ils s'interrogent sur le concept d'utilité. Communiquer, transmettre des sentiments, des idées, de façon diverse et variée est une façon de préserver l'avenir. On ne se pose pas la question de l'utilité lorsque l'on engage des millions pour reconstruire des bâtiments historiques ! Les langues et les cultures des femmes et des hommes sont des monuments vivants. Enfin, avec les progrès technologiques, sera-t-il « utile » d'apprendre une langue quelle qu'elle soit ? Demain les machines parleront pour nous. Est-ce bien ce que nous voulons ?

Tu notes aussi qu'en France le vocabulaire exprime une hiérarchisation : idiome, dialecte, patois... Pour toi il n'y a que des langues !

« Patois » n'existe qu'en français. Lorsqu'il s'agit de l'Afrique, on parle toujours de « dialectes ». Il n'y aurait de « langues » que chez nous. Il y a une utilisation condescendante et un peu raciste des mots. Les humains communiquent entre eux avec des langues qui ont leur diversité interne. Je préfère donc parler de « variantes » plutôt que de « dialectes ». Si une langue est un dialecte qui efface les autres, nous sommes dans le lexique de la domination.

Que penser de la phrase d'Henri Guaino, que tu cites : « Toutes nos langues [...] vivent dans le français » ?

Il avoue que le français est une langue cannibale. Elle dévore celles de son espèce et croit prendre leur force. Réjouissons-nous ! Nos langues ont été digérées ! Alors, lorsque l'anglais aura mangé le français, Guaino fera-t-il la fête ? D'autres disent que si l'on veut sauver nos langues, il faut d'abord défendre le français, et après... rien ! La francophonie en Afrique est une machine à franciser, rien d'autre.

Certains, dont des responsables politiques de l'extrême gauche à l'extrême droite, pensent que le français est une langue

universelle, contrairement à d'autres langues. Le fameux rapport Bénisti de 2005 parle du bilinguisme comme d'un facteur de délinquance. Ce pourrait être risible si ça n'avait pas été rédigé par des députés.

« Patois » n'existe qu'en français. Lorsqu'il s'agit de l'Afrique, on parle toujours de « dialectes ». Il n'y aurait de « langues » que chez nous. Il y a une utilisation condescendante et un peu raciste des mots.

Dans la partie « Se fier aux apparences », tu dénonces l'hypocrisie de l'interdiction des statistiques ethniques. La France est-elle hypocrite ?

L'ambiguïté de « la diversité à la française » est totale et dangereuse. Le racisme se construit souvent sur la perception de l'apparence. Au nom de la lutte contre le racisme, on comptabilise la présence à la télévision de personnes « perçues comme non blanches » ou « arabes » ou « asiatiques ». Représenterait donc « la diversité » celui qui n'est pas perçu comme blanc ? C'est très dangereux. Et la langue, et la culture, qu'en fait-on ? Alors, à ceux qui parlent de « minorités visibles », je demande : pourquoi pas de « minorités audibles » ? Je connais des Bretons, des Occitans, des Basques « non blancs », comme disent les tenants de la diversité à la française. La couleur de la peau n'est pas un marqueur majeur de la diversité !

L'affichage de la lutte contre la discrimination envers les accents relève-t-elle aussi de la schizophrénie, puisque les accents sont intimement liés aux langues qui les ont générés ?

C'est le plus pathétique ! Une proposition de loi pour protéger les accents et lutter contre la discrimination ! Le texte n'est pas allé très loin. Mais quel organisme, quel tribunal jugerait qu'une personne parle avec tel ou tel accent, et avec quelle intensité ? Il y aurait un logiciel capable de mesurer les accents, un « accentotest » ? C'est ridicule. C'est une façon d'éviter le débat sur les langues qui sont le socle de ces accents. C'est un peu comme dire : vous avez le droit de choisir la couleur des clous du cercueil de votre langue.

“Ce que la réforme du statut de la Corse dit des universitaires, et inversement”

Géraldine Chavrier,

Professeure agrégée de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Noé Dethier,

Membre de Presse fédéraliste

Noé Dethier. Vous êtes spécialiste du droit des collectivités locales et du droit constitutionnel local. Vous vous investissez dans le débat public notamment en délivrant votre expertise auprès des décideurs publics. Vous avez ainsi participé en 2025 à la Commission d'enquête sénatoriale sur la libre administration des collectivités territoriales. Pouvez-vous nous en dire davantage sur votre parcours et comment vous en êtes venue à vous spécialiser et mobiliser sur l'autonomie des collectivités locales ?

Géraldine Chavrier. Cela part d'une histoire personnelle. Comme la plupart des parisiens, je suis née dans un petit village et j'ai vraiment grandi en me constituant une image de la France à partir de ma commune. Éduquée par Pagnol, j'imaginai la France comme un ensemble de petits villages. Lorsqu'en première année à Sciences Po, en amphi de droit constitutionnel, j'ai compris que l'unité de l'Etat impliquait que l'on gomme les identités locales, car elles étaient considérées comme dangereuses, je n'ai pas compris. La France, pour moi, c'était la richesse de ces villages et régions, je ne voyais pas comment on pouvait s'attacher à l'Etat alors que, en lui-même, il reste abstrait en période de paix. A mon

J'étais stupéfaite de découvrir qu'on préférait empêcher la bonne gestion locale que de leur donner un vrai pouvoir de décision

premier cours sur les collectivités territoriales, mon monde s'est éclairé : il y avait bien un droit qui reconnaissait les collectivités comme éléments de l'État français, qui leur donnait une existence et un pouvoir de décision. J'ai ensuite fait une thèse de doctorat en évitant cette spécialité parce qu'à l'époque, le Conseil national universitaire considérait ce droit comme mineur. Je craignais que pour l'agrégation plus tard, cela pose un problème. Mais dès que j'ai été docteure en droit, je me suis intéressée aux droits des collectivités territoriales, et j'ai tenu une rubrique de jurisprudence le concernant. Avocate au début de ma carrière, j'étais dans un cabinet de droit des collectivités locales. En travaillant avec elles, je me suis rendue compte, un nombre incalculable de fois, que les difficultés qu'elles rencontraient résultaient souvent d'une loi ou d'un décret qui n'était pas adapté(e) à leurs besoins spécifiques. J'étais stupéfaite de découvrir qu'on préférait empêcher la bonne gestion locale que de leur donner un vrai pouvoir de décision. J'ai passé l'agrégation dans la foulée et en arrivant à Lille II, on m'a demandé d'être la directrice adjointe du [Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe](#), le GRALE-CNRS. Puis j'en suis devenue directrice, et ensuite Doyen puis directrice de préparation à l'ENA, mais je n'ai jamais abandonné mes recherches en droit des collectivités territoriales. Aujourd'hui, parallèlement, j'accompagne les collectivités territoriales en tant que consultante pour faire avancer le droit local et pour sa bonne compréhension et sa bonne efficacité. Je suis plutôt dans le

travail de fond, y compris à l'occasion de la centaine d'auditions parlementaires et ministérielles que j'ai dû réaliser depuis.

ND. Vous publiez ce 13 juillet 2026 sur le blog *Nuances du droit* l'article : [“Ce que la réforme du statut de la Corse dit des universitaires, et inversement”](#). Pouvez-vous nous présenter cette réflexion et sa réception ?

GC. Elle est née d'un constat inquiétant. Je voyais le nombre de tribunes très étatistes, jacobines, souverainistes, se multiplier et je commençais à considérer qu'elles ne témoignaient pas d'un positionnement intellectuel. Le fait déterminant a été la proposition de loi concernant l'Alsace, qui devait être débattue au sortir du week-end de Pâques, le mardi matin : une tribune, cosignée par un universitaire avec un homme politique, avait été publiée le samedi de Pâques, comme si le timing visait à empêcher qu'elle soit contredite. Or, je la trouvais faussement universitaire car elle ignorait la loi de 2010 sur les collectivités uniques, le fait que l'Alsace ne demandait aucune compétence complémentaire, et le fait que le Conseil constitutionnel avait déjà validé de nombreuses fois ces collectivités uniques. Puis à l'occasion de mes rencontres régulières avec des sénateurs et des députés, j'ai découvert que certains avaient été conduits à penser que les constitutionnalistes français étaient globalement opposés au projet de loi constitutionnelle sur la Corse, sauf ceux qui étaient payés pour vendre ces idées (!)... Or, je savais que ce n'était pas le cas. En fait, les universitaires s'étaient

déjà prononcés dans des études et ne se voyaient pas faire la tournée des plateaux télé pour le rappeler. J'ai donc commencé à me demander à quel titre se prononçaient ceux qui déployaient autant d'efforts pour influencer sur la décision du Parlement souverain. J'avais l'impression, instinctivement, que le positionnement politique appuyé par un titre universitaire pouvait conduire à des dérives, à peser sur le vote des lois, et qu'il fallait réfléchir alors à l'éthique universitaire. D'autant que, en dépit de toute une série de jurisprudences qui expliquaient pourquoi le projet de loi constitutionnelle sur la Corse était envisageable, ceux qui y étaient opposés n'utilisaient que des bouts opportuns de décision en occultant le reste de la décision, ou les nombreuses autres qui ne leur étaient pas favorables. J'ai alors pris la parole d'une part pour alerter sur le fait que la confiance en la parole de l'expert universitaire ne devait pas être mise en danger, et d'autre part pour rappeler ce que disait réellement le Conseil constitutionnel en matière de statuts particuliers. Par exemple, on nous disait qu'avec ce projet de loi constitutionnelle, la reconnaissance de l'identité culturelle, historique, linguistique de la Corse était un drame puisque, pour la première fois depuis Vichy, ce serait promouvoir le communautarisme. J'avoue avoir été abasourdie et presque déprimée de constater ce qu'était devenu le métier d'universitaire. Il y a 20 ans, je crois qu'aucun éditeur, aucun journal n'aurait osé publier une horreur pareille. Quelle inculture mais surtout quelle insulte à

l'égard des juifs, des homosexuels, des Tsiganes voire des communistes qui ont été victimes de Vichy ! J'ai donc démontré que le Conseil constitutionnel a déjà été saisi de l'identité culturelle corse et qu'il avait validé sa reconnaissance. Les débats archivés des membres du Conseil démontrent qu'ils étaient, à juste raison, opposés à la notion de "peuple corse" au nom de l'unité, mais qu'ils n'étaient en aucune façon gênés par la reconnaissance d'une identité historique culturelle et linguistique. Il était pourtant affirmé que ce serait une dérive communautariste nouvelle depuis Vichy ! Pourtant, le jour où la loi a voulu instaurer la parité dans les mandats et les fonctions politiques, le Conseil constitutionnel s'est borné à reconnaître, sans drame, que ce serait diviser en catégories les électeurs et les éligibles, et que la Constitution ne le permettait pas. Finalement, on a révisé la Constitution pour introduire cette différence en fonction des chromosomes (c'est pire que la culture !) et personne n'a eu l'idée choquante d'agiter le souvenir de Vichy. On l'a fait dans l'intérêt général et dans une perspective de justice ! J'ai donc cité toutes les jurisprudences qui démontrent que le projet de loi constitutionnelle relatif à la Corse, en reconnaissant une histoire, une identité, une culture Corse n'est pas contraire à la jurisprudence constitutionnelle. Je pense seulement que l'attachement des Corses à "la terre Corse" plutôt qu'à "leur terre" serait préférable car plus conforme au fait que le territoire français est patrimoine de la nation. Quant aux dispositions conférant un pouvoir législatif à l'Assemblée de Corse, il est vrai que dans la tradition juridique française, l'unité de l'État prend la forme de l'unité de la souveraineté, et que la souveraineté, c'est la loi : il faut donc une unité législative. Toutefois, le Conseil constitutionnel admet des aménagements. Outre la Nouvelle-Calédonie qui prend des actes de valeur législative, vous avez des collectivités qui interviennent dans le domaine de la loi, à la place du législateur, et on constate qu'il n'y a jamais eu d'abus ou de danger. En 2002, donc avant la révision constitutionnelle de mars 2003, quand le législateur avait voulu permettre à la Corse d'expérimenter dans le domaine de la loi, le Conseil constitutionnel n'a pas censuré la disposition pour contrariété à l'unité ou à l'indivisibilité de la République. Non, il a juste dit que cette délégation du pouvoir législatif aux collectivités n'est pas prévue par la Constitution comme elle était prévue au bénéfice du gouvernement par les ordonnances. Et ainsi, quand on a révisé la Constitution en 2003, il y avait des inquiétudes certes, et on craignait la fin de l'égalité par l'excès de différenciation des normes, mais aucun énergumène n'annonçait l'apocalypse ! Toute la jurisprudence et la pratique démontrent qu'il n'y a pas de grands dangers, même s'il faut être vigilant. Je pense que tous ceux qui sont juristes depuis 20 ans, 30 ans ou 40 ans de carrière savent d'ailleurs que, par définition, une révision constitutionnelle implique un changement de paradigme. Si on a besoin d'une révision, c'est qu'en effet, ce qu'on veut faire n'est pas entièrement possible à droit constant. Le dire, c'est vraiment ouvrir des portes ouvertes et nous, universitaires, on ne veut pas s'abaisser à écrire que 2 plus 2 font 4. Ceux qui écrivent à partir d'un positionnement politique, parfois appuyés par des hommes politiques, jouent à faire peur en criant à la rupture avec le passé... qui est la définition même de l'acte de révision.

ND. Vous faites part chez certains juristes du fait que les convictions personnelles puissent prendre le pas sur l'analyse juridique. Est-ce que vous y voyez une forme de nationalisme méthodologique ou un biais jacobin dans la recherche, et notamment chez les constitutionnalistes ?

GC. Non, pas chez tous les constitutionnalistes. Il faut d'abord rappeler que la présence d'universitaires jacobins ou décentralisateurs a toujours existé et c'est la richesse de notre

Ce qui est très différent depuis peu, c'est que derrière ces opinions, ces interprétations, il n'y a plus seulement de l'interprétation juridique : on est vraiment dans un courant politique étatiste, et même souverainiste.

métier, c'est ce qui fait la doctrine : on échange nos arguments et c'est très bien. Ce qui est très différent depuis peu, c'est que derrière ces opinions, ces interprétations, il n'y a plus seulement de l'interprétation juridique : on est vraiment dans un courant politique étatiste, et même souverainiste. Ces courants rejoignent alors, par leur point d'arrivée, le nationalisme méthodologique, mais ça reste autre chose. À l'origine, le droit constitutionnel est la science de l'État central. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne pense pas beaucoup aux collectivités. De la même façon, le nationalisme méthodologique implique de considérer que l'État-nation est l'unité naturelle d'analyse. La société est alors envisagée comme un bloc homogène qui requiert plus encore que de l'unité : de l'unicité. Cela empêche de concevoir l'existence d'un droit constitutionnel local. Mais il n'y avait pas d'intention maligne, c'était un biais cognitif. Donc, en effet, en droit constitutionnel, à mon époque, on ne parlait pas de droit des collectivités locales. Il a fallu vraiment la révision constitutionnelle de mars 2003 pour qu'on parle un peu de l'expérimentation législative locale. Même pour le partage du pouvoir réglementaire en France, on laisse très peu de place aux collectivités. C'est plutôt dans le cours de droit des collectivités territoriales qu'on apprend ce qu'est le pouvoir réglementaire local. On nous apprend en droit constitutionnel que la loi renvoie au décret pour son application, et on nous apprend en droit des collectivités locales qu'elle peut renvoyer au pouvoir des collectivités locales pour l'application des lois qui concernent l'exercice de leurs compétences. Donc c'est plus un biais méthodologique.

Ce qui me fait peur aujourd'hui, ce n'est pas le nationalisme méthodologique, c'est ce que la science politique, notamment, appelle l'isomorphisme institutionnel ou normatif. Le problème n'est pas que le chercheur pense de manière jacobine, c'est que les collectivités territoriales, et ainsi les institutions locales, les élus locaux, reprennent les arguments jacobins sans s'en rendre compte. Si je prends le principe d'égalité, ils ont une notion d'égalité qui est complètement calée sur le discours jacobin, alors qu'en même temps ils demandent de la différenciation et du pouvoir réglementaire local. Cette notion jacobine de l'égalité est totalement contraire à ces ambitions, alors même qu'elle n'est pas non plus conforme à la jurisprudence constitutionnelle qui autorise largement la différenciation ! Ceux qui défendent la décentralisation sur le terrain reprennent les arguments jacobins et les méthodes de pensée ou les moyens de faire de l'État, par isomorphisme.

ND. Comment percevez-vous les propositions fédéralistes, notamment sur l'autonomie de la Corse ?

GC. Je suis quelqu'un de très ouvert et j'essaie d'être pragmatique. Je ne suis donc pas opposée au fédéralisme, mais je pense cependant qu'il n'est pas fait pour la France. Il est déjà tellement difficile d'obtenir une simple différenciation fondée pourtant sur une situation différente, comme l'autorise la jurisprudence constitutionnelle depuis les années 70, que passer au fédéralisme en envisageant des lois locales va paniquer tout le monde. Certes, j'ai lu le sondage récent concernant le fédéralisme qui montre que de plus en plus de français y adhèrent. Tant mieux, ça veut dire qu'il y a une petite ouverture d'esprit, même si je ne suis pas sûre que les Français comprennent les tenants et les aboutissements du fédéralisme, du régionalisme, etc. S'il faut parler de fédéralisme pour rompre avec le jacobinisme, allons-y, mais à titre personnel, j'ai tendance à être plus pragmatique en choisissant la régionalisation pour mieux réussir. La régionalisation existe dans les Etats unitaires, comme en Espagne et comme en Italie, et elle existera en France avec la Corse si la révision est adoptée. La régionalisation est le propre

des Etats unitaires qui ne sont pas aussi frileux que la France dans leur définition de l'unité de l'Etat. On peut avoir un pouvoir législatif local, dès lors qu'il est strictement encadré par la Constitution et qu'il est renvoyé à un statut (loi organique en France). Ainsi, même lorsqu'il s'exerce de plein droit, c'est un partage consenti par le Parlement, par l'acceptation de statuts qui le prévoient. Souvent, les lois locales ne sont que des lois de complément à la loi étatique, et celle-ci reste seule compétente dans les domaines décisifs.

Le fédéralisme je l'accueille donc avec plaisir en ce sens qu'il prouve qu'on avance enfin dans nos têtes, et parce qu'aller très loin pour obtenir juste assez est aussi une stratégie politique. Si je dois analyser la situation actuelle, entre l'unité de l'Etat sclérosante, telle qu'elle existe aujourd'hui, et le fédéralisme, à choisir entre les deux, je préfère encore le fédéralisme ! Maintenant, si vous me donnez le choix entre le régionalisme et le fédéralisme, je pense que pour la France, au regard de son histoire et telle qu'elle existe aujourd'hui, un vrai régionalisme serait extrêmement adapté aux besoins des Français, du territoire, et d'efficacité de la gestion publique.

Derrière la sempiternelle question du découpage territorial, penser l'efficacité et la démocratie

Luc Landrot

Vice-Président de la section française de l'Union des fédéralistes européens (UEF France)

Publié par La Croix en mai 2026

En 2015, François Hollande décide de la fusion des Régions avec pour principal critère la « réduction de moitié du nombre de régions ». L'objectif est, dit-on, de tenir la comparaison avec leurs homologues européennes, en taille.

Ce n'est pas la taille qui compte mais l'efficacité démocratique

L'argument de la taille est symptomatique de la vision jacobine d'un pouvoir politique qui se voit d'abord comme puissant pour dominer et imposer, plutôt que comme efficace, démocratique et proche des citoyens et du terrain. La plupart des pays fédéraux possèdent des villes-États, comme Hambourg, ou des petits États comme le New Jersey, où l'on vit très bien.

Pour que nos régions soient comparables à celles de nos voisins, il faudrait au contraire s'intéresser à leur permettre d'avoir une grande autonomie budgétaire et fiscale et les laisser voter leurs propres lois.

Stéphane Pean, spécialiste en gouvernance, qui tient une page sur LinkedIn intitulée "Le Réveil des territoires", affirme que les régions françaises n'ont pas de problème de taille mais de "leadership politique" et donc de cohésion et de pertinence. Elles ont été conçues comme échelon de déconcentration de la gestion administrative de l'État et de décentralisation de la mise en œuvre des décisions ; et non comme entités autonomes, c'est à dire pas comme "territoires avec une capacité civique à décider, arbitrer et assumer des politiques publiques cohérentes." Le Président de la Région Bourgogne Franche-Comté rappelait récemment que 90% de son budget venait des dotations de l'État.

Ce manque d'autonomie couplé à la complexité du millefeuille administratif nourrissent des conflits entre les différents niveaux de collectivités, paralyse l'action publique et affaiblit la démocratie. Cet enchevêtrement institutionnel permet en outre à chaque acteur et élu local de se défaire de ses responsabilités sur d'autres échelons.

Vers une République fédérale française pour garantir légitimité démocratique, cohérence territoriale et efficacité

Le sujet des frontières locales est primordial pour améliorer l'efficacité de l'action politique, pour répondre avec pertinence aux enjeux d'aujourd'hui, et augmenter la légitimité et la cohésion démocratiques, en ayant des ensembles culturellement, géographiquement et historiquement plus cohérents.

Le fédéralisme, désormais majoritairement soutenu dans l'opinion publique française, est le seul système qui permet de garantir durablement cette vision souple et adaptable dans le temps des périmètres politiques et administratifs, au gré des évolutions de l'histoire, de la culture, de la démographie, de l'économie etc. Ainsi, au Canada, les compétences attribuées

aux Provinces ont évolué fortement, notamment à la demande du Québec ; en Inde, un État a été scindé en deux à la demande des populations ; en Suisse, chaque commune est libre d'adhérer au canton (l'échelon supérieur) de son choix même sans continuité géographique.

Ce redécoupage ne doit pas se décider depuis les salons de l'Élysée mais en s'appuyant sur une concertation large des personnes concernées.

Pour que nos régions soient comparables à celles de nos voisins, il faudrait au contraire s'intéresser à leur permettre d'avoir une grande autonomie budgétaire et fiscale et les laisser voter leurs propres lois.

La récente question du détachement de l'Alsace de la région Grand-Est votée à l'Assemblée nationale a le mérite de mettre en évidence un débat essentiel où l'enjeu n'est pas de satisfaire des désirs identitaires mais bien de pouvoir, à moyen terme, répondre à des problématiques quotidiennes.

Deux méthodes s'opposent pour donner plus d'autonomie aux collectivités. La première, "par le bas", consiste à laisser les élus locaux demander de nouvelles prérogatives ou des modifications de leurs limites administratives. Cette logique a le mérite de respecter la subsidiarité et la volonté locale. Cependant, elle est inopérante si chaque exécutif local se complait dans une posture de *statu quo* : posture démontrée par la récente tribune des 10 présidents de Région, qui se sont opposés à l'idée d'une Alsace autonome hors de la Région Grand Est. La seconde logique, "par le haut", est fidèle à la tradition jacobine : une décision nationale qui s'impose depuis Paris de manière uniforme à toutes les collectivités.

Entre ces deux logiques grippées, apparaît un chemin de réforme pas à pas pour sortir la France de cette impasse, fait de demandes locales et de lois nationales, qui doit permettre non seulement de définir le périmètre des régions, des départements, des communautés de communes et des communes mais également de regrouper certains de ces échelons, d'en faire disparaître, d'en scinder...

Nous parlons de changements lents mais qui, s'ils sont bien faits et suscitent l'adhésion, apporteront beaucoup à l'action publique pour des décennies voire des siècles.

À l'orée des élections de 2027, nous avons l'opportunité d'engager un débat associant les élus locaux, nationaux et les populations pour mettre fin aux aberrations de notre millefeuille administratif héritées de deux siècles de jacobinisme. L'Alsace, en souhaitant fusionner les prérogatives d'un département et celles d'une région, nous montre la voie. La mobilisation pour sa sortie du Grand Est constitue un pas vers cette République fédérale française que nous appelons de nos vœux, la plus adaptée pour répondre aux enjeux de démocratie et d'efficacité.

Le mouvement autonomiste et régionaliste a trop souvent négligé la question des médias dans son analyse du centralisme. Pourtant nous ne pouvons pas ignorer la façon dont le centralisme organise la communication.

Le centralisme a son lexique, sa vision du monde et pour cela il a besoin de médias à son image. Il y a plusieurs exemples caricaturaux des conséquences du centralisme médiatique. On peut citer l'énorme battage médiatique autour de l'incendie de Notre Dame à Paris. L'événement était à portée de cameras des médias parisiens. Plus récemment l'incendie dans la forêt de Fontainebleau dont on a eu le sentiment que c'était l'incendie du siècle. Pourtant des surfaces bien plus importantes ont brûlé ailleurs, notamment en Occitanie, sans que cela ne suscite un suivi minute par minute de la part des télévisions parisiennes. Certes il s'agissait bien de deux catastrophes très dommageables, mais le miroir déformant du centralisme médiatique a joué à plein. Le résultat du centralisme à la française est une progression en parallèle du centralisme politique, économique et médiatiques.

Sur un kilomètre carré, se trouve en France concentré l'ensemble du pouvoir : politique, médiatiques, économique (siège des entreprises majeures). Il faut y ajouter la culture dont on sait que les principaux budgets de l'État sont dépensés à Paris et alentours.

La presse écrite est souvent considérée comme malade et en difficultés en raison de la baisse du lectorat et de la concurrence du numérique. Il faut aussi prendre en compte une concentration de plus en plus grande des médias, qu'ils soient régionaux ou non. Il existe en France une presse écrite dite « régionale » et une autre dite « nationale ». La première est considérée comme particulariste et la deuxième comme universaliste. Et lorsque l'on parle de presse dite « nationale » en France il faut entendre aussi qu'elle est parisienne. Les quotidiens nationaux dits « de référence » sont tous à Paris. Cela n'existe pas ailleurs. Que ce soit en Allemagne, en Italie ou en Espagne, les quotidiens de référence ne sont pas tous installés dans la capitale de l'État. On peut par exemple parler de ces journaux connus : *Corriere de la Sera* (Milan), *La Vanguardia* (Barcelone), *Diario Vasco* (Bilbao), *Voz de Galicia* (A Coruna), *Die Zeit* (Hamburg), *Süddeutsche Zeitung* (Munich)... et on pourrait en citer d'autres.

Pour ce qui est de l'audiovisuel les choses sont encore plus claires. Toutes les télévisions dites généralistes sont à Paris même si on peut considérer qu'il y a une exception avec ARTE.

C'est le même tableau pour les radios qui, malgré le tissu des radios locales, ont connu une concentration régulière. Et les réformes de *Radio France* ont considérablement réduit l'autonomie des radios locales. L'idée d'appeler « ICI » toutes les antennes locales est symptomatique. D'ailleurs « ICI » nomme aussi les télévisions régionales. Il n'y a donc aucune télévision généraliste hors de Paris en France, c'est à dire une télévision regardant le monde sans le filtre parisien. À ce tableau nous devons ajouter qu'il y a une richesse collective qui est exclusivement gérée par le centre, à savoir les

fréquences radio ou télévision. Dans des États décentralisés ou fédéraux les pouvoirs régionaux disposent du droit d'attribuer des fréquences aux radios et aux télévisions. Tout cela est un moyen puissant pour permettre l'expression de médias dans les langues des différents territoires, lorsqu'ils en ont une.

Sur un kilomètre carré, se trouve en France concentré l'ensemble du pouvoir : politique, médiatiques, économique (siège des entreprises majeures). Il faut y ajouter la culture dont on sait que les principaux budgets de l'État sont dépensés à Paris et alentours. Tout ce monde se mélange, se connaît, se fréquente, se marie, déjeune, dine ensemble. L'influence sur une campagne électorale se fait donc aujourd'hui grâce à quatre canaux de télévision d'information en continu sur ce kilomètre carré. Pourtant on entend encore des gens dire que

des télévisions régionales ou des radios de plein exercice seraient des moyens de pressions de « barons locaux » et que les journalistes y seraient sous influence. Mais qu'en est-il sur ce kilomètre carré parisien ?

Espace médiatique et espace politique.

Au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} la presse écrite était développée dans toutes les villes moyennes ou grandes. Rares étaient celles qui n'avaient pas un, deux ou trois quotidiens écrits. Cela correspondait à des espaces médiatiques pertinents, des réalités culturelles ressenties par la population. En un siècle la quantité de journaux quotidiens ayant disparus est immense. Il y en avait près de 2 000 en 1930 qui publiaient 40 millions d'exemplaires chaque jour... Il n'y a plus aujourd'hui que 60 titres, et pas tous indépendants. Il n'y a donc plus aujourd'hui d'espace médiatique local. Pour ce qui est du régional il existe encore des titres de presse écrite mais ils se concentrent et ne bénéficient pas de l'aura du quotidien dit « national ». Pour les télévisions et les radios publiques le tableau est encore plus triste. Un lecteur, un auditeur, doit trouver de la cohérence entre son espace de vie, son espace politique et son espace médiatiques. Les propositions aujourd'hui sont plus limitées en France. On ne regarde le monde que par le filtre de Paris. La pauvreté de l'information donnée par les quotidiens régionaux sur les voisins se trouvant de l'autre côté d'une frontière est parlante. Si vous vivez à 50 km de l'État espagnol vos quotidiens ne vous disent rien, ou presque, de ce qui se passe en Catalogne, Aragon et Pays-Basque. Le regard sur le monde est « réservé » à la presse parisienne. Notons aussi la pauvreté de l'information autour de l'Europe quand nous la comparons à la presse de nos voisins.

La création d'un espace médiatique.

Comment créer un sentiment régional avec des régions mal taillées, qui n'ont pas de pouvoir politique, pas d'identité culturelle et ne disposent pas de médias capables de créer un espace médiatique partagé, compris et accepté ? La création d'un espace politique passe par les médias (en plus d'autres outils comme l'école par exemple). Je renvoie pour tout cela à ce que l'on appelle la socialisation politique. C'est depuis l'enfance que cela commence avec les cartes que l'on vous montre à l'école. Les images se forment lorsque l'on est très jeune. Quelles images du fait régional montre-t-on aux enfants à l'école ? Quasiment aucune. Et les médias s'évertuent à accentuer le phénomène en ne donnant que des images hexagonales. Les cartes météo à la télévision ont des frontières qui arrêtent les nuages, les cartes d'Europe sont confuses. Et je ne parle pas du lexique. Le nom des régions et des territoires est souvent approximatif. Seule la Corse peut apparaître comme espace légitime parce que c'est une île difficile à rattacher au continent. Pourtant quand je regarde la météo je ne vois que la Corse. La Sardaigne, qui est à quelques kilomètres est grisée, ... comme si elle était dans le brouillard ? Quant aux nuages que j'ai au-dessus de ma tête en Béarn, ils ne passent jamais les Pyrénées. Au-delà il n'y a que territoires tristes et gris... Nous n'avons donc pas de médias, donc pas

Nous n'avons donc pas de médias, donc pas d'espace médiatique. Il est donc très difficile de créer un espace politique pertinent.

d'espace médiatique. Il est donc très difficile de créer un espace politique pertinent. Il nous reste l'espace linguistique que nous essayons de faire vivre mais que les médias centralisés s'empressent (surtout pour les Occitans) à morceler et à ne jamais nommer correctement. Ce centralisme médiatique a d'autres conséquences. Sur ce sujet il faudrait développer un peu plus que ce que je peux faire ici. L'impossibilité de créer un vrai contre-pouvoir est une de ces

conséquences tout comme l'est le centralisme culturel et l'absence de lieux où puisse naître une classe politique et médiatique régionale capable de penser autrement que par le truchement du centre. On pourrait comparer la disparition de la presse locale et régionale en un siècle à la disparition du maillage de lignes ferroviaires. La centralisation des médias est allée aussi vite que la centralisation du réseau ferré. Il y avait autrefois des lignes dites « transversales » ; elles ont disparu au profit de la grande vitesse qui commande d'aller à Paris. Les médias transversaux ont disparu aussi. Pour penser et s'informer il faut passer par le centre.

Préface² à *Mémoires de l'occitanisme 1960-1980*

Georg Kremnitz

Professeur émérite de romanistique, Université de Vienne
Oberwaltersdorf, le 14 juillet 2025

Mémoires de l'occitanisme 1960-1980, Dir. Christian Lagarde, éd. Trabucaire, Perpignan, 2026, 1054 p.

Il faut féliciter Christian Lagarde (professeur émérite à l'Université de Perpignan et occitaniste, Ndlr) d'avoir réussi à rentrer une récolte impressionnante de souvenirs et de mémoires des occitanistes des années 60 à 80. Ces textes offrent aux lecteurs et lectrices une mosaïque variée et haute en couleurs. Ils donnent une image riche et multiforme de ce qu'a été un mouvement qui, pendant quelques décennies, a été très présent sur la scène publique. Certes, il manque inévitablement les voix de quelques ténors qui ont disparu : Ismaël Girard, Charles Camproux, Bernard Manciet, Félix Castan, Max Rouquette, Robert Lafont et Yves Rouquette, pour n'évoquer que quelques-uns parmi les plus connus. D'autre part, Christian Lagarde a limité son enquête aux ressortissants français, bien que les relations avec les occitanistes à l'étranger (Val d'Aran, vallées piémontaises, ailleurs) aient parfois été importantes. Les témoignages qu'il présente sont avant tout les souvenirs de ceux et celles qui se sont joints au mouvement, souvent pour y prendre des rôles de seconds, efficaces si ce n'est décisifs ; ils permettent un regard sur les états d'âme de ces militants mais éclairent aussi les failles qui ont empêché un succès durable de ce mouvement. Et, de ce fait, les revendications des occitanistes demeurent toujours d'une certaine actualité, un grand nombre des problèmes qui se sont posés jadis n'ayant pas trouvé de solutions satisfaisantes. Les débats pourraient recommencer un jour, toutefois sur des bases renouvelées.

Ce mouvement s'inscrit comme un élément dans le grand mouvement d'émancipation des 'peuples' dont les premières manifestations culturelles remontent au XVIII^e siècle, avec la mode *Ossian* en Écosse (et dans toute l'Europe) et, en France, le genre *Troubadour* vers la fin de l'ancien régime. Après la Révolution française et le Congrès de Vienne c'est le *printemps des peuples*, ce passage du culturel vers le politique des groupes qui se considèrent lésés dans le processus d'évolution qui se met en place. On sait que pendant quelques décennies le *Félibrige* a été considéré comme étant à l'avant-garde de ces mouvements, Frédéric Mistral ayant formulé des revendications allant dans le sens d'un fédéralisme européen (et avant tout d'une réforme profonde du centralisme français), jusqu'au moment où, après la guerre de 1870-71, l'organisation met ses revendications politiques plus ou moins en veilleuse. Surtout avant cette date, le *Félibrige* se sent proche du *catalanisme* naissant qu'il tente même, pendant un certain temps, de s'annexer. Mais les deux mouvements suivent des chemins divergents : après la révolution de 1868 en Espagne le catalanisme se politise rapidement et peut ainsi devenir le catalyseur des revendications de la périphérie catalane face au centralisme madrilène (il est vrai, bien plus faible que celui de Paris), tandis que le *Félibrige* se cantonne dans le domaine littéraire et linguistique. Il est vrai qu'il revendique toujours un enseignement de la langue, mais des

² Je remercie François Pic de sa lecture attentive de ce texte et des suggestions qu'il m'a faites pour le compléter quelque peu. Toutes les erreurs possibles restent cependant les miennes.

propositions politiques plus complexes se font rares, la plus connue étant le *Manifeste des jeunes félibres fédéralistes* de 1892, présenté d'abord à Paris. En même temps, le Félibrige, d'abord presque uniquement provençal, élargit peu à peu son organisation à l'ensemble des terres de langue occitane, mais les nouveaux adhérents appartiennent en grande partie à la bourgeoisie provinciale et n'ont pas beaucoup de perspectives politiques, surtout pas celle de la mise en question de la configuration de la France telle qu'elle existe.

Ce mouvement s'inscrit comme un élément dans le grand mouvement d'émancipation des 'peuples' dont les premières manifestations culturelles remontent au XVIII^e siècle, avec la mode Ossian en Écosse (et dans toute l'Europe) et, en France, le genre Troubadour vers la fin de l'ancien régime.

Certes, il a toujours existé des groupes opposés à ce quiétisme ; le premier d'entre eux fut l'éphémère mouvement des *Félibres rouges* (Louis-Xavier de Ricard et Auguste Fourès), surtout présent lors des *Fêtes latines* de Montpellier en 1878, puis le groupe autour d'Antonin Perbosc et Prosper Estieu qui édite à partir de 1896 la revue *Mount-Segur* (plus tard graphiée *Mont-Segur*) et est en relation étroite avec des groupes catalans autour de Josep Aladern. Perbosc – félibre-majoral progressiste et déjà futur occitaniste – esquisse les principes d'une réforme de l'orthographe de l'occitan qui rend celle-ci indépendante de celle du français (un des points problématiques du système employé par Mistral et le Félibrige en Provence). Tout ceci se produit encore à l'intérieur du Félibrige. Après la Grande Guerre de 1914-18, les rénovateurs se retrouvent autour de la nouvelle revue *Òc*, fondée en 1923-24 par deux médecins toulousains, Camille Soula et Ismaël Girard, cette fois en *rupture* (partielle) avec le Félibrige. Ismaël Girard sera un des occitanistes (c'est à partir de ce moment-là que le terme commence à se répandre) les plus actifs pendant plus d'un demi-siècle, en relation étroite avec les Catalans (surtout Antoni Rovira i Virgili et Josep Carbonell i Gener), un éveilleur de consciences et un mécène. Pendant cette période, Charles Camproux tente de formuler les bases d'une politique occitaniste, dont les contours sont présentés dans son livre *Per lo camp occitan* paru à Narbonne en 1935. Plusieurs groupes, surtout d'étudiants, se fondent et défendent des revendications occitan(ist)es. De (modestes) succès électoraux en sont le fruit.

La Deuxième Guerre mondiale et le régime de Vichy changent encore une fois les données. En 1945 est fondé l'*Institut d'Estudis Occitans* (IEO), d'abord conçu surtout comme lieu de la recherche scientifique (suivant en cela l'exemple de l'*Institut d'Estudis Catalans*, fondé en 1907). Cependant, les évolutions de la société consécutives à la Libération et mûries au cours de la longue période de renouveau d'après-guerre suggèrent un élargissement des préoccupations, se déplaçant d'une concentration initiale sur la langue et la culture vers des revendications socio-politiques. La fondation du *Comité Occitan d'Etudes et d'Action* en 1964 consomme une première rupture, car celui-ci veut lier l'analyse sociale et politique aux problèmes de la culture occitane – et il veut proposer des solutions aux problèmes de la société. Après 1968, l'IEO sera transformé en organisme de masse qui essaye de regrouper les activités occitanistes, en négligeant quelque peu la vocation initiale, et de devenir le porte-parole des revendications. L'occitanisme se politise et – en partie – se radicalise. Cela

provoque de nouvelles dissensions nuisibles au mouvement, malgré une présence publique croissante. S'il y avait eu consensus sur certains buts à atteindre, les chances auraient peut-être été plus grandes ...

Malheureusement, les divergences des points de vue ne permettent pas la formation d'un mouvement unitaire qui aurait eu, sans aucun doute, plus de poids. L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en mai 1981 donne à beaucoup l'illusion de la victoire escomptée, alors que Mitterrand reste, en dépit de toutes ses promesses électorales (les « 110 propositions pour la France » et plus particulièrement la 56^e : « La promotion des identités régionales sera encouragée, les langues et cultures minoritaires respectées et enseignées. »), un homme politique qui donne la priorité à la France globale et unitaire. Ce qu'il a proclamé à Lorient (« Nous déclarons le droit à la différence ! »), il ne le réalisera qu'à des doses homéopathiques (accusant en partie l'administration de le court-circuiter). La réforme régionale de 1982-83 reste plus que timide et très partielle.

Pour remonter à l'échelle internationale, il faut admettre que les succès des peuples qui aspirent à leur émancipation ne sont pas majoritaires, quand on suit l'évolution historique depuis le XIX^e siècle. Il faut qu'ils puissent présenter leurs exigences à un moment favorable de l'Histoire (et du bon côté), comme à l'issue de la Grande Guerre pour quelques-uns ou, bien plus tard, lors de l'implosion de l'empire soviétique avec ses conséquences. Si l'État auquel ils font face est dans un moment de faiblesse, ils ont une chance d'obtenir gain de cause. Que dire alors de la France porteuse d'un des nationalismes étatiques les plus forts ! Ceux qui se dressent au mauvais moment n'ont que peu de chances d'aboutir – l'exemple récent de la Catalogne le montre, comme beaucoup d'autres. L'adversaire des occitanistes avait trop d'atouts en main, surtout si l'on s'attaquait à lui en ordre dispersé.

Naturellement, les disputes internes entre les différents courants de la renaissance occitane ont facilité les refus successifs de réforme de l'État français. Par moments, les différentes branches du mouvement renaissantiste semblaient plus opposées les unes aux autres qu'à l'adversaire principal, l'État centraliste avec ses institutions (qui variait, lui aussi, en ses attitudes, et selon les époques).

D'autre part, la France politique n'a pas compris la nécessité de réformes profondes (sauf, paradoxalement, De Gaulle à la fin de sa présidence, mais pour lui c'était trop tard). C'est une des raisons pour lesquelles la France se trouve, depuis belle lurette, dans des situations – sociales, économiques et politiques – difficiles successives. L'Italie et l'Espagne montrent qu'une autre construction étatique est plus prometteuse ; elles ont fait la mue d'États centralisateurs vers une décentralisation. De ce point de vue, on peut considérer que les compétences et surtout les moyens des actuelles régions en France sont largement insuffisants.

Toutefois, il faut se rendre compte du fait que partout les langues et cultures dominées en Europe, après certaines améliorations au XX^e siècle et surtout après 1945, ont perdu du terrain depuis quelques décennies à cause de la globalisation capitaliste galopante qui désavantage les petits, que ce soit sur le plan de la nature ou celui de la culture. Pour

l'instant, les perspectives sont plutôt sombres. Il est vrai que toute tendance forte dans une direction sera suivie d'une autre dans le sens opposé, mais combien de pertes irrémédiables jusque-là ?

Je voudrais donner un exemple de ces évolutions : la dégradation de la présence sociale de la langue. Pour la plupart des témoins et contributeurs, la présence de l'occitan (désigné comme 'patois') dans leur jeunesse était naturelle, bien qu'il ait été le plus souvent interdit à l'école et que les parents ne l'utilisaient guère avec leurs enfants. Il s'en suivit une présence naturelle de la langue, qui, après les pertes du dernier demi-siècle, semble difficilement récupérable. Pascale Respaud, musicienne de l'Ariège, insiste particulièrement sur ce point, à savoir la perte de la présence *immédiate* de la langue. Et je prends pour autre exemple les phrases suivantes d'André Abbe de Roquebrune :

« S'il y a encore des gens qui parlent le provençal à Roquebrune, nous ne sommes pas plus de vingt aujourd'hui [...]. En 1980, quand nous avons commencé les conférences, nous étions plus de mille. L'État français, l'école publique ont bien des responsabilités dans cette débâcle, mais les premiers responsables sont les Roquebrunens qui dès les années 20 ont choisi de parler français à leurs enfants, sans que personne ne le leur ait demandé ».

Cependant, il était clair, dès le début du XX^e siècle, que l'ascension sociale – à laquelle tous les parents aspiraient pour leurs enfants – passait par la maîtrise du français. La devise de la Révolution (devenue celle de la République) *Liberté, Égalité, Fraternité* a été détournée dès l'origine vers une uniformisation culturelle et linguistique qui se poursuit jusqu'à présent. De cette façon, l'égalité véritable d'une bonne partie de la population (pas uniquement des Occitans) est sacrifiée ; il lui faut se conformer au modèle dominant. Jean-Pierre Cavaillé, de l'EHESS, en donne un exemple : *« [...] je n'ai cessé d'être le témoin, à Toulouse, à Paris, et un peu partout lors de colloques et occasions diverses, pendant toutes ces années, depuis le début de ma carrière universitaire jusqu'à aujourd'hui, de propos méprisants et ignares sur la langue occitane ou/et l'occitanisme. Il est tout à fait faux de croire que l'enseignement de l'occitan est banalisé et reconnu [...] »*

Certes, il y a eu des moments d'espoir, après la *Libération*, puis en 1981 au moment de l'élection de François Mitterrand – David Grosclaude parle dans son témoignage très justement de la nécessité de fonder alors un mouvement politique fort afin de faire en sorte que les promesses faites soient tenues. Mais c'est en ce moment-là l'héritage du centralisme qui joue contre les Occitans (et les autres groupes minoritaires en France) : on attend que la manne tombe du ciel au lieu d'intensifier les revendications. Il est vrai qu'une certaine institutionnalisation – très relative et autant partielle que sectorielle – a été réalisée, mais en même temps, les locuteurs qui disparaissaient n'ont plus été remplacés et la conscience collective de la majorité francophone (qui n'est majoritaire en France que depuis la fin du XIX^e siècle) n'a guère changée, ce qui, à la longue, peut faire diminuer la demande. L'actuel gouvernement s'appuie sur ce paradoxe pour reprendre une bonne partie des 'faveurs' jadis octroyées. La place de l'occitan (et des autres langues de France) dans l'enseignement et dans la recherche diminue à vue d'œil.

On peut accuser l'occitanisme de ces années d'un certain nombre d'erreurs : manque de cohésion, manque de définition claire des desseins et manque de recherche de consensus – puisque le mouvement n'était, surtout à ses débuts, pas très nombreux, trop de ruptures internes – mais il ne faut pas oublier qu'il avait (et qu'il a) contre lui un centralisme français qui le plus souvent ne l'acceptait même pas comme option

Toutefois, il faut se rendre compte du fait que partout les langues et cultures dominées en Europe, après certaines améliorations au XX^e siècle et surtout après 1945, ont perdu du terrain depuis quelques décennies à cause de la globalisation capitaliste galopante qui désavantage les petits, que ce soit sur le plan de la nature ou celui de la culture.

politique – je me souviens bien des récits d'amis qui à cette période avaient été poursuivis par les services (souvent parallèles) de l'État. Il est curieux de constater que, depuis la Révolution de 1789, il n'y ait pas, entre l'État et le citoyen, de niveau intermédiaire de reconnaissance, ce qui place l'individu dans une situation de faiblesse beaucoup plus forte que dans la plupart des autres États modernes. Cette situation de faiblesse amène Michèle Stenta à déclarer : « L'occitanisme, en plus d'être un engagement de toute une vie pour ceux et celles qui le portent, est un projet de société, politique donc, qui consiste à œuvrer à la reconnaissance d'une langue, d'une culture, d'une civilisation dans le concert mondial des langues cultures et civilisations. »

Et Claire Torrelles enchaîne : « [...] le principe même de ma conscience occitaniste : le lien entre langue et société, entre engagement culturel et engagement politique. »

Patrice Poujade en tire une conclusion importante : « [...] j'ai surtout compris que si nous ne prenions pas en charge notre propre destin, rien ne se ferait. »

L'État n'est donc pas considéré, par ces personnes, comme protecteur de l'individu et des groupes mais souvent comme menace. Le résultat de ces lectures est donc en demi-teintes : certes quelques progrès et avancées ont été accomplis, mais en même temps la société française n'a pas réussi à se défaire de son monolithisme culturel et politique, ce qui lui coûte cher, au jour le jour. D'autre part, les défenseurs de l'occitan sont en moins bonne position aujourd'hui qu'il y a soixante ans (pour prendre le cadre des souvenirs ici déposés) : la langue a subi d'énormes pertes de locuteurs, au point qu'aujourd'hui les néo-locuteurs sont considérés comme les porteurs principaux d'espoir. Mais il ne faut pas se faire d'illusion : tant que le mode actuel de globalisation (ou de mondialisation) ne cèdera pas la place à un autre modèle, plus complexe et complémentaire, la ré-occitanisation linguistique de la société se fera attendre. D'autre part, l'Irlande a eu gain de cause en dépit de la perte de sa langue originare. Les langues et les cultures évoluent sans cesse, nous ne savons donc pas ce que sera une société occitane de demain.

De toutes les façons : ces souvenirs et mémoires sont un travail historique de première importance, mais ils contiennent également des indications pour un futur encore peu clair.

Manifeste fédéraliste pour une Europe juste, forte et apaisée.

Ce texte a été élaboré en juin 2023 conjointement par les partis de la fédération Régions & Peuples Solidaires, dont le Parti Occitan, en collaboration avec des militants fédéralistes de Europe Ecologie Les Verts.

Il a été publié dans les pages du quotidien Le Monde après avoir été signé par près de 150 élus de R&PS ou d'EELV

L'Europe et la France sont entrées dans une nouvelle ère. Un monde plus inquiétant où, à la catastrophe écologique, s'ajoutent chaque jour des menaces plus nombreuses sur les institutions démocratiques. Notre continent connaît à nouveau la guerre, alors que partout les propositions autoritaires fleurissent sur le terrain des difficultés économiques et des inquiétudes sociales. Elles prospèrent grâce à l'absence de projets politiques ambitieux, courageux et mobilisateurs.

Parce que le fédéralisme garantit à la fois le respect des droits humains et le respect d'un ordre international juste et pacifique. Il promeut la reconnaissance des peuples, de leur diversité, de leur nécessaire autonomie.

Dans ce contexte, nous devons nous appuyer sur des principes clairs pour guider l'action politique, et dessiner un horizon à nos sociétés. C'est pour cela que nous disons avec force, alors qu'approchent les élections européennes et que le gouvernement français évoque une possible réforme de nos institutions, que le fédéralisme constitue pour nous un principe politique cardinal, qui permet de répondre efficacement aux défis qui sont devant nous. Parce que le fédéralisme garantit à la fois le respect des droits humains et le respect d'un ordre international juste et pacifique. Il promeut la reconnaissance des peuples, de leur diversité, de leur nécessaire autonomie. Il dit la volonté de les unir dans une perspective de partage et de solidarité, afin d'être plus forts ensemble. Parce que le fédéralisme réaffirme notre idéal démocratique. Il propose de rapprocher les citoyens des pouvoirs, de les faire participer plus et mieux à la gestion de leurs affaires, et de doter chaque échelon territorial de moyens et de marges d'action propres qui engagent la responsabilité de tous.

C'est la raison pour laquelle nous demandons l'approfondissement de la construction européenne dans le sens d'une Europe fédérale. La guerre en Ukraine, comme le Brexit et l'échec retentissant de l'isolationnisme britannique, qui a divisé plus que jamais les peuples de Grande Bretagne, ont mis en lumière la nécessaire union des démocraties européennes face aux périls autoritaires. Il est aussi nécessaire, pour les mêmes raisons, que ces démocraties accordent la pleine autonomie dans leurs affaires internes à leurs nationalités.

Aussi demandons-nous la création d'une chambre des régions de l'Europe, un « Sénat des régions », travaillant en liaison avec le Parlement et l'exécutif de l'Union européenne. Ce Sénat doit être doté de vrais pouvoirs et représenter la voix des territoires au niveau de l'Union.

En France, le centralisme, qui est au cœur même de nos institutions et n'a cessé de se renforcer ces dernières années, alimente le malaise démocratique. En concentrant l'essentiel des pouvoirs à l'échelon national, et de plus en plus dans une seule personne, il participe de l'affaiblissement de la culture démocratique, désarme civiquement nos compatriotes, quand il ne les pousse pas vers de fausses solutions autoritaires. Ce centralisme est néfaste pour lutter contre le changement climatique dans le domaine des transports (priorité donnée aux liaisons ferroviaires vers Paris) ou de l'énergie (relance du nucléaire), quand la résilience écologiste passe par des investissements massifs dans les déplacements du quotidien et les circuits d'énergie locaux.

Il est responsable de la disparition de langues et des cultures régionales, au détriment des peuples minorisés et de l'intelligence humaine toute entière.

C'est pourquoi nous sommes favorables à une réforme territoriale concertée, démocratique, respectueuse des volontés exprimées par les territoires, aux antipodes de la réforme de 2015 faite au mépris des territoires et de leurs habitants. Elle doit permettre aux régions historiques de l'espace français et aux territoires d'Outre-mer de bénéficier de collectivités territoriales propres, dotées d'une large autonomie. Elle doit donner lieu à la définition de régions à taille humaine, acceptée et reconnue par leurs habitants.

Nous demandons une profonde réforme fiscale. Le système infantilisant des dotations de l'État aux collectivités ne doit plus être la norme. La norme doit être la ressource fiscale propre des collectivités, alimentée par une fiscalité propre.

Nous demandons enfin un statut de co-officialité, aux côtés du français pour les langues dites « régionales ». C'est une œuvre de justice vis-à-vis des populations qui les parlent.

À l'heure du retour en force des nationalismes frileux et impérieux, nous nous proposons de défendre résolument l'idéal d'une Europe fédérale, forte et juste, lors des prochaines échéances et au-delà. Confiant dans le pouvoir de la démocratie, conscients que la justice passe par la reconnaissance de la diversité, et souhaitant pour les peuples d'Europe un avenir d'entente et de solidarité.

Féd'actualité :

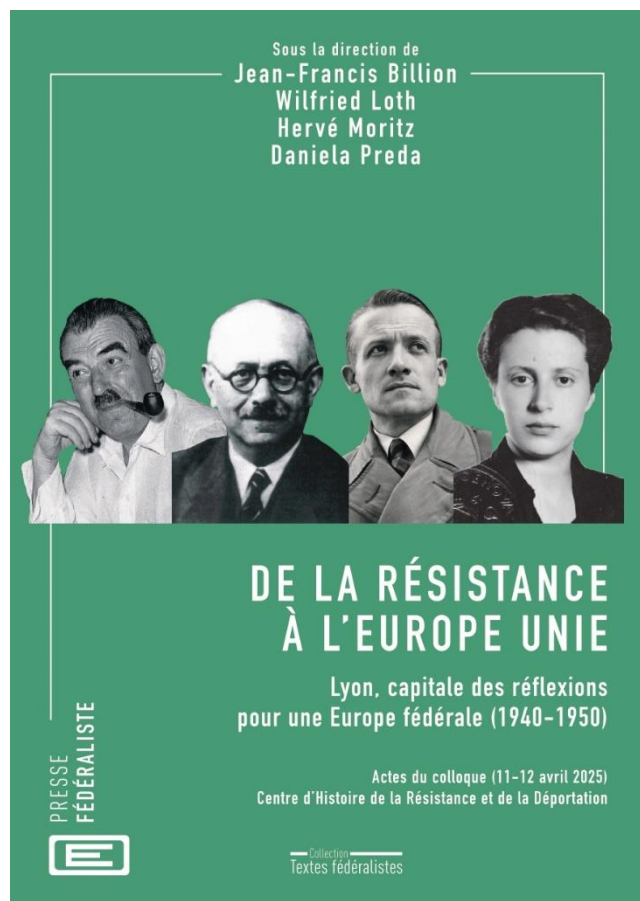
A l'occasion de la publication des actes du colloque « Lyon, capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940 – 1950) »

De la Résistance à l'Europe Unie –

Lyon, capitale des réflexions pour une Europe fédérale (1940-1950)

Michel Herland

Professeur honoraire des universités



Aucun lecteur de cette revue ne saurait ignorer l'importance de Lyon pour la diffusion de la pensée fédéraliste dans ce pays. *Pour le fédéralisme* n'est-il pas publié justement à Lyon aux bons soins d'une maison d'éditions nommée Presse fédéraliste depuis son premier numéro en 1973. Presse fédéraliste a publié également de nombreux livres dans plusieurs collections. Celui-ci est le vingt-neuvième de la collection « Textes fédéralistes » inaugurée il y a plus de cinq décennies, et d'abord avec des ouvrages traduits de l'italien et signés par des théoriciens du fédéralisme politique comme Altiero Spinelli, Ernesto Rossi, Mario Albertini, Lucio Levi, Guido Montani. Un autre étranger, anglais cette fois, sans doute moins réputé en France, Lord Lothian, figure également au catalogue. Quant aux auteurs plus proches de nous, les lecteurs de *Fédéchoses* - *Pour le fédéralisme* les connaissent bien, soit parce qu'ils y écrivent régulièrement, comme Jean-Francis Billion, par ailleurs directeur de la publication, soit dans le cas

d'Alessandro Bresolin ou Wilfried Loth, parce qu'on y rend compte régulièrement de leurs livres. La collection compte également des ouvrages collectifs, souvent des Actes de colloque. Tel est le cas du dernier paru qui rassemble les communications d'un colloque tenu à Lyon en avril 2025. On y découvre que Lyon fut non seulement un haut-lieu de la Résistance contre les Nazis mais que nombre de résistants y étaient déjà convaincus de la nécessité de bâtir une Europe fédérale après la guerre.

Après un hommage d'Hervé Moritz au grand historien-résistant Marc Bloch, né à Lyon et récemment panthéonisé, Jean-Francis Billion narre les péripéties qui conduisirent à la création, à Lyon, en 1944 et à l'initiative d'un certain André Ferrat, du Comité Français pour la Fédération Européenne. Parmi les membres fondateurs, on reconnaît peut-être les noms de Jacques Baume, Maurice Guérin, Pascal Pia et à coup sûr celui d'Albert Camus. Transféré à Paris l'année suivante, le CFFE, installé dans les locaux du MLN (Mouvement de Libération Nationale né en 1944 de la fusion de la plupart des groupes de la Résistance non communiste), il deviendra après la Conférence de Paris du printemps 1945 et avant la création de l'UEF fin 1946, le CIFE, Comité Internationale pour la Fédération Européenne³. À propos d'André Ferrat, Marc-Olivier Lacroix apporte un éclairage complémentaire dans son article consacré au journal *Lyon libre*.

Silvana Boccanfuso relate pour sa part le parcours d'Ursula Hirschmann, née en Allemagne dans une famille juive convertie au protestantisme, sœur de l'économiste hétérodoxe Albert Hirschmann et qui sera successivement l'épouse d'Eugenio Coloni, philosophe socialiste et militant antifasciste puis d'Altiero Spinelli, elle-même militante infatigable de la cause européenne et de la cause des femmes. Si elle ne fit qu'une halte avec Spinelli dans la capitale des Gaules sur le chemin de Paris, leur séjour dans la capitale française fut capital pour l'organisation d'une conférence fédéraliste sous l'égide du CFFE en mars 1945.

Autre figure éminente de la Résistance, Berty Albrecht dont le parcours est relaté par Silvia Romano qui signe les chroniques « FédéFemmes » dans *Pour le Fédéralisme*. Née à Marseille dans une famille protestante originaire de Suisse, elle épousa un broker londonien, Frédéric Albrecht, en 1917. C'est à Londres qu'elle rencontre le féminisme qui sera l'une de ses causes. Séparée de son mari en 1929, elle s'installe à Paris avec ses enfants, crée sa propre revue, *Le Problème sexuel*. Elle obtient parallèlement le diplôme de « surintendant d'usine », sage

³ À ne pas confondre avec le Centre International de Formation Européenne créé en 1954 par Alexandre Marc.

précaution puisque son mari lui coupera les vivres peu après. Auparavant, elle avait rencontré Henri Frenay, de douze ans son cadet. En janvier 1941, elle le rejoint à Vichy avant de le suivre à Lyon où elle devient inspectrice provinciale du Service du chômage féminin, tout en aidant Frenay à publier un *Bulletin d'information* clandestin qui deviendra *Combat* à la fin de l'année. Elle s'investit aussi dans un Service social tout aussi clandestin d'aide aux prisonniers de Combat. Arrêtée plusieurs fois, elle s'est donnée la mort dans la prison de Fresnes le 31 mai 1943. Elle avait 50 ans.

La même Silvia Romano s'intéresse à la destinée de Jacqueline Bernard, parisienne, journaliste économiste, qui s'installe à Lyon en 1941 où elle fait la connaissance de Berty Albrecht. C'est par elle qu'elle rencontrera Frenay et deviendra secrétaire de rédaction du journal *Combat* tandis que son frère, Jean-Guy Bernard, polytechnicien, deviendra pour sa part secrétaire général du mouvement de résistance du même nom. Arrêtée en juillet 1944 et déportée elle ne reviendra en France qu'avec la libération des camps en mai 1945.

Autre figure de la Résistance, Jean Rous⁴, présenté ici par Pierre Chevalier, fut délégué à Lyon du mouvement Libérer-Fédérer dont le mot d'ordre était « Libérer la France et l'Europe de l'invasion fasciste et fédérer les peuples européens pour éviter le retour des guerres ». Rous participait simultanément au mouvement clandestin lyonnais L'Insurgé tout en faisant fonction d'avocat conseil pour les Amis des Maisons des Jeunes soutenues par Vichy. En dehors de ceux qui étaient entrés dans la clandestinité, les résistants devaient

en effet avoir une façade légale, comme on l'a vu dans le cas de Berty Albrecht.

La religion catholique est traditionnellement forte à Lyon dont l'archevêque est « primat des Gaules ». Pendant la Deuxième Guerre mondiale, tandis que les autorités ecclésiastiques avaient tendance à temporiser avec le régime de Vichy, à Lyon, dès novembre 1941, des *Cahiers du Témoignage chrétien* étaient imprimés dans la clandestinité. Leurs principaux rédacteurs, dans un bel élan d'œcuménisme, furent deux pères jésuites de Fourvière et un pasteur protestant. Parallèlement, d'autres chrétiens, dont Jean-Marie Domenach qui sera plus tard directeur de la revue *Esprit*, faisaient paraître, toujours à Lyon, les *Cahiers de notre jeunesse*. Cette « Résistance spirituelle » fait l'objet d'une communication de Jean-Dominique Durand.

Wilfried Loth signe l'article consacré à André Philip. Si ce dernier était certes professeur à Lyon au début de la guerre et s'il fut actif dans le mouvement Libération comme dans le groupe Témoignage chrétien, avant de s'envoler pour Londres, l'article s'intéresse surtout à l'après-guerre et au rôle de Philip dans le Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe.⁵

Même si les autres articles ont un lien encore plus ténu avec Lyon, à l'instar de celui consacré à Ursula Hirschmann, cet ouvrage d'une très bonne tenue mérite une place dans les bibliothèques de tous fédéralistes, pas seulement les Lyonnais !

⁴ La participation, de ce dernier au Congrès des peuples d'Europe, d'Asie et d'Afrique contre l'impérialisme, en 1948, a fait l'objet d'un autre volume de la collection « Textes fédéralistes ».

⁵ Un livre de Wilfried Loth sur André Philip est également publié dans la collection « Textes fédéralistes ».

Libérer l'histoire de son carcan national : Hommage à Marc Bloch, un historien européen

Hervé Moritz

Docteur en Histoire contemporaine de l'Université de Strasbourg, président du Mouvement Européen France et membre du bureau de Presse fédéraliste

Texte extrait du volume *De la Résistance à l'Unité européenne. Lyon capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940-1950)*, coll. « Textes fédéralistes », Lyon, Presse fédéraliste, 2026.

Le 23 novembre 2024, dans l'aula qui porte son nom au cœur de l'Université de Strasbourg, le Président de la République française, Emmanuel Macron, annonçait la panthéonisation de l'historien Marc Bloch. Cet acte de reconnaissance de la nation tout entière à l'historien qui a révolutionné la discipline historique au XX^e siècle aura lieu le 16 juin 2026, quatre-vingt-deux ans après son assassinat par la Gestapo.

Né à Lyon en 1886, fils d'une famille juive alsacienne qui a choisi d'opter pour la France après la guerre de 1870, il suit la vocation de son père, professeur d'histoire et d'antiquités gréco-romaines à la faculté des lettres de Lyon. En 1904, il est admis à l'École Normale Supérieure. En 1908, il est reçu à l'agrégation d'histoire. Dans les années qui suivent il séjourne en Allemagne pour y suivre des cours, notamment aux facultés de Berlin et de Leipzig. Il enseigne par la suite la discipline historique dans les écoles françaises. En août 1914, l'enseignant est mobilisé dès le début de la Première Guerre mondiale. À l'issue du conflit, le capitaine Marc Bloch est décoré de la Croix de Guerre et de la Légion d'honneur.

Marc Bloch poursuit alors sa carrière d'historien médiéviste à l'Université de Strasbourg dès 1919. L'université à présent française rassemble une nouvelle génération de chercheurs, dont les interactions produisent une émulation scientifique hors du commun. À partir de 1927, Marc Bloch y occupe la chaire d'histoire du Moyen-Âge au sein de la faculté d'histoire. Il publie à cette période les ouvrages qui font sa renommée. Dès 1920, sa thèse de doctorat, *Rois et Serfs, un chapitre d'histoire capétienne*, attire tout particulièrement l'attention de ses pairs.

Marc Bloch explore tout particulièrement les mentalités collectives, l'évolution des institutions dans le temps, influencé, dès le début de sa carrière, par la sociologie durkheimienne. Son ouvrage, *Les Rois thaumaturges*, publié en 1924, est considéré comme un véritable chef d'œuvre par les historiens qui le suivent⁶ : Georges Duby y reconnaît, en 1974, l'œuvre de l'inventeur de l'histoire des mentalités ; Jacques Le Goff y décèle lui, en 1983, le travail d'un pionnier de l'anthropologie politique historique.

C'est aussi à Strasbourg qu'il rencontre son collègue, l'historien moderniste Lucien Febvre. En 1929, les deux historiens fondent la revue des *Annales d'histoire économique et sociale*. En rupture avec le courant historiographique de l'école méthodique, ils sortent ainsi l'histoire des récits linéaires d'événements successifs pour s'intéresser à l'évolution historique complexe et à l'analyse profonde des sociétés et des mentalités. Pour ce faire les deux historiens ouvrent un dialogue fécond avec les autres sciences sociales émergentes, telles que la sociologie et l'anthropologie. Par leur action

l'histoire devient, une discipline à part entière des sciences sociales. Marc Bloch est d'ailleurs souvent considéré comme l'un des précurseurs de l'histoire sociale.

Au tournant des années trente, Marc Bloch adopte dans cette perspective une nouvelle approche dans ses recherches sur l'histoire rurale de la France. Il est convaincu qu'il ne peut progresser en la matière qu'en abordant le sujet dans le cadre d'une histoire comparée à l'échelle européenne. L'étude des sociétés européennes, de leurs institutions, de leurs structures respectives et de leurs interactions, s'impose. C'est le propos qu'il défend au Congrès international des sciences historiques d'Oslo en 1928 dans un plaidoyer pour une histoire comparée.

Cessons, si vous le voulez bien, de causer éternellement, d'histoire nationale à histoire nationale, sans nous comprendre. Un dialogue entre les sourds, dont chacun répond tout de travers aux questions de l'autre, c'est un vieil artifice de comédie, bien fait pour soulever les rires d'un public prompt à la joie ; mais ce n'est pas un exercice intellectuel bien recommandable⁷.

Marc Bloch, ce « Grand Européen », profondément anti-nationaliste est ainsi l'historien qui refuse d'abandonner l'histoire aux nationalistes qui en usent abusivement pour embrigader les masses dans des guerres meurtrières fratricides.

Lucien Febvre explique plus tard la démarche innovante de son défunt collègue

Bloch en était venu à la conclusion qu'une histoire rurale de la France ne se suffisait pas à elle-même ; que la solution de bien des problèmes que les historiens se repassaient les uns aux autres, depuis des décades, sans en faire jamais avancer la solution, se trouvait de toute évidence hors de France⁸.

Cette approche comparative est couronnée de succès à la publication en 1931 de l'un de ses ouvrages majeurs, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*. La comparaison révèle les divergences des systèmes agraires en France, en Allemagne ou encore en Angleterre, expliquant notamment la structuration différente de la hiérarchie sociale dans les sociétés européennes dès le Moyen-Âge. Il prolonge son œuvre avec *La société féodale*, somme publiée en deux volumes en 1939-1940.

Par leurs travaux et la revue des *Annales*, Marc Bloch et Lucien Febvre émancipent ainsi la discipline historique de son carcan national. Pour écrire une histoire de France, il est nécessaire pour les deux historiens de l'ancrer dans l'étude de la civilisation européenne à travers le temps⁹.

⁶ Geremek Bronislaw, « Marc Bloch, historien et résistant », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 41^e année, n° 5, 1986, p. 1091-1105.

⁷ Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, n° 46, 1928, p. 15-50.

⁸ Lucien Febvre, « Souvenirs d'une Grande Histoire : Marc Bloch et Strasbourg - Mémorial des années 1939-1945 », *Combats pour l'histoire*, Dunod, Paris, 2021, p. 455-475.

⁹ Lettre de Marc Bloch à Lucien Febvre, le 8 octobre 1939.

L'historien n'est plus le poète qui narre les récits héroïques de ses contemporains et de leurs illustres ancêtres. L'historien n'est plus l'écrivain qui façonne le roman national, il n'est plus l'hagiographe de la nation. L'historien exerce un métier, méthodique et méticuleux, qui vise à rendre compte des réalités des sociétés du passé pour mieux questionner la société du temps présent. L'étude descriptive du passé sans questionnement contemporain n'est pas une fin en soi. L'histoire éclaire le temps présent, elle unit « l'étude des morts à celle des vivants »¹⁰. C'est le dessein de Marc Bloch et de son collègue Lucien Febvre.

Les deux historiens délaissent alors l'histoire nationale au profit de l'étude des sociétés européennes passées. Marc Bloch s'intéresse tout particulièrement à la genèse de l'idée d'Europe dans l'histoire sans pour autant chercher à remplacer l'absurde roman national par un quelconque et tout aussi absurde roman européen. « Il n'y a pas d'histoire de France, il n'y a qu'une histoire de l'Europe », aurait-il affirmé en son temps. Pour l'historien européen Marc Bloch « la seule véritable histoire, qui ne peut se faire que par entraide, est l'histoire universelle »¹¹. Lucien Febvre poursuit son ambition en dispensant au Collège de France, dès l'année 1944-1945, un cours intitulé « L'Europe, genèse d'une civilisation », nourri de leurs dialogues et de leurs travaux communs.

Marc Bloch, ce « Grand Européen », profondément anti-nationaliste est ainsi l'historien qui refuse d'abandonner l'histoire aux nationalistes qui en usent abusivement pour embrigader les masses dans des guerres meurtrières fratricides. Il fustige d'ailleurs Charles Maurras et ses compagnons dans divers textes.

Marc Bloch ne se contente pas de raconter l'histoire, c'est aussi l'historien qui prend part aux événements de son temps et aide ses contemporains à comprendre ce qu'ils vivent.

En août 1939, le capitaine Bloch reprend du service. Le professeur de la Sorbonne ne se contente pas de rester stationné dans un bureau à Paris. Il s'engage volontairement pour défendre son pays. Il s'illustre dans l'organisation du ravitaillement de l'armée française et participe à l'évacuation de la poche de Dunkerque. Après la défaite de la France face à l'Allemagne nazie qui étend sa domination sur l'Europe entière, le régime de Vichy renverse la République et instaure le statut des Juifs qui provoque en octobre 1940 l'exclusion de Marc Bloch de la Sorbonne qu'il avait rejointe quatre années auparavant.

« Relevé de déchéance » en janvier 1941 pour « services scientifiques exceptionnels rendus à l'État français », Marc Bloch n'est pas pour autant réintégré à la Sorbonne. Il reprend son enseignement à l'Université de Strasbourg, université alors en exil, déplacée à Clermont-Ferrand. Il dispense ses cours aux étudiants qui ont refusé de rentrer en Alsace placée sous le joug nazi et de participer à la mascarade de ce régime qui fonde une université du III^e Reich en lieu et place de l'Université de Strasbourg qu'il a autrefois fréquentée.

Lui et ses compagnons d'infortune se retrouvent dans les rangs de la Résistance. En mars 1943, révoqué, il s'implique d'abord dans le mouvement de résistance Combat pour rejoindre ensuite le mouvement Franc-Tireur après une rencontre avec Georges Altman. En publiant dans les *Cahiers politiques* et dans la *Revue libre*, il contribue déjà à esquisser la France et l'Europe de l'après-guerre. Il laisse des pages précieuses sur la nécessité de réformer l'enseignement pour

renforcer intellectuellement la conscience morale des français, qui a, selon lui, fait défaut et engendré la débâcle de 1940 et la collaboration honteuse du régime vichyste.

À Lyon, il participe à la direction des Mouvements unis de Résistance et a pour mission de préparer la libération de la région. Il est toutefois arrêté le 8 mars 1944 par la Gestapo. Il est emprisonné, torturé, mais ne se résigne pas. Il trouve la force de narrer l'histoire de France à ceux qui partagent son sort dans les geôles de la Gestapo. Il est fusillé le 16 juin 1944. Il laisse de cette période deux écrits à la valeur testamentaire : une *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* pour transmettre son éthique de la discipline historique aux jeunes historiens et *L'étrange défaite* où il analyse de manière saisissante la déroute de l'armée française et les raisons de la débâcle de 1940. Fin observateur, il esquisse par cette œuvre magistrale le rôle d'un historien du temps présent.

Son ami Lucien Febvre l'élève au rang des grands historiens européens, tant pour ses travaux novateurs que pour sa démarche historique émancipée des sirènes du roman national.

On savait partout qu'un grand historien nous était né.

Un grand historien européen : c'est le vrai mot. Car de toute évidence, l'histoire des sociétés médiévales dont est issue la nôtre ne saurait s'étudier que dans le cadre européen. C'est précisément au moyen âge que naît l'Europe, au sens humain du mot, par le rapprochement d'éléments nordiques, que Rome avait laissés hors de son attraction, et d'éléments méditerranéens dissous, désagrégés par la chute de l'Europe. Bloch le savait mieux que personne. Et il n'était pas homme – lui qui avait si remarquablement plaidé, dès 1928, *Pour une histoire comparée des sociétés européennes* ; lui qui devait laisser à l'état d'ébauche une *Histoire de la France dans le cadre de la civilisation européenne*, il n'était pas homme à se contenter de textes français et de données françaises pour retracer l'évolution de la Société féodale¹².

Que retenir de la vie et de l'œuvre de cet homme exceptionnel aujourd'hui ? À l'aune d'une actualité préoccupante ravivant les angoisses d'un passé troublé qu'il nous a rapportées en son temps, il me semble que Marc Bloch peut nous inspirer en plusieurs domaines.

Premièrement, dans la droite ligne de la révolution qu'il initie dans la manière de faire de l'histoire, nous avons le devoir de cultiver l'étude rigoureuse de la réalité historique et de soutenir la démarche scientifique partout où elles sont remises en cause dans le monde, où les libertés académiques sont bafouées, où les « vérités alternatives » remplacent la démonstration scientifique et la controverse historique. Continuons de défendre la recherche scientifique de la vérité pour mieux combattre ceux qui la fabriquent de toute pièce pour servir des « vérités alternatives » en pâture aux opinions publiques mûdées.

Deuxièmement, poursuivons l'entreprise historique de Marc Bloch et de Lucien Febvre pour extirper l'histoire de ses carcans nationaux. Pensons l'Europe et son histoire au-delà de nos histoires nationales, trop souvent teintées d'accents nationalistes. À l'heure où les mouvements nationaux-populistes menacent de jour en jour davantage nos démocraties, réécrivent l'histoire à leur sauce pour servir leurs intérêts, continuons sans relâche de poursuivre l'œuvre de Marc Bloch en refusant que l'histoire ne serve les discours nationalistes, révisionnistes et belliqueux de ceux qui la

¹⁰ Marc Bloch, *Apologie de l'histoire ou Métier d'historien*, Armand Colin, Paris, 2018, p. 66.

¹¹ *Ibid.*

¹² Lucien Febvre, « Souvenirs d'une Grande Histoire : Marc Bloch et Strasbourg - Mémorial des années 1939-1945 », *Combats pour l'histoire*, Dunod, Paris, 2021, p. 455-475.

manipulent à dessein. Poursuivons l'ambition d'écrire ensemble une histoire universelle.

Enfin, troisièmement, inspirons nous de l'historien qui ne s'est pas contenté d'observer les événements de son temps, mais qui y a résolument pris part pour défendre les valeurs républicaines et humanistes auxquelles il croyait. À notre tour de livrer aujourd'hui la bataille pour ces valeurs, pour défendre un ordre mondial reposant sur le droit, pour garantir les droits

humains et l'État de droit, pour protéger la dignité de chaque être humain, pour promouvoir le modèle de démocratie libérale et sociale que nous avons façonné, et pour continuer de construire le projet d'Europe libre et unie que nous ont légué nos prédécesseurs.

Alors le 16 juin 2026, devant les portes du Panthéon, nous pourrions dire fièrement : « À Marc Bloch, les Européens reconnaissants. »

**« Pourquoi donc devrais-je m'épargner ? »
Hilda Monte (1914-1945)
s'est battue pour l'unité de l'Europe et a payé de sa vie
sa résistance au nazisme.
Il est grand temps de la redécouvrir.**

Andreas Wilkens

Professeur honoraire de l'Université de Metz et de Lorraine, historien vivant à Paris.

Vient de publier la biographie *Mit dem Leben bezahlt. Hilda Monte, eine Europäerin im Widerstand* (Au prix de sa vie. Hilda Monte, la résistance d'une Européenne), dans une collection de la Gedenkstätte Deutscher Widerstand (Mémorial de la résistance allemande), éditions Lukas (555 pages, 29,80 €), accompagnée, dans la même collection, d'une anthologie des écrits de Hilda Monte, sous le titre "Die Einheit Europas" und andere Schriften (The Unity of Europe et autres écrits).

Traduction Jean-Léon Muller

Article publié initialement dans le quotidien Die Zeit le 15 janvier 2026 – Fédéchoses remercie tant l'auteur que Die Zeit de nous avoir autorisé à reprendre ce texte

Il fallait un courage hors norme et une détermination à toute épreuve pour se lancer dans cette véritable mission suicide : Hilda Monte allait devoir sauter en parachute sur Berlin ou ses environs, mettre sur pied, au mieux des possibilités, un réseau de résistance, et alimenter Américains et Britanniques en informations de première main sur la situation dans la capitale du Reich, le tout sous une pluie de bombes toujours plus intense. À l'été 1944, la préparation du *Marguerita Project* bat son plein en Angleterre, sous l'égide de l'*Office of Strategic Services* ou OSS (les services secrets américains) qui coopère, pour l'occasion, avec un syndicat ouvrier international. En ce moment, la mission de Hilda Monte est programmée pour l'automne.

Elle vient tout juste d'avoir 30 ans et a consacré toute sa vie d'adulte à combattre le nazisme puis la dictature hitlérienne. Alors qu'elle apprend à sauter en parachute dans un centre d'entraînement anglais, elle est déjà connue comme journaliste et autrice, bien au-delà des seuls cercles d'exilés. Paru en 1943 chez un prestigieux éditeur londonien, son essai *The Unity of Europe* est un plaidoyer visionnaire et argumenté en faveur d'une Europe unifiée.

Après la guerre, Hilda Monte va pourtant tomber dans l'oubli. Elle n'a pas laissé d'archives bien ordonnées, les sources sont dispersées et fragmentaires, les membres de sa famille ont été contraints à l'exil ou sont morts, assassinés pendant la Shoah. En tant que socialiste juive, auxiliaire des services de renseignement britanniques et américains, elle ne trouvera longtemps pas sa place dans la culture mémorielle allemande. Mais qui était donc cette résistante courageuse, avocate passionnée de l'unification européenne ?

Quand Hilde Meisel – tel est son vrai nom – voit le jour à Vienne le 31 juillet 1914, le monde entier se réjouit. Non pas de sa naissance, comme elle l'a écrit avec ironie dans une notice autobiographique, mais du déclenchement de la Première Guerre mondiale. D'emblée, tout semble donc annoncer un combat : dans son cas, contre le nationalisme, le

militarisme et la passion guerrière, au profit de la dignité humaine, la paix et le progrès social.

Ses parents, Ernst et Rosa Meisel, sont originaires respectivement de la partie hongroise de l'empire des Habsbourg et de Prusse occidentale. Avec sa sœur Margot, de deux ans son aînée, Hilde grandit à Berlin dans le quartier bourgeois de Wilmersdorf. Dans les classes de la Cecilienschule, leurs enseignants autoritaires continuent de vivre à l'époque wilhelmienne, sans jamais franchir le seuil de la République de Weimar. Sur le chemin de l'école, les deux fillettes sentent bien qu'elles sont avant tout perçues comme hongroises et juives et toujours plus ou moins mises à l'écart. C'est probablement ce qui les pousse à rejoindre le *Schwarzer*

Publié par l'ISK à partir du 1er janvier 1932, ce journal « pour le droit, la liberté et la culture », comme l'annonce son sous-titre, se veut un organe de lutte contre l'ascension de Hitler. Hilde Meisel va y publier sous son nom pas moins de 74 articles

Haufen, une organisation de jeunes juifs allemands. Afin de l'éloigner de ce groupe aux idées trop socialistes et révolutionnaires, les parents de Hilde l'envoient à Londres pour des études artistiques, elle n'a alors que 15 ans. Mais rien n'y fait. Elle préfère s'inscrire à la *London School of Economics* et adhère à la section londonienne de l'ISK (*Internationaler Sozialistischer Kampfbund*), un mouvement socialiste qu'elle a brièvement fréquenté à Berlin.

Avec sa philosophie internationaliste et sa rigueur morale inspirée de Kant, l'ISK va marquer profondément Hilde Meisel. Elle se conforme sans excès de zèle aux règles de vie ascétiques de ce petit groupe élitiste de gauche, qui ne comptera jamais plus de 300 membres : elle devient et restera végétarienne (une des conditions d'adhésion était une visite dissuasive à l'abattoir) et ne fume que dans les moments de stress. Des années plus tard, elle va rompre avec la direction

autoritaire de l'ISK : soumission et consentement aveugle ne sont décidément pas fait pour elle.

Hilde Meisel a un vrai talent d'écriture. Quand, de retour à Berlin, elle commence une carrière de journaliste dans les colonnes du tout nouveau quotidien *Der Funke* (L'Étincelle), elle est encore une adolescente. Publié par l'ISK à partir du 1^{er} janvier 1932, ce journal « pour le droit, la liberté et la culture », comme l'annonce son sous-titre, se veut un organe de lutte contre l'ascension de Hitler. Hilde Meisel va y publier sous son nom pas moins de 74 articles. Le 24 janvier 1933 (six jours plus tard, Hitler sera nommé chancelier) elle dénonce en première page la collusion entre les SA et la police, à l'occasion d'une manifestation entre l'Alexanderplatz et la Weinmeisterstraße : « Les SA défilent, la police s'acharne. Tous deux contre les ouvriers. » Peu après leur « prise du pouvoir », les nazis interdiront l'ISK et son journal.

Avant même les premières arrestations de ses membres, l'organisation décide de transférer son siège à Paris. Bien que la stratégie privilégiée consiste à laisser le plus possible de militants au sein du Reich, Hilde Meisel est elle aussi envoyée dans la capitale française. On a besoin de ses services pour l'intense travail de publication, qu'il s'agisse des journaux en exil ou des tracts introduits ensuite clandestinement en Allemagne. Elle choisit alors de signer ses articles du

En novembre 1940, elle plaide pour la « création d'une communauté européenne à la place de la souveraineté nationale ». Hitler est alors à son apogée et il faut beaucoup d'imagination pour concevoir le projet d'une Europe libre et démocratique.

pseudonyme de Hilda Monte. Il est exclu de faciliter la traque menée par « Paul », nom de code attribué par l'ISK à la Gestapo. Qui plus est, ses parents vivent encore à Berlin, avant de s'exiler au Caire au début de l'année 1939.

Depuis Paris, puis Londres, où elle obtient la nationalité britannique grâce à un mariage blanc, Hilda Monte effectue pour le compte de l'ISK des voyages successifs en Allemagne nazie. Même si aucun rapport ou archive n'a été conservé ou retrouvé, il existe suffisamment de témoignages attestant qu'elle s'est rendue au moins une douzaine de fois dans le Reich entre 1934 et 1939, principalement à Berlin. Comme elle l'explique dans un CV rédigé en 1941, son objectif est « de faire passer du matériel de propagande et d'autres documents à travers la frontière et de discuter de la situation internationale et du travail clandestin avec les groupes syndicaux du pays ». Il s'agit donc d'abord d'apporter un soutien logistique direct à des amis, membres de la résistance. En 1939, alors qu'elle a déjà quitté l'ISK et vit à Londres, elle se rend même trois fois de son propre chef en Allemagne, où elle passe « environ trois mois ». C'est ce que nous apprend un texte rédigé de sa main, fin septembre 1939.

Elle y décrit aussi comment, le 1^{er} septembre 1939, elle a suivi sur le sol allemand le discours prononcé par Hitler au Reichstag pour marquer le début de la guerre : « Je me trouvais [...] dans un café. Il était plein à craquer. Et nous voilà tous assis en silence, accablés, écrasés par l'idée des horreurs que cette guerre déclenchée par Hitler allait nous infliger à tous. À la fin du discours, un seul homme a timidement tenté d'applaudir. » Même si cette « morosité » générale ne reflète pas toute la réalité, Hilda Monte est témoin, sur place, de l'événement et ne veut pas renoncer à l'espoir de trouver des Allemands prêts à s'opposer à la catastrophe. Comme nombre de résistants, elle a tendance à surestimer la volonté de

rébellion contre la tyrannie. Pour elle, il ne fait aucun doute que Hitler sera vaincu.

Une fois la guerre engagée, l'aide et l'expertise d'opposants allemands au nazisme peuvent être fort utiles aux autorités britanniques. Hilda Monte contribue à la création d'une radio socialiste indépendante, le *Sender der Europäischen Revolution* (Radio de la révolution européenne), qui émet à destination de l'Allemagne à partir d'octobre 1940 et appelle à la résistance. Mais la guerre de Hitler l'atteint aussi directement. Lors d'un raid « d'aviateurs nazis », comme elle l'écrit elle-même, son appartement londonien de Woburn Square est détruit par une bombe. Au cours d'un autre raid, elle est blessée par des éclats d'obus et hospitalisée pendant plusieurs jours.

Hilda Monte rédige aussi régulièrement des contributions pour les émissions en allemand de la BBC, dont les tapuscrits ont été conservés. Elle s'y adresse aux auditeurs et auditrices d'Allemagne en prenant pour cible l'hypocrisie et la violence du régime nazi. Daté du 15 décembre 1942, un texte intitulé « Judenverfolgung » (Persécution des Juifs) se distingue tout particulièrement. Elle y dénonce l'« horrible réalité » du génocide et souligne avec force la responsabilité de ses auditeurs : « Ce qui se passe aujourd'hui en Pologne, l'extermination de sang-froid du peuple juif, se fait en votre nom, au nom du peuple allemand. » Ceux qui ne veulent pas

être impliqués doivent donc se montrer solidaires de l'ensemble des personnes persécutées par les nazis « Juifs, Russes, prisonniers de guerre et travailleurs étrangers ». Son réquisitoire est sévère et elle exhorte tous et toutes à en tirer les conséquences : « C'est de vous, de votre attitude aujourd'hui et demain, jusqu'au jour de la défaite totale de Hitler, que dépendra votre part de responsabilité dans les crimes nazis, celle qui pèsera sur chacun d'entre vous. »

Moins d'un an plus tard, en septembre 1943, elle publie son essai *The Unity of Europe*. Deux-cent pages d'un texte dense où elle s'appuie sur des observations faites depuis la fin des années 1930. Dès cette époque, elle qualifie la modernisation économique de la Pologne de « mission européenne » afin de dissuader Hitler. En novembre 1940, elle plaide pour la « création d'une communauté européenne à la place de la souveraineté nationale ». Hitler est alors à son apogée et il faut beaucoup d'imagination pour concevoir le projet d'une Europe libre et démocratique.

Mais Hilda Monte ne se contente pas d'imaginer le futur. Elle associe dans son livre l'objectif politique fondamental de la paix à des arguments pragmatiques, en soulignant notamment les avantages d'un développement économique commun de l'Europe. Elle conçoit aussi un appareil institutionnel : une « autorité centrale européenne », qui doit disposer de moyens de contrôle et veiller au respect des règles, tandis qu'une « banque centrale européenne » serait responsable de la monnaie. Une politique de sécurité unifiée fait également partie du programme, tout comme des « universités européennes » et la création d'une citoyenneté commune. Elle considère l'implication des citoyens européens comme un objectif prioritaire, car seule leur participation active peut « insuffler la vie » à des institutions démocratiques. Et pour ce qui est de l'Allemagne, elle a cette formule frappante : elle appartient à l'Europe « comme le nez appartient au milieu du visage ».

Qu'elle ait présenté ses réflexions de manière totalement indépendante, sans l'imprimatur d'aucun parti politique est déjà remarquable, mais il est tout aussi impressionnant qu'une exilée de 29 ans soit parvenue à se faire une place dans un

monde de l'édition largement dominé par les hommes. Elle le doit au soutien de l'éditeur Victor Gollancz, dont la maison a, dès 1936, abondamment rendu compte de la persécution des Juifs en Allemagne.

Hilda Monte revient aussi sur ses idées européennes dans plusieurs articles, notamment quand elle aborde la situation de la jeunesse : « Quelles sont nos perspectives, se demande-t-elle, de faire de ces jeunes des citoyens d'une Europe civilisée, alors qu'ils ont fréquenté l'école des barbares, qu'on leur a appris à mépriser la culture et à exploiter, maltraiter et assassiner des personnes sans défense ? » En tant que collaboratrice de l'association *German Educational Reconstruction*, elle s'efforce, depuis son exil, de concevoir les bases d'un nouveau système éducatif. Il s'agit de former les membres d'une génération perdue pour en faire « les Européens de demain ».

Elle pourrait très bien se contenter d'attendre ainsi la fin de la guerre à Londres. Elle en décide autrement et choisit le moyen le plus rapide, mais aussi le plus risqué, de rentrer en Allemagne, en se faisant recruter pour l'opération *Marguerita*. La situation militaire ayant évolué, ce n'est pas en parachute mais à bord d'un avion de l'OSS qu'elle atterrit fin septembre 1944 à Annecy, d'où elle est conduite en Suisse. Commence alors une éprouvante attente de plusieurs mois. Les circonstances semblent se liguer contre son projet de regagner Berlin. Finalement, elle accepte, à la demande des socialistes autrichiens en exil, d'entreprendre en avril 1945 une mission secrète de liaison à Bregenz, Bludenz, Dornbirn et Feldkirch. Le 17 avril, vers quatre heures du matin, c'est sur le chemin du

retour qu'elle est arrêtée par un garde-frontière, dans une forêt toute proche du Liechtenstein. Elle tente de s'enfuir, est blessée par balle et succombe sur place à ses blessures.

Nora Platiel, une amie résistante de l'ISK et future présidente du tribunal régional de Cassel, a rapporté peu après ses discussions animées avec Hilda Monte pendant ses derniers mois passés en Suisse. Elle caresse alors, nous dit Platiel, le projet de se rendre après la fin de la guerre en Chine, pour y étudier les questions économiques, mais la réorganisation de l'économie allemande lui semble plus urgente et elle veut y prendre part. Cependant, avant toute chose, il faut mener le combat à son terme et elle est prête, « comme des milliers d'autres qui ont payé de leur vie la lutte contre le fascisme et la terreur nazie, à risquer sa vie. [...] Pourquoi donc, demande-t-elle à son amie, devrais-je m'épargner ? »

Il est certain que Hilda Monte aurait pu apporter une contribution majeure à la reconstruction de l'Allemagne, mais aussi de l'Europe. Avec sa conscience d'Européenne et sa conviction que l'Allemagne devait être profondément démocratisée et socialement réorganisée, elle était en avance sur nombre de ses contemporains. Même 80 ans après la fin de la guerre, la définition qu'elle donne d'elle-même en mai 1943 reste d'actualité :

« J'ai aujourd'hui la nationalité britannique, je suis d'origine hongroise et j'ai beaucoup vécu et travaillé en Allemagne. Je ne peux me définir autrement que comme une Européenne, mais je suppose que nous n'en sommes pas encore au point où cela est admissible. »

Première approche de la biographie de François Rouan, Résistant (Foix, 1914 – Montpellier, 1992)

« L'Unique chose qui m'importe, disait-il à ses fils, c'est ce que tu fais,
pas ce que tu dis »¹³

Pierre Chevallier

Auteur d'une thèse sur Jean Rous, catalaniste, anticolonialiste et fédéraliste

Fédéchoses est heureux de publier de courts extraits de ce texte de près de vingt pages, axés sur la personnalité de François Rouan, ses idées (tellement proches de celles des fondateurs du CFFE et du CIFE), de son passage dans la guerre d'Espagne à son rôle dans un maquis d'antifascistes allemands durant la Seconde Guerre mondiale.

Cet article est une première approche de la biographie de François Rouan, plus connu sous le pseudonyme de Montaigne. Chaque partie mériterait d'importants prolongements permettant simplement de préciser la question ou de comprendre tous les enjeux de la question. De nombreuses allusions lui sont faites dans les principaux textes sur les maquis de Lozère, de l'Hérault et du Gard. Deux courtes biographies ont été écrites dans le cadre des travaux de l'AERI sur la Lozère¹⁴ et dans l'ouvrage de H. R. Kedward sur les maquis¹⁵. Des informations essentielles apparaissent sur sa vie dans l'ouvrage d'Évelyne et Yvan Brès¹⁶. Il a été désigné chef du maquis de Bir Hakeim, après le décès de ses

deux premiers commandants. Pour autant, il a tellement cultivé la discrétion que l'on ne fait que répéter d'une bio à l'autre les mêmes informations. (...)

Errances diverses et formatrices.

(...) Dès 1928, à Foix, il avait adhéré aux jeunesses communistes, sans renier totalement les valeurs chrétiennes de son éducation. Par chance à ses yeux, les Arts et Métiers d'Aix en Provence étaient, selon ses dires, une « école à 85% marxiste ». Mais, en septembre 1934, il est exclu du parti communiste pour « trotskysme » ce qui était le principal motif d'exclusion à l'époque. (...). En ce qui

¹³ François Rouan, *Dire ou ne pas dire*, Paris, Cadastre8zéro, 2017, p. 11. Dans cet ouvrage, François Rouan, fils aîné de François, rappelle des souvenirs de ses parents en les tutoyant.

¹⁴ AERI, *La Résistance en Lozère*, CD rom.

¹⁵ Harry Roderick Kedward, *À la recherche du maquis, la Résistance dans la France du sud, 1942-1944*, Paris, Éd. du Cerf, 1999, 473 p., (extrait de l'entretien avec François Rouan, le 25 février 1982, à Montpellier, p. 341-345).

¹⁶ É. et Y. Brès, *Un maquis d'Antifascistes Allemands en France (1942-1944)*, Montpellier, Presses du Languedoc/Max Chaleil Éditeur, 1987, 350 p.

concerne F. Rouan, il n'existe aucune trace d'adhésion à une organisation se réclamant de l'ancien chef de l'Armée rouge. (...) On peut aussi penser que Rouan était influencé par le positionnement de Jacques Doriot, membre du Bureau politique du PC, ancien secrétaire général des Jeunesses communistes (1923-1924) avant sa conversion au fascisme puis son adhésion à la collaboration avec l'Allemagne nazie. (...).

La rencontre avec d'autres antifascistes, internationalistes allemands ou italiens mais aussi étatsuniens ou britanniques, le confirme dans ses idéaux de fraternité antifasciste et de fidélité dans ce combat.

La Guerre d'Espagne

Selon des informations pour l'instant non vérifiées, sous-lieutenant, il rejoint Barcelone, depuis Marseille, en uniforme sur le navire « Ciudad de Barcelona », affrété par Carlo Rosselli, aux côtés d'Italiens et d'Allemands. Il est peu après « porté déserteur par l'autorité militaire pour ne pas avoir répondu aux ordres de mobilisation d'avril et octobre 1938 »¹⁷. Le tribunal militaire de la 17^e région militaire le casse aussi de son grade en décembre 1938, il redevient seconde classe. Dans un document militaire de 1952 le terme de « déserteur » est remplacé par celui d'insoumis. À Barcelone, il rencontre Miguel Arcas (andalou, anarchiste et officier de cavalerie), à la caserne Lénine, d'où il se prépare à partir pour l'Aragon. F. Rouan y découvre, essentiellement, deux formations : les anarchistes des colonnes Durruti et Ascaso (CNT-FAI) et les communistes internationalistes dissidents (POUM et « trotskystes »). (...) À leur création, il rejoint les Brigades internationales et participe à toutes les luttes jusqu'aux dernières en Catalogne. Blessé, il ne rentre en France, par le col du Perthus, que très peu de temps avant la fin de la guerre d'Espagne ; il est arrêté au Boulou (Pyrénées-Orientales). (...).

On peut cependant penser que cette période 1936-1938 fut particulièrement importante pour sa « formation personnelle et politique ». La rencontre avec d'autres antifascistes, internationalistes allemands ou italiens mais aussi étatsuniens ou britanniques le confirme dans ses idéaux de fraternité antifasciste et de fidélité dans ce combat. Elle l'aidera aussi à constituer sa brigade en 1943 avec des personnes dont il pourra être absolument sûr.

Dans la drôle de guerre

À son retour, en décembre 1938, il est condamné à deux ans de prison et cassé de son grade par le tribunal militaire de la 17^e région et « remis 2^e classe ». Amnistié, il rejoint la Côte d'Ivoire. On sait que les députés socialistes, Joseph Rous (oncle de Jean Rous), des Pyrénées Orientales, et Camille Planche, de l'Allier, avaient demandé qu'une amnistie pleine et entière [soit] accordée à tous les Français partis ou retenus en Espagne du 19 juillet 1936 au 1^{er} janvier 1939 et n'ayant pu répondre à l'ordre d'appel les invitant à remplir leurs obligations militaires légales. (...).

Mobilisé le 29 août 1939, puis rappelé sous les drapeaux par ordre de mobilisation générale du 2 septembre 1939, on

l'affecte à la Compagnie européenne, dépôt de guerre n° 5, le 11 octobre 1939. (...).

En Afrique

Mobilisé jusqu'en juillet 1940 comme lieutenant dans le 26^e RTS, il se replie avec sa section et se trouve démobilisé à Rivesaltes le 5 juillet 1940. Mais, Rouan est libérable à la colonie (Côte d'Ivoire). Dirigé, « avec ses Sénégalais » vers le

DITC de Marseille le 11 juillet 1940, ils embarquent à Marseille sur le *s/s Banfora* le 13 septembre à destination d'Oran. Le 15 octobre, ils sont à Casablanca où ils prennent le *s/s Marrakech* pour débarquer à Dakar le 21 octobre 1940. Rouan est affecté au RTSCI à compter du 16 octobre. Il est enfin mis en congé illimité le 30 octobre 1940.

Pendant les combats, il reçoit la Croix de guerre et est promu capitaine.

(...) Il est encore considéré comme fonctionnaire colonial lorsqu'il passe en Gold-Coast (actuel Ghana) en septembre 1940, pour souscrire un engagement dans les FFL comme sergent. Il entre en contact avec le *Special Operations Executive* (SOE) et tente à plusieurs reprises de rejoindre Londres, mais échoue. Par contre, on lui conseille de rejoindre la France pour y organiser des actions de résistance. (...) Venu en mission en Côte d'Ivoire, il est arrêté, à Niabé, ville frontière avec la Gold Coast, le 18.10.40. Il participait à une tentative de préparation du ralliement de l'Afrique de l'ouest à la France libre. Il est ramené en France et à son arrivée à Marseille, il est arrêté pour désertion, et condamné. Incarcéré au Fort Saint Jean, il s'évade en février 1941.

Sa résistance sur le sol français peut débiter.

En France

Les diverses évocations du parcours de guerre de François Rouan aussi justes qu'elles soient ne permettent pas toujours de comprendre le processus de construction de la Brigade Montaigne.

Le terme de brigade renvoie aux Brigades internationales, Montaigne est le nom de guerre attribué à Rouan par le groupe de jeunes résistants du Corps franc de la Libération de l'AS de Montpellier, alors qu'il n'a pas encore dû « prendre le maquis ». Cette brigade regroupait de nombreux Allemands sortis un à un des camps dans lesquels la France du Front populaire les avait emprisonnés. F. Rouan parlait, lui, de Brigade Thaelmann. « C'était un véritable maquis MOI, c'est à dire du Mouvement ouvrier internationaliste ».

Le chef régional « Maquis » pour R3 : Villars [André Pavelet], ancien chef de cabinet du général de Lattre de Tassigny, décide de réunir tous les petits groupes éparés. Il désigne « Montaigne » [F. Rouan] pour effectuer cette opération en Lozère avec les Cévennes pour point de rassemblement. Comment répondre à l'inquiétude des dirigeants de la Résistance face à l'arrivée en grand nombre de réfractaires au STO, refusant d'aller travailler en Allemagne sans pour autant être prêts à prendre les armes. Le choix de l'AS semble avoir été de les rassembler en petits groupes capables de profiter de la topographie et de la végétation touffue des Cévennes. Au moment opportun ces maquis pourraient intervenir en soutien au débarquement.

Montaigne et sa Brigade MOI s'installent d'abord fin août 1943 au Bancillon (Lozère, commune de Saint-Germain-de-

5 SHD Dossier Rouan, Capitaine de l'Armée, GR 8YE 80885, état des services de Rouan, doc. n° 885/41.

Calberte), puis à Flandre (lieu-dit de Saint-Germain), à Nozière (au nord-ouest de Saint-Germain, au nord du Tarn) et à la Fare (Saint-Étienne-Vallée-Française). Fin novembre Louis Veylet et son groupe (réfractaires au STO et Allemands, tous recherchés) s'établissent à proximité, à Ferrus (col de Laupières). En février 1944, les hommes du groupe de Veylet et ceux du groupe Montaigne s'installent au hameau abandonné de la Fare pour former la Brigade Montaigne. Le regroupement continue après l'occupation de Lasalle conjointement par le maquis AS de Lasalle et la Brigade Montaigne. À la demande de Victor (Miguel Arcas), Lasalle et ses environs sont occupés les 30 et 31 janvier pour dissuader, voire empêcher la milice d'y parader et d'y sévir. À l'issue de cette occupation, Victor suit la brigade Montaigne à La Fare.

Paul Hartmann raconte les débuts du maquis Montaigne : « Il [Fritz Nickolay] nous informa de la constitution du comité « *Freies Deutschland* » (Allemagne libre) pour l'Ouest. Sur ordre de la direction du Parti communiste allemand pour la partie sud de la France, basé à Lyon, il nous annonça que tous les camarades maîtrisant la langue française devaient être affectés dans les villes pour le travail d'information politique auprès des soldats d'occupation. Il fut recommandé aux autres de s'associer aux FTPF. Sur décision de la direction du parti à Lyon, et en accord avec les camarades français, une unité de partisans antifascistes allemands devait être mise sur pied sous l'appellation « Les Francs-Tireurs de l'Allemagne Libre ». Dans un premier temps cependant, nous devrions nous associer à un groupe de jeunes Français et de quelques émigrés étrangers. Tous les préparatifs étaient déjà effectués pour que nous puissions passer pour des bûcherons. En petits groupes, nous avons traversé la vallée du Rhône, densément occupée par les nazis, en direction des Cévennes. Notre première station fut La Fare près de St-Germain de Calberte, un petit hameau de montagne de Lozère abandonné depuis une cinquantaine d'années dont la fontaine était tarie et les maisons partiellement en ruines. Le groupe de maquisards y était formé d'environ 20 jeunes Français réfractaires au STO. Une direction militaire et politique fut constituée en commun et l'unité fut divisée en groupes. Son commandant était le jeune lieutenant Montaigne, son adjoint notre camarade allemand Ernst Butzow, alias *le grand Ernst*, et notre officier politique était notre camarade Otto Kühne. (...). À partir de La Fare, Hans Mosch, ancien des BI et de Gurs, circula dans la région pour essayer de regrouper les Allemands disséminés et parfois isolés. C'est ainsi qu'il « récupéra » à La Fabrégue Lisa Ost et Hedwig Rahmel-Robens, anciennes des BI, elles aussi.

Cette brigade regroupe essentiellement des Allemands, auxquels on peut ajouter des Autrichiens, des Espagnols, des Tchèques, des Yougoslaves, un pasteur luxembourgeois et vingt Français.

Le travail en commun entre Mazel (Peytavin, chef départemental de l'AS), Mistral (Combarmond, qui assure l'équipement et le ravitaillement de la Brigade), et Montaigne, soutenu par des réunions auxquelles se joignait Villars qui se déroulaient au col de Jalcreste à l'hôtel Nogaret, semble fructueux du moins pour ce qui concerne le rassemblement, l'équipement et même l'armement.

Le 11 février 1944, Les GMR accompagnés de quelques gendarmes, bien renseignés sur les endroits où pouvaient se cacher les maquis, poursuivent les recherches entre les cols de Laupières et Jalcreste. Puis le 12, ils descendent vers Saint-Germain-de-Calberte et détruisent le hameau de La Fare.

(...) Dans son état des services validé par la commission départementale de l'Hérault, Montaigne indique : « tous unis dans la lutte pendant l'année 44, Combats de Caux (juin 44), Combats de Mourèze et de Carabotte (juillet 44), combat du Roc des Vierges (juillet 44) et combat contre des colonnes allemandes (août 44).

Cette partie, que je ne traiterai pas dans ce texte, est bien documentée par les ouvrages présentés en note 2. On y voit ainsi des visions différentes voire opposées entre les textes d'É. et Y. Brès et ceux de G. Bouladou.

Il est encore considéré comme fonctionnaire colonial lorsqu'il passe en Gold-Coast (actuel Ghana) en septembre 1940, pour souscrire un engagement dans les FFL comme sergent.

Cependant, sans rentrer dans une caractérisation « politique » de ce maquis, on peut noter que, dans un témoignage postérieur à la guerre, Paul Hartmann écrit : « à cette époque nous étions rattachés à une unité gaulliste ». Max Dankner précise même qu'à son avis : « une erreur involontaire a été commise par la direction du Parti à Lyon : c'est de ne pas nous avoir dirigés dès le début sur un groupe FTP... Cela provient aussi du fait que les camarades Mosch et Robens se trouvaient déjà dans cette 'situation' en étant en relation avec le lieutenant 'Montaigne' ». Il est intéressant de voir que y compris dans les rangs d'étrangers on ne voit que deux résistances une gaulliste et une communiste. De plus, ce n'est pas à proprement parler un maquis gaulliste (au sens politique du terme) mais c'est un maquis unitaire.

Toujours est-il que, le 28 mai 1944, la Parade, hameau du Causse Méjean est le lieu d'un terrible combat entre les hommes du maquis Bir Hakeim et les troupes d'Occupation. Le maquis est partiellement démantelé, on compte 34 morts dans les rangs biraquiens (19 Français, 10 Espagnols, 3 Allemands, 1 Autrichien et 1 Belge) et 27 maquisards arrêtés. Le village est pillé par les troupes d'Occupation. Le lendemain, 29 mai, les 27 sont exécutés au ravin de la Tourette à Badaroux (15 ou 16 Français, 5 ou 6 Espagnols, 2 Belges, 1 Allemand, 1 Tchèque et 1 Yougoslave). L'attaque allemande contre le maquis Bir Hakeim provoqua au total la mort de 61 combattants. (...).

Montaigne participe à la libération de Montpellier en compagnie d'Andrew Croft chargé d'appliquer « l'opération Blanche Neige », c'est-à-dire rendre la vie difficile aux Allemands pressés de rejoindre le gros de leurs forces avant d'en être coupés par nos armées d'invasion. La nationale 9 allait être intensément attaquée par air et notre rôle était de les empêcher d'utiliser les routes secondaires. Le 15 août était pour nous aussi le jour J ». L'arrivée du maquis de Mourèze, le 25 août est acclamée et Montaigne, son chef, porté en triomphe.

Après la « libération » de Montpellier, F. Rouan rejoint la Brigade légère du Languedoc du 27 août 1944 au 14 septembre 1944. Il est blessé à la tête le 12.09.44 dans la région de Dijon où « séjournait » la Brigade légère.

Le 15 septembre il est « engagé volontaire pour la durée de la guerre », et fait les campagnes d'Alsace (participe entre-autre à la libération de Saint-Louis) et d'Allemagne au sein du 18^e RTS de la 1^{re} Armée ; il est nommé capitaine le 3 janvier 1945 par décision du général commandant la 1^{re} Armée. (...).

Éléments pour une conclusion provisoire

Orphelin de mère, interne à onze ans, envoyé dans une famille, certes proche par le sang, mais qui ne semble pas l'avoir compris, il a fait des choix dans la vie collective (Corse, Espagne, Maquis) et des choix de combat contre les injustices. Il a pleinement « utilisé » les marges pour se construire. Il n'a jamais renié sa culture catholique, écrivais-je en introduction. En effet, même lorsqu'il adhérait au Jeunesses communistes, ou lorsqu'en Indochine ou en Afrique il s'opposait à la colonisation, il le faisait au titre de l'humanisme chrétien. Pour autant, il a combattu le communisme officiel, celui de Moscou et des partis inféodés, en restant fidèle à des thèmes comme la libération des peuples (Espagne, Résistance, Afrique et Indochine), le refus de toutes les oppressions et dictatures, l'humanité, la fraternité et l'internationalisme des combattants. Un dernier point, à ce niveau de la recherche, m'amène à affirmer l'aspect européen de ses combats, comme il le dit dans ce discours de 1984 : « Sachez que 'Bir Hakeim' est typiquement un maquis Corps franc de la libération, tel que le

voulait Jean Moulin, organisateur et unificateur de la Résistance, où la présence à la fois d'officiers français, d'anciens combattants de la guerre d'Espagne, d'hommes d'âge mur et d'expérience ayant fait guerre et guérilla, connu les prisons et les camps, aux côtés de jeunes Français, de réfractaires au STO en Allemagne, brûlants de patriotisme, ont donné à « Bir Kakeim » un tonus anti nazi et baroudeur, une homogénéité et une détermination reposant sur la fraternité des camarades de combat à la vie à la mort » (Discours de La Parade, 1984) ou celui-là antérieur d'un an : « Le combat pour la paix et le désarmement, au nom des droits de l'homme, au nom de la vie, n'est ni un thème politique, ni une affaire d'idéologie. On ne bâtit pas l'avenir sur la haine, sur des rancunes, des préjugés, des regrets, mais au contraire, sur la confiance, et sur les valeurs essentielles que sont la tolérance, la fraternité, la solidarité, le respect de la dignité de l'homme, de sa personnalité, de ses droits, de ses justes biens » (allocution au Conseil départemental de l'Hérault pour le 39^e anniversaire de la Libération, 1983).

Ursula Hirschmann :

Introduction de sa biographie *Une femme pour l'Europe*

Silvana Boccanfuso

Historienne, biographe de Ursula Hirschmann



Ignorée par l'historiographie contemporaine, Ursula Hirschmann figure parmi les derniers pionniers de l'aventure fédéraliste européenne qui restent encore pratiquement inconnus du grand public. Les maigres informations biographiques qui nous sont parvenues à son sujet – tirées, pour la plupart, d'écrits consacrés aux personnalités et aux événements liés à la naissance et à la diffusion des idées fédéralistes – ne vont pas au-delà d'une simple chronique. De plus, elles ont le défaut d'être circonscrites à un contexte temporel très spécifique, car elles découlent presque toutes

des événements qui se sont déroulés entre 1939 et 1945, période de rédaction et de diffusion du *Manifeste de Ventotene* et de la création consécutive du Mouvement fédéraliste européen (MFE) italien. Jusqu'à présent, personne n'a jamais tenté de reconstituer la biographie complète de Hirschmann ni d'approfondir le parcours intellectuel qu'elle a suivi, le contenu de son engagement politique ou le degré d'autonomie dont il jouissait par rapport à celui de ses deux maris, Eugenio Colorni¹⁸ et Altiero Spinelli¹⁹, tous deux dotés d'une idéologie bien plus structurée.

Ce tableau ne rend pas justice à l'existence d'une femme pour qui le choix du fédéralisme européen n'était pas une réaction passagère et émotionnelle aux événements dramatiques en cours (le désastre de la guerre), mais un objectif d'action mûrement réfléchi qu'elle a poursuivi tout au long de sa vie, même lorsque l'urgence de la guerre était passée ou pendant les périodes de crise économique ou politique où l'idée d'une Europe unie ne jouissait pas d'une grande popularité.

Une telle conviction dans un projet ne s'explique qu'en remontant aux débuts de l'engagement politique d'Ursula Hirschmann. C'est dans le Berlin des années 1930, à cheval entre la République de Weimar et l'arrivée au pouvoir du national-socialisme, que la jeune Ursula s'est tournée vers la politique, même si, dans un premier temps, cela tenait exclusivement à une sorte de réaction et d'opposition à l'environnement bourgeois dans lequel elle avait grandi. L'avènement de l'irrationalité incarnée historiquement par Hitler, le nationalisme faisant disparaître toute forme de logique, l'échec des forces politiques traditionnelles à empêcher la tragédie, la fuite définitive d'Ursula hors d'Allemagne, en somme, chacun des détails de son histoire personnelle la prédisposaient à adhérer à l'idée d'une Europe sans États souverains comme seule solution possible pour l'avenir du continent, et c'est pour cet idéal qu'elle se battra jusqu'à la fin de ses jours. Et l'expression « jusqu'à la fin de ses jours » n'est pas métaphorique, car lorsqu'Ursula Hirschmann meurt, à l'âge de 78 ans, en 1991, elle occupe toujours le poste de présidente de la section romaine du MFE. Ce fait est d'autant plus extraordinaire si l'on tient compte de son état de santé de l'époque, conséquence de l'anévrisme cérébral dont elle avait été victime en décembre 1975 et des deuils familiaux l'ayant frappée au cours des années précédentes : le décès de

¹⁸ Colorni naît à Milan en 1909. Philosophe, socialiste et antifasciste, il est arrêté en septembre 1938 pour avoir reconstitution illégale du Parti socialiste. Assigné à résidence, d'abord à Ventotene puis à Melfi, il parvient à s'échapper au printemps 1943. Pendant la Résistance, il est membre du Comité directeur du PSI, organisateur du Centre militaire socialiste et rédacteur en chef de l'édition clandestine *d'Avanti !* Le 28 mai 1948, il est mortellement blessé par les fascistes de la Banda Koch et décède à l'hôpital deux jours plus tard.

¹⁹ Spinelli naît à Rome en 1907. En 1923, il adhère à la Fédération de la jeunesse communiste ; plus tard, il devient secrétaire des Jeunesses communistes et, en 1926, membre du Comité central. Arrêté le 20

juin 1927 à Milan, il est condamné le 7 avril 1928 par le Tribunal spécial à 16 ans et 8 mois de réclusion. Après dix ans en prison et cinq ans en exil (à Ponza, puis à Ventotene), il est libéré le 19 août 1943, après la chute du fascisme. En 1941, il rédige à Ventotene, en collaboration avec Ernesto Rossi, le document « Pour une Europe libre et unie. Projet de manifeste », plus connu sous le nom de *Manifeste de Ventotene*. C'est précisément en faveur d'une Europe unie qu'il se battra jusqu'à la fin de sa vie. Il est plus tard commissaire européen de 1970 à 1975, député italien en 1976, puis député européen de 1977 jusqu'à sa mort, en 1986.

son compagnon de vie, son mari Altiero, et ceux de ses filles Eva et, auparavant, Diana²⁰.

Au fond, le fil conducteur de la vie intense d'Ursula réside précisément dans la force de son caractère, dans sa capacité à ne pas se décourager ou, pour mieux dire, à se décourager tout en étant prête à retrouver son énergie à tout moment, quelle que soit la nature – personnelle ou sociale – de l'adversité à surmonter. De nombreux épisodes et d'innombrables témoignages, parfois apparemment sans importance, le confirment. Efficace et poétique, la description de Lisli Carini Basso, qui, dans son livre de mémoires, évoquant la difficulté de gérer le quotidien de la famille dans la maison de Lanzo d'Intelvi²¹ et le malaise qui en découlait, se demandait

L'absence de racines, l'absence de patrie, le rejet de toute forme de nationalisme et de toute « race comme ligne de démarcation entre les hommes »

comment Ursula²² avait pu y parvenir, tout en se souvenant d'elle quittant précipitamment sa maison et l'Italie « avec ses trois filles, sous la pluie et un sac à la main » pour se diriger « vers l'aventure de l'exil »²³. En effet, si nous voulions réduire toute l'existence d'Ursula à une image, cette aquarelle peinte avec les mots de Lisli Carini serait peut-être la plus appropriée, car elle met en évidence ses traits principaux et pas seulement la force de son caractère à laquelle nous avons fait allusion précédemment. Cette figure féminine s'éloignant réunit en elle la nature maternelle, l'engagement politique, la capacité à accepter les nouvelles situations et à s'y adapter, celle de vivre au-delà de toute frontière et même de se passer de toute limite. Ursula avait un cosmopolitisme marqué – peu importe que ce fût par choix ou par la volonté du destin –, au point d'avoir perdu, au fil des années, tout sentiment d'identité ou d'appartenance nationale. Dans un texte autobiographique de 1961 intitulé, de manière évocatrice, « Noi senzapatria », elle ira jusqu'à affirmer

je ne suis pas italienne, même si j'ai des enfants italiens ; je ne suis pas allemande, même si l'Allemagne fut ma patrie

²⁰ Eva Colorni, la plus jeune des trois filles qu'Ursula a avec son premier mari et l'épouse de l'économiste et prix Nobel Amartya Sen, décède d'un cancer en 1985. Diana, l'aînée des trois filles qu'elle a avec Spinelli décède peu après avoir fêté ses 30 ans, en 1976.

²¹ Il s'agit de la maison appartenant à Giulia Bertolotti, où Ursula Hirschmann trouve refuge vers la fin de l'été 1943 et où elle passe, avec ses trois filles et Fiorella Spinelli, les semaines précédant son exil en Suisse. C'est dans cette même maison que vont vivre immédiatement après et en tant que réfugiés, les membres de la famille de l'antifasciste socialiste Lelio Basso.

²² Cf. L. Basso Carini, *Cose mai dette. Memorie di un'ottuagenaria*, Bologne, il Mulino, 1995, p. 54-56.

²³ *Ibid.*

²⁴ U. Hirschmann, « Noi senzapatria », dans *Tempo presente*, décembre 1961. Ce texte, ainsi que d'autres documents autobiographiques rédigés en italien ou en allemand entre 1957 et 1974, a été réorganisé par Altiero Spinelli dans un ouvrage intitulé par lui-même *Rievocazione incompiuta [Reconstitution inachevée]*. La maison d'édition bolognaise il Mulino a publié cet ouvrage en 1993, après le décès des deux auteurs, sous le titre *Noi senzapatria*.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Lettre de U. Hirschmann à Natalia Ginzburg, sans lieu [mais de Bruxelles], [octobre] 1972. Ce texte sera repris dans un article intitulé « Gli ebrei davanti a Israele », publié dans *Il Globo* le 6 décembre 1972.

²⁷ Écrivaine de premier plan de la littérature italienne du XXe siècle, Natalia Levi naît à Palerme le 14 juillet 1916 au sein d'une famille

dans le passé. Et je ne suis pas non plus juive, même si ce n'est qu'un hasard si je n'ai pas été arrêtée et brûlée dans le four d'un camp d'extermination²⁴

Peut-être que le caractère éphémère de l'identité nationale d'Ursula est précisément la clé pour comprendre la profondeur de son engagement politique pro-européen, comme elle l'a elle-même souligné

Nous, les *déracinés* d'Europe, qui avons « changé plus souvent de frontière que de chaussures » – comme le dit Brecht, le roi des *déracinés* –, la seule chose que nous avons à perdre dans une Europe unie, ce sont nos chaînes, et c'est pourquoi nous sommes fédéralistes²⁵.

L'absence de racines, l'absence de patrie, le rejet de toute forme de nationalisme et de toute « race comme ligne de démarcation entre les hommes »²⁶ : la question de l'appartenance nationale ne cesse de s'entremêler, chez Ursula, à une réflexion plus délicate sur ce que signifie d'être juif. Dans un échange épistolaire avec Natalia Ginzburg²⁷ au cours de la première moitié des années 1970, Hirschmann abordera cette question avec l'honnêteté intellectuelle et la causticité qui la caractérisent, en précisant que son lien avec le judaïsme n'est ni de nature religieuse ni raciale, mais qu'il tient au fait qu'elle se sent « abandonnée, sans foyer » et qu'elle en est fière. Il s'agit des semaines ayant suivi le massacre de Munich perpétré par Septembre Noir²⁸ et Ursula, dans la ferveur du débat suscité par ce massacre, n'hésite pas à réaffirmer la conviction qui a guidé toute sa vie : elle ne peut accepter aucune forme de nationalisme, pas même le nationalisme israélien en tant que Juive, car elle est convaincue qu'

en Israël aussi, il portera les fruits empoisonnés qu'il a portés partout ailleurs : des succès spectaculaires, des blessures moins visibles mais profondes, un esprit de revanche, des

juive originaire de Trieste. Elle passe son enfance et son adolescence à Turin, imprégnée dès son plus jeune âge d'antifascisme : son père et trois de ses frères seront arrêtés et accusés d'opposition au régime. Elle épouse en 1938 Leone Ginzburg (dont elle prend le nom de famille pour signer ses œuvres jusqu'à sa mort), professeur d'université de littérature russe et célèbre antifasciste. À l'instar de Colorni, dont il est le compagnon de lutte, Leone paye de sa vie son engagement dans la Résistance. Tout comme Ursula, Natalia subit également l'expérience de l'internement (à Pizzoli, dans les Abruzzes, entre 1940 et 1943) en tant qu'épouse d'un antifasciste, avec la circonstance aggravante de motifs raciaux. Ginzburg consacra toute sa vie à l'activité littéraire sous toutes ses formes : romans, théâtre, essais, articles de presse. Dans les années 1970, elle renouvelle son engagement politique, qui aboutit à son élection en tant que députée au Parlement italien après s'être présentée en tant qu'indépendante sur les listes du PCI. Elle meurt à Rome la nuit du 6 au 7 octobre 1991. Ursula Hirschmann était décédée en janvier de la même année.

²⁸ Lors des Jeux olympiques de 1972, à Munich, un commando terroriste de l'organisation palestinienne Septembre noir fait irruption dans les locaux du village olympique où sont logés les athlètes israéliens, assassine deux sportifs ayant tenté de leur barrer l'entrée et prend en otage neuf autres membres de la même délégation. Finalement, une tentative de libération menée par la police allemande entraîne la mort de tous les athlètes pris en otage, de cinq des terroristes et d'un agent allemand.

vengeances, et des effets similaires qui déboucheront sur de nouveaux génocides²⁹.

Elle a désormais atteint la pleine maturité et Ursula Hirschmann n'hésite pas à dresser le bilan de ses années de réflexion intellectuelle, tant politique que personnelle. C'est à nouveau à Natalia Ginzburg, interlocutrice privilégiée – en raison des nombreux parallèles, voire des points communs, entre les existences des deux femmes –, qu'Ursula confie les conclusions auxquelles elle parvient en réexaminant d'un œil critique sa propre vie à la lumière de la lecture des textes féministes auxquels elle s'intéresse à l'époque. C'est précisément le féminisme, auquel elle ne cédera jamais entièrement, qui sera la source d'inspiration de l'action pro-européenne la plus importante d'Ursula : la création, au milieu des années 1970, du groupe d'initiative Femmes pour l'Europe. Du Berlin des années 1930 au féminisme des années 1970, en passant par le Paris des exilés antinazis, le Trieste d'avant-guerre, le monde des internés, la Suisse des antifascistes, une France venant d'être libérée, la Rome en attente de reconstruction et Bruxelles, siège de la Communauté européenne. Telles sont les coordonnées géographiques et historiques dans lesquelles s'inscrit la vie d'Ursula Hirschmann.

Reconstituer son parcours n'est pas une tâche aisée, et les raisons en sont multiples.

Tout d'abord, la relative rareté et la fragmentation des documents, ainsi que la difficulté à y accéder. La sœur d'Ursula Hirschmann, Mme Eva Monteforte, qui, avec une aimable disponibilité, a non seulement accepté de m'accorder un long entretien³⁰ au cours duquel elle m'a révélé de multiples aspects de la personnalité et de la prime jeunesse d'Ursula, mais m'a également mis à disposition certains écrits (lettres, récits, pages de journaux intimes, ébauches de projets), pour la plupart inédits³¹ et grâce auxquels il m'a été possible de reconstituer des moments essentiels de l'engagement politique de sa sœur. C'est dans cet ensemble de documents – que j'appellerai désormais *le Fonds Hirschmann* – que j'ai trouvé, par exemple, l'ébauche du projet de Femmes pour l'Europe, ainsi que la correspondance personnelle d'Ursula, déterminante pour comprendre les véritables motivations étant à l'origine de cette idée. Parmi ces lettres figuraient celles adressées à Ginzburg, dont nous venons de parler et qui, à mon sens, comptent parmi les plus beaux écrits d'Ursula dans la mesure où elles sont le fruit d'une réflexion approfondie et consciente. J'ai pu consulter le reste de la documentation relative au groupe d'initiative Femmes pour l'Europe aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) à Florence. Cette tâche n'a pas été sans difficultés, en raison de la confusion terminologique (les mouvements sont nombreux, les publications innombrables, les organisations – politiques et non politiques, bénévoles et autres – portant le nom de « Femmes de » ou « Femmes pour l'Europe »), ce qui complique

considérablement la tâche. Dans d'autres fonds, j'ai repéré quelques documents liés à la période passée en Suisse (les Archives cantonales de Bellinzona se sont révélées très utiles à cet égard) et aux activités dont s'occupait le secrétariat du Mouvement fédéraliste européen. Les Archives centrales de l'État à Rome m'ont permis d'accéder à quelques écrits – peu nombreux et à caractère privé – datant des années de son mariage avec Eugenio Colorni, ainsi qu'à certains documents sur la période passée à Paris dans les années trente. J'ai

Le moment le plus important de son engagement dans la construction européenne, compris comme une contribution propre et originale à la cause fédéraliste, ne doit pas être recherché dans les années 1940, mais dans les années 1970, lorsque, fascinée par l'énergie du mouvement féministe naissant et fortifiée par les convictions politiques de toute une vie, Hirschmann se lance dans la création du groupe d'initiative Femmes pour l'Europe.

également consulté les documents relatifs à ses années universitaires à Venise. Jusqu'ici, j'ai mentionné, pour des raisons évidentes, les fonds et archives dans lesquels des résultats concrets ont été obtenus, et j'ai laissé de côté tous ceux qui ont été consultés sans résultats dignes d'être mentionnés. En ce qui concerne les lacunes du matériel documentaire, il a été indispensable, pour les combler, de compléter l'étude par des sources orales, dont les témoignages ont été recoupés afin de garantir au maximum l'objectivité et l'impartialité.

La deuxième grande difficulté à laquelle l'on se heurte lorsque l'on parle d'Ursula Hirschmann tient à l'énorme poids de ses deux maris, Eugenio Colorni et Altiero Spinelli. Les œuvres de ces deux hommes sont si importantes et leurs personnalités si marquantes qu'il s'avère ardu de définir le parcours d'Ursula avec l'autonomie qui lui revient naturellement et qu'il est impératif de lui reconnaître. D'autre part, tenter de construire un argumentaire sur l'engagement politique d'Ursula Hirschmann en l'isolant de sa vie privée serait, outre le fait d'être impossible, tout à fait artificiel en raison de l'interdépendance intime qui existe entre sa quête d'une vérité politique et celle d'une vérité affective, car ces aspirations évoluent toujours à l'unisson. Néanmoins, si nous cherchons à déterminer si les choix politiques d'Hirschmann ont été une conséquence de ses choix personnels ou l'inverse, à la lumière de la dynamique des événements, nous pourrions pencher pour la seconde hypothèse : « De tomber amoureuse de ses idées à tomber amoureuse de lui-même, le pas a été très court, presque inévitable »³² dira Ursula à propos du début de sa relation avec Eugenio. Évoquant le lien profond et durable qui l'unissait à Altiero, elle affirmera : « Nous avons immédiatement commencé à parler de politique [...] tous deux, nous jugions avec inquiétude et pessimisme l'avancée

²⁹ U. Hirschmann, « Gli ebrei davanti a Israele », *Il Globo*, 6 décembre 1972, *op. cit.*

³⁰ Cette longue conversation est tirée d'un document écrit que je désignerai sous le nom d'Eva Monteforte, Témoignage à l'auteure (TAA), 6 février 2009.

³¹ Certains de ces documents, réorganisés par A. Spinelli, ont été publiés dans l'autobiographie d'U. Hirschmann, *Noi senza patria*,

Bologne, Il Mulino, 1993, *op. cit.*. D'autres écrits d'Ursula (parmi lesquels figure la correspondance avec Colorni, comme le confirme Mme Monteforte) sont conservés dans les archives concernant Eugenio Colorni et restent – par une décision compréhensible de certains membres de la famille – dans la sphère privée.

³² U. Hirschmann, *Noi senza patria*, Bologne, il Mulino, 1993, *op. cit.*, p. 146.

hitlérienne en Europe »³³ ; « [...] le secret de notre union a été une relation intellectuelle profonde, intense et continue »³⁴.

Ignorée par l'historiographie contemporaine, Ursula Hirschmann figure parmi les derniers pionniers de l'aventure fédéraliste européenne qui restent encore pratiquement inconnus du grand public.

Le troisième obstacle que j'ai rencontré lors de l'élaboration d'un travail de recherche sur Ursula Hirschmann découle, quant à lui, du fait que, lorsqu'il s'agit de définir sa contribution personnelle à la cause fédéraliste, on constate une certaine pression de la part de l'historiographie pour remonter à la période initiale du fédéralisme, celle de Ventotene et de la gestation du MFE. Par conséquent, et inévitablement, étant donné qu'à cette époque la contribution d'Ursula était de nature opérationnelle plutôt qu'intellectuelle, on retombe souvent dans le piège de parler, une fois de plus, de la pensée et de l'œuvre de Colorni et/ou de Spinelli, en empruntant des chemins historiographiques déjà parcourus et, surtout, en perdant de vue l'objet de la recherche : Ursula.

Le moment le plus important de son engagement dans la construction européenne, compris comme une contribution propre et originale à la cause fédéraliste, ne doit pas être

recherché dans les années 1940, mais dans les années 1970, lorsque, fascinée par l'énergie du mouvement féministe naissant et fortifiée par les convictions politiques de toute une vie, Hirschmann se lance dans la création du groupe d'initiative Femmes pour l'Europe.

Créé sous l'égide, de manière tout à fait novatrice, du fédéralisme et du féminisme, Femmes pour l'Europe voit le jour en réponse à une période de crise individuelle et collective. Il s'agit de la tentative, de la part d'une femme engagée en faveur du fédéralisme européen depuis ses débuts, de redonner forme et de renouveler la vigueur opérationnelle d'une idée – celle d'une Europe unie – qui non seulement avait perdu de son éclat et de sa crédibilité au fil des ans, mais risquait de s'effondrer définitivement sous le poids des graves événements de cette période. Cet objectif primordial suscitera, par la suite, des revendications liées à la discrimination fondée sur le genre, conséquence inévitable d'un engagement social féminin que le mouvement ne pouvait assumer en raison des contraintes de la période historique dans laquelle elles s'inscrivaient, et cela permettra à l'idée de Hirschmann de survivre, y compris sous des formes organisationnelles différentes, grâce principalement à l'activisme politique de Fausta Deshormes La Valle et de Jacqueline de Groote, ses proches collaboratrices et amies.

³³ Entretien avec U. Hirschmann réalisé par Laura Lilli « Cominciò a Ventotene », dans *La Repubblica*, 30 novembre 1987.

³⁴ *Ibid.*

Ressusciter la Communauté européenne de défense ou repartir de zéro avec un « espace Schengen de défense » ?

Lorenzo Consoli

Ancien président de l'association de la presse internationale à Bruxelles, correspondant de l'agence de presse italienne ASKA News à Bruxelles

Article paru le 8 juin 2026 sur le site de Sauvons l'Europe, avec leur aimable autorisation

Dans un entretien accordé au *Corriere della Sera* le 23 avril dernier, le juriste Federico Fabbrini, professeur de droit européen à l'Université de Dublin, a exposé sa thèse selon laquelle il serait non seulement possible, mais aussi opportun et nécessaire de réactiver le processus de ratification du traité sur la Communauté européenne de défense (CED), près de 72 ans après son échec à l'été 1954.

Le traité sur la CED, né de l'initiative du ministre français de la Défense René Pleven, et signé à Paris le 27 mai 1952 par les six pays fondateurs de la première Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), avait été rapidement ratifié par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne de l'Ouest. En revanche, ni l'Italie ni la France n'ont jamais mené le processus à son terme. Le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française a voté par 319 voix contre 264 la suspension de la ratification sans date limite, mettant ainsi le traité de côté, et celui-ci est resté depuis lors en suspens.

Federico Fabbrini soutient toutefois que les quatre ratifications déjà effectuées restent juridiquement valides et que le processus pourrait être relancé et mené à son terme dès aujourd'hui si la France et l'Italie en reprenaient l'initiative. En résumé, si les parlements des deux pays ratifiaient le traité, la CED pourrait entrer rapidement en vigueur dans les six États fondateurs, ouvrant ainsi la voie à l'adhésion d'autres États membres de l'UE et de pays tiers (comme la Norvège). Un pacte de défense mutuelle avec le Royaume-Uni était déjà envisagé ; il serait bien plus approprié et structuré que la relation actuelle entre Londres et l'UE, après le Brexit. Bien entendu, des modifications seraient nécessaires pour adapter la structure du traité à l'évolution du contexte géopolitique, et notamment au développement des institutions de la Communauté économique puis de l'Union européenne.

Une triple urgence à développer une capacité de défense européenne adéquate

La thèse principale de Federico Fabbrini est que la CED est plus pertinente que jamais, compte tenu du besoin urgent de développer une capacité de défense européenne adéquate :

- du risque concret de conflit avec la Russie suite à la guerre en Ukraine,
- de la crise persistante du droit et des institutions internationales,
- de la grave incertitude qui plane sur les perspectives du cadre transatlantique et de l'OTAN elle-même, en raison des initiatives imprévisibles et perturbatrices de l'administration Trump et de sa menace de fermer « le parapluie militaire américain en Europe ». D'ailleurs, elle a déjà commencé à le faire avec l'annonce du retrait de 5 000 soldats américains d'Allemagne).

L'une des principales raisons qui ont poussé « les pères fondateurs » de l'intégration européenne – tels qu'Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer et Robert Schuman, Jean Monnet et Altiero Spinelli – à concevoir ce traité au début des années 1950, est redevenue pertinente : l'opportunité, fortement ressentie notamment par la France, d'empêcher l'Allemagne de se réarmer massivement et totalement de manière autonome, et la nécessité d'inclure la reconstitution des capacités militaires allemandes dans un cadre européen commun, avec des structures de décision et de commandement partagées et sous contrôle démocratique.

Les quatre ratifications déjà effectuées restent juridiquement valides et que le processus pourrait être relancé et mené à son terme dès aujourd'hui si la France et l'Italie en reprenaient l'initiative.

La question d'un réarmement national se pose à l'heure où l'extrême droite pourrait gouverner prochainement

Le réarmement massif entrepris par les pays européens, encouragé et soutenu par la Commission dans une perspective purement nationale et non dans une optique de défense commune (hormis le strict minimum d'achats groupés pour obtenir des prêts européens), soulève à nouveau le même problème, comme l'explique Federico Fabbrini dans l'interview précitée : « Lorsque Paris sera confronté à une Allemagne capable de se doter d'une armée bien plus importante que la sienne, le même dilemme qu'en 1950 se posera : vaut-il mieux accepter l'Allemagne et son armée colossale, ou céder une partie de sa souveraineté pour construire une armée commune avec les Allemands ? C'est un peu comme ce fut le cas avec le mark allemand et la Banque centrale européenne. » Par ailleurs, il existe une autre raison d'agir sans tarder : la montée de l'extrême droite en Allemagne, voire en France, pourrait porter au pouvoir dans les années à venir des partis farouchement opposés à toute concession de souveraineté nationale, notamment en matière de défense. Le Rassemblement national pourrait remporter l'élection présidentielle française dès l'année prochaine, tandis qu'outre-Rhin l'AfD pourrait gagner les élections fédérales de 2029 et gérer ensuite la nouvelle puissance militaire allemande selon ses propres objectifs.

La réactivation de la CED pourrait, de surcroît, constituer une voie bien plus rapide et efficace que toute autre option pour atteindre l'objectif d'une défense véritablement européenne. En effet, le traité de 1952 a déjà instauré un cadre d'instruments et d'institutions qui, si nous devions repartir de la situation actuelle, devraient être renégociés un par un, avec

des délais prévisibles longs et des résultats incertains. Outre l'interview accordée au *Corriere della Sera*, tous ces arguments ont été exposés plus en détail dans un rapport publié l'année dernière (Federico Fabbrini, Sylvie Goulard et al., *Tackling European Defence Integration Seriously: The Precedent of the European Defence Community*, Dublin European Law Institute, 2025), sous la direction du groupe de travail Alcide (Activating Law Creatively to Integrate Defence in Europe), fondé par Fabbrini lui-même à l'Université de Dublin, et dont le nom fait clairement référence à De Gasperi.

Comparé aux traités de l'UE, le traité CED est bien plus avancé et ambitieux en matière de financement et de politique industrielle, notamment en ce qui concerne la défense : un budget commun, avec la possibilité d'émettre une dette commune et le financement d'un programme de production industrielle de défense.

« Ressusciter » la CED, un défi de grande ampleur

Le rapport reconnaît les difficultés de l'initiative visant à « ressusciter » la CED, qui dépendent toutefois essentiellement de la volonté politique des États membres signataires. « Il ne faut pas commettre l'erreur de penser que ces difficultés ne se poseraient que si nous prenions la décision inhabituelle de ressusciter un traité vieux de 70 ans. En réalité, ce sont précisément ces questions que le débat actuel devrait aborder, alors que les gouvernements européens préfèrent souvent faire l'autruche. En effet, le point crucial est que le traité CDE a déjà été négocié, rédigé et signé, et pourrait entrer en vigueur avec seulement deux ratifications. Cela pourrait créer un contexte favorable, une voie plus simple que celle qui exige les 27 votes nécessaires pour modifier les traités de l'UE ou pour mettre en œuvre ses timides clauses de défense par un accord unanime des États membres, voire même pour élaborer un nouveau traité intergouvernemental de toutes pièces entre États membres consentants », note le rapport.

Par ailleurs, une première étape a déjà été franchie en Italie avec la présentation, le 3 avril 2025, à la Chambre des députés par le député Italia Viva Mauro del Barba d'une proposition de loi intitulée : « Ratification et mise en œuvre du traité instituant la Communauté européenne de défense, avec ses protocoles et les accords internationaux connexes, signé à Paris le 27 mai 1952 ». Il convient également de noter que Fabbrini lui-même a écrit un livre sur ce sujet, *L'armée européenne, la défense et la paix à l'ère Trump* (Il Mulino, 2026).

Le traité EDC prévoyait avant tout la création des « Forces de défense européennes » (FDE), rappelle le rapport, « par le biais de l'attribution par les États membres de l'ensemble de leurs forces armées » à la Communauté européenne de défense. Conformément à l'article 9, les forces armées de la CED « seront composées de contingents mis à la disposition de la Communauté par les États membres en vue de leur fusion ».

« L'objectif est défensif, souligne l'étude, et ses actions s'inscrivent pleinement dans le cadre de l'OTAN. En effet, la CED est liée à l'OTAN, créée quelques années auparavant par le traité de Washington, et partage la même logique d'engagement mutuel en matière de défense. » L'article 2 stipule : « Toute agression armée dirigée contre l'un des États

membres en Europe (...) sera considérée comme une attaque dirigée contre tous les États membres ». Une formulation similaire à celle de l'article 5 du traité de l'OTAN. En outre, l'article 18 stipule que « le Commandant suprême de l'OTAN en Europe (SACEUR) a le pouvoir de veiller à ce que les Forces de défense européennes soient suffisamment organisées, équipées, entraînées et préparées à l'action », et qu'en temps de guerre, le SACEUR exercera « la plénitude des pouvoirs et des responsabilités des Commandants suprêmes » sur ces mêmes Forces de défense européennes.

Sur le plan institutionnel, le Traité prévoit que le pouvoir exécutif soit confié à une commission composée de neuf membres, élue pour un mandat de six ans et chargée de rendre compte à un Conseil des États membres et à une assemblée parlementaire des pays participants, dotée du pouvoir de censure. L'ensemble de ces dispositions est soumis à l'état de droit et à l'interprétation du Traité par une Cour de justice de l'Union européenne, comme c'est le cas aujourd'hui au sein de l'Union européenne. Concernant les capacités militaires, l'article 73 bis stipulait : « Dès l'entrée en vigueur du présent traité, les unités existantes (...) passeront immédiatement sous l'autorité de la Communauté et seront placées sous la juridiction du Commissariat, qui exercera sur elles les pouvoirs conférés par le présent traité. » Le Protocole militaire prévoyait ensuite des règles détaillées relatives aux unités des Fédéraux (bataillons d'infanterie, groupes blindés, groupes mécanisés, escadrilles aériennes) et à leurs structures de commandement.

Coupler la réactivation de la CED à un nouveau processus constitutif parallèle

Comparé aux traités de l'UE, le traité CED est bien plus avancé et ambitieux en matière de financement et de politique industrielle, notamment en ce qui concerne la défense : un budget commun, avec la possibilité d'émettre une dette commune (sans l'obligation d'équilibre budgétaire imposée par la Commission européenne) et le financement d'un programme de production industrielle de défense. Alors que le traité actuel de l'UE stipule que la politique industrielle, y compris dans le secteur de la défense, relève de la compétence exclusive des États membres, l'article 105 du traité CED prévoit que le commissaire peut constater « une insuffisance d'approvisionnement en matières premières et une pénurie d'équipements » et en informer le Conseil, qui peut alors, à l'unanimité, autoriser des mesures « pour garantir la passation et l'exécution des commandes dans les délais prévus par le programme ». En somme, une véritable politique industrielle européenne qui privilégierait la production de défense.

Enfin, le traité prévoit que tout État européen peut demander son adhésion à la Communauté de défense, sous réserve de l'avis du commissaire et d'un vote unanime du Conseil. L'étude du groupe Alcide propose essentiellement non seulement la réactivation de la CEE, mais aussi un nouveau processus constitutif parallèle, par le biais d'une conférence intergouvernementale qui introduirait les amendements nécessaires au texte original et lancerait l'admission de nouveaux États membres, afin de construire une véritable intégration militaire européenne.

Pier Virgilio Dastoli œuvre à la création d'un espace Schengen de défense

Une autre option est envisageable, défendue notamment par Pier Virgilio Dastoli, président du Conseil italien du Mouvement européen et ancien assistant d'Altiero Spinelli : œuvrer à la création d'un « espace Schengen de défense », sans pour autant chercher à ressusciter le précédent historique de la Communauté européenne de défense (CED). Une possibilité qu'il juge irréalisable, au-delà de la simple « spéculation juridique ». Dans un article intitulé « Pourquoi avons-nous besoin d'une nouvelle Communauté européenne de défense ? », paru le 4 septembre dans la revue trimestrielle *Il Mulino*, Dastoli observe : « Il serait pertinent d'envisager le modèle d'une nouvelle CED créée en parallèle de l'Union européenne, comme ce fut déjà le cas pour les accords de Schengen relatifs à la suppression des contrôles aux frontières intérieures, négociés et conclus en dehors des Communautés européennes de l'époque, entre 1985 et 1999. » Et l'universitaire italien de rappeler que « ces accords, auxquels participent également des États non membres de l'UE et dont nous célébrons aujourd'hui le quarantième anniversaire, ont constitué un véritable laboratoire qui a permis la formation d'un « acquis de Schengen », devenu patrimoine commun de tous les États membres grâce au traité d'Amsterdam de 1999. »

Lors d'un entretien, Pier Virgilio Dastoli a souligné que les quatre pays ayant ratifié la Convention de Vienne sur le droit européen n'ont jamais déposé les instruments de ratification et que, par conséquent, le traité n'a plus de valeur juridique. Cette position diffère sensiblement de celle de Federico Fabbrini, selon lequel le traité reste valable pour les pays qui l'ont ratifié, sauf si la ratification elle-même a été dénoncée (conformément aux articles 56 et 65 de la Convention de Vienne sur le droit des traités).

Le président du Conseil italien du Mouvement européen nous a confié qu'il ne voyait pas, d'un point de vue politique, comment quiconque pourrait demander la ratification d'un traité des années 1950, d'autant plus que « certains aspects ne sont plus pertinents ». Un espace Schengen de défense, en revanche, permettrait à un groupe de pays d'avancer sans attendre les autres et pourrait être intégré ultérieurement aux traités de l'UE, comme ce fut précisément le cas pour les accords de Schengen sur la libre circulation des personnes. « C'est un modèle intelligent, un outil efficace, argue Dastoli, qui permettrait également aux pays tiers d'y participer. » C'est en quelque sorte ce qui se produit déjà avec « la coalition des volontaires », formée en mars dernier à l'initiative d'Emmanuel Macron et du Premier ministre britannique Keir Starmer.

L'idée d'un espace Schengen de défense avait déjà été proposée en 2016 par le ministre italien des Affaires étrangères de l'époque, Paolo Gentiloni, et la ministre de la Défense transalpine, Roberta Pinotti. Leur initiative ne s'est concrétisée que partiellement avec la création, en 2017, d'une Coopération structurée permanente (CSP) dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). La CSP vise à développer conjointement les capacités de défense, à investir dans des projets communs et à améliorer la disponibilité opérationnelle. Cependant, elle demeure une coopération entre armées nationales, bien loin de la véritable défense commune envisagée par Dastoli et Fabbrini.

L'idée d'un espace Schengen de défense avait déjà été proposée en 2016 par le ministre italien des Affaires étrangères de l'époque, Paolo Gentiloni, et la ministre de la Défense transalpine, Roberta Pinotti.

Le commissaire européen à la Défense, le Lituanien Andrius Kubilius, est un autre partisan du modèle Schengen. Comme l'a rapporté Christian Spillmann dans *Le Mattinale europeo* du 30 avril, M. Kubilius s'est exprimé à ce sujet le lundi 27 avril, lors d'une conférence en Pologne. Si Poutine lançait une nouvelle attaque contre un État membre de l'UE ou de l'OTAN, a averti le commissaire, « nous autres Européens, Baltes, Polonais ou Finlandais, nous retrouverions face à une armée russe aguerrie, capable d'utiliser des millions de drones, disposant d'une économie de guerre et capable de surpasser l'industrie de défense européenne. Dans ce cas, l'UE aurait besoin de l'Ukraine, de son expérience sur le terrain et des progrès considérables qu'elle a réalisés dans sa propre production de drones. »

Pour autant, « l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN n'est pas possible pour le moment et l'adhésion pleine et entière à l'UE est un processus complexe qui ne peut garantir une intégration rapide des capacités de défense », a souligné Kubilius. Le commissaire a alors proposé « un nouveau traité intergouvernemental visant à créer une véritable Union de défense qui permettrait d'intégrer les capacités de l'Ukraine, du Royaume-Uni et de la Norvège à celles des États membres de l'Union européenne qui le souhaitent », sur le modèle de l'accord de Schengen.

Grande Bretagne : les partis nationalistes gouvernent dans les trois parlements autonomes.

Partit occitan

Publié sur le site de Région et Peuple Solidaire le 11 mai 2026, avec leur aimable autorisation

Le 7 mai, se sont tenues les élections locales et autonomes britanniques. Le parti d'extrême-droite UK Reform de Nigel Farage en est le grand gagnant... Sauf au Pays de Galles et en Écosse où les partis nationalistes gouverneront pour les quatre prochaines années.

Le 7 mai, se sont tenues les élections locales et autonomes britanniques. Au Pays de Galles et en Écosse, les partis nationalistes gouverneront pour les quatre prochaines années.

Au Pays de Galles, le parti Plaid Cymru (« parti de Galles » en gaélique) a empêché le parti UK Reform, centraliste et xénophobe, de s'emparer du parlement de Cardiff. Pour les quatre prochaines années, les 96 sièges du « Senedd » se répartissent ainsi : Plaid Cymru, 43 sièges ; UK Reform 34 ; Travailleurs, 9 ; Conservateurs, 7 ; Verts, 2 et un siège pour les Libéraux-Démocrates (centre). La gauche totalise donc 54 sièges sur 96. Le Plaid Cymru devrait pouvoir gouverner seul, comme la majorité travailliste sortante, sans avoir la majorité absolue à la Chambre. C'est une première historique pour le « Plaid » qui n'avait jamais eu la majorité au parlement de Cardiff depuis sa création en 1999.

En Écosse, le SNP (Scottish National Party - Parti Nationaliste Écossais) reprend le parlement autonome d'Édimbourg... et de façon tonitruante ! Avec un taux de participation de 63,4%, un record, le SNP allié aux Verts obtient une majorité plus que confortable avec 73 sièges sur 129. Le leader du SNP, John Swinney, a relancé le débat sur

une consultation à propos de l'indépendance qu'il promet « dès 2028 ». Cependant, s'il veut organiser une consultation officielle, il lui faut l'accord du gouvernement central à Londres. L'hypothèse d'une consultation symbolique à la mode catalane semble plus probable.

Les travaillistes de Keir Starmer sont les grands perdants de ces élections autonomes et locales. Le « Labour » recule dans les parlements autonomes et dans bon nombre de conseils municipaux, même dans des cantons où il était aux affaires depuis un peu plus d'un siècle. Le parti UK Reform a remporté l'adhésion de l'électorat populaire, en particulier dans les circonscriptions meurtries par le chômage de masse et l'inflation. On parle de la fin du bipartisme britannique avec des citoyens lassés du « statu quo » malgré l'alternance entre Labour et Tories (conservateurs).

De leur côté, les partis nationalistes et indépendantistes confirment leur percée en Grande-Bretagne après la victoire historique (elle aussi) du Sinn Féin en 2022 au parlement autonome de Stormont (parlement autonome d'Irlande du nord). Cela confirme que les électeurs gallois, écossais et nord-irlandais se méfient de plus en plus des partis « traditionnels » dont le regard est trop tourné vers Londres. Cela confirme encore que cet électorat considère les partis nationalistes ou indépendantistes comme un rempart crédible face au parti UK Reform de Nigel Farage. Les Écossais, notamment, ne lui pardonnent pas le Brexit puisqu'ils voulaient majoritairement rester au sein de l'UE. John Swinney estime que l'indépendance écossaise devient urgente avec la forte probabilité de l'arrivée de Nigel Farage au 10, Downing Street.

Bernard Abel Lesfargues (1924-2018)

Fédéraliste européen et autonomiste occitan et son opposition à un certain ethnisme et à toute dérive ou compromission avec l'extrême droite.

Jean-Francis Billion

Chercheur, directeur de la publication de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*
Publié en partenariat avec *The Federalist Debate*, Turin

J'ai eu l'opportunité de participer fin 2023 à un colloque à l'Université de Montpellier 3, « la revendication des 'minorités nationales' en France depuis 1945 »³⁵ puis un an plus tard (06.11.24) à un autre, « Autogoverno e unità europea. Convergenze e divergenze dall'Ottocento alla Brexit » à l'Université de Turin.³⁶ Deux communications distinctes mais voisines, Lesfargues étant engagé dans des mouvements occitans et d'autres fédéralistes européens. Il était très favorable au fédéralisme interne mais aussi opposé à une vision ethnique de l'occitanisme et du fédéralisme. Dans la seconde communication j'ai insisté sur l'occitanisme peu connu en Italie et ai profité de son refus de l'ethnisme pour aborder en fin de mon propos les liens, déjà anciens, entre certains régionalistes ou fédéralistes avec l'extrême droite identitaire et parfois néo-nazie.

Cette dernière communication, plus complète, étant trop longue pour être publiée dans des revues comme *Fédéchoses* ou *The Federalist Debate*, j'ai décidé avec Lucio Levi, de la résumer et de la publier dans les deux revues en trois parties d'ici fin 2026.

Enfin, la jeunesse de Lesfargues et sa formation universitaire ayant été abordées dans d'autres textes elles ne seront pas évoquées ici pas plus que son œuvre littéraire et éditoriale.³⁷

Troisième partie :

Crise au groupe MFE Strasbourg et création de l'union régionale Michel Mouskhély, dérive de Guy Héraud et du Parti fédéraliste européen vers un ethnisme identitaire et d'extrême droite (1970-années 1990)

Début 1971 éclate une crise au MFE de Strasbourg après que Luciano Bolis, héros de la résistance italienne et fonctionnaire au Conseil de l'Europe depuis 1964, ait adressé un courrier au secrétariat général bruxellois. Il évoque des irrégularités à l'AG du 13 janvier : votes de membres du Mouvement régionaliste d'Alsace-Lorraine et non du MFE, mépris des règles statutaires par Héraud, interdiction de parler aux non-alsaciens et à la secrétaire adjointe du MFE Europe, désintérêt pour l'action européenne du MFE.³⁸

Après une réunion de la commission française (21 février) Bolis distribue un second courrier aux membres du Bureau exécutif réuni le 6 mars à Paris³⁹, lue à la demande d'Albertini, son président, par Caterina Chizzola (secrétaire générale adjointe) de même que son rapport établi au retour de Strasbourg. La décision est prise de s'en remettre à la commission des litiges qui pour diverses raisons va renvoyer la balle aux instances politiques avec un rapport très dur pour Héraud de son président.⁴⁰

Au Comité central (Paris 6-7 novembre) Chizzola et Étienne Hirsch, président du MFE Europe, font le point ; beaucoup demandent des sanctions et l'exclusion du bras droit de Héraud, Ferdinand Moschenross, pour racisme. Albertini veut une assemblée générale constituante convoquée par Bruxelles. Lesfargues soutient mais déclare que « si Bolis prend la tête du conseil régional alsacien il ne faut pas qu'il s'oppose à toute activité régionaliste » ; Bolis l'approuve et rappelle son appui à Héraud pour sa candidature à la présidentielle. Hirsch met aux voix sa proposition, approuvée par les 32 présents avec 4 abstentions : présider à Strasbourg une nouvelle assemblée générale organisée par le secrétariat.⁴¹ Le Bureau (Milan 26 juin) saisit le Comité central, Albertini déclarant que « ce qu'il y a de plus grave dans toute cette affaire c'est que Guy Héraud ne mène pas une action fédéraliste. Sa théorie des ethnies est, en fait, du racisme. En Italie, les italiens ont mené la bataille pour le Sud-Tyrol, mais sans faire de nationalisme ethnique ». ⁴²

³⁵ J.-F. Billion, « Bernard Lesfargues (1924-2018), entre fédéralisme européen et autonomisme occitan », in *Lengas*, revue en ligne, <https://doi.org/10.4000/11y11> et colloque <https://journals.openedition.org/lengas/8217> ; « La revendication des 'minorités régionales' en France depuis 1945, en Occitanie et ailleurs. », *Lengas*, 95/2024 sur OpenEdition.

³⁶ « Autogouvernement et unité européenne. Convergences et divergences du 18^e siècle au Brexit », Actes à publier en Italie.

³⁷ J.-F. Billion, « Bernard Lesfargues, l'auteur, l'éditeur, le traducteur 'même de l'italien'... fédéraliste occitan, européen et mondial », in *Enseigner, promouvoir et diffuser l'occitan. Hommage à Bernard Lesfargues, poète, traducteur et fondateur des éditions fédérop*, Bernard, Katy et Châteaureynaud, Marie-Anne (dir), Presses universitaires de Bordeaux, 2023, p. 63-92, coll. Garon@ 1, en ligne <https://una-éditions.fr>.

³⁸ L. Bolis, 14 janvier 1971, Archives historiques de l'Union européenne de Florence (AHUE) cote UEF 641.

³⁹ L. Bolis, 6 mars 1971, *idem*.

⁴⁰ Giovanni Vicario, rapport, 6 novembre 1971, AHUE cote UEF 641.

⁴¹ Procès-verbal Comité central, Paris 6-7 novembre 1971, AHUE cote UEF 134.

⁴² Procès-verbal Bureau exécutif, Milan 26 juin 1971, AHUE dossier UEF-MFE Bureau exécutif avril 1965-mars 1972.

Le procès-verbal du Comité central de Nancy (7 mars 1972), veille de la signature de l'accord AEF (Action européenne fédéraliste) - MFE de réunification de l'UEF Europe, tend à prouver que la situation alsacienne n'est pas totalement résolue car le bureau exécutif demande au comité central de reconnaître l'existence en Alsace-Lorraine de deux organisations de base. Celle dirigée par Moschenross et une autre présidée par Bolis, « l'union internationale du MFE. Michel Mouskhély », à laquelle les mandats pour le congrès européen seront attribués en exclusivité, solution acceptée par Héraud. Hirsch met au voix la proposition, « à titre provisoire », votée à l'unanimité avec une abstention.⁴³

Lesfargues participe à la rédaction d'un texte illustrant et justifiant « la spécificité du fédéralisme lyonnais », le pourquoi de son refus de s'engager dans des batailles électorales nationales pour se concentrer sur la campagne pour l'élection directe de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg

Deux documents de la « Région internationale de Strasbourg 'Michel Mouskhély' » attestent qu'un « groupe Moschenross » existe toujours en juillet 1972

« 1. La manifestation du 5 juillet 1972 [à Strasbourg, NdA] [...] Le groupe de M. Moschenross ne s'est pas manifesté en cette circonstance, malgré l'appel qu'il avait reçu dans ce sens de la commission nationale [...] »⁴⁴

En décembre Bolis informe ses amis que sont annoncées trois candidatures PFE aux prochaines élections législatives en Alsace : « Présentations de candidatures du Parti fédéraliste européen en Alsace pour les prochaines élections nationales françaises : [...] Le président commente cette nouvelle [...] et suggère que le MFE en tant que tel évite de prendre des positions qui pourraient être interprétées comme un soutien direct ou indirect à cette initiative [...] Tout en se gardant d'assumer des attitudes polémiques à son égard. »⁴⁵

Pourquoi le MFE prend-t-il tant de retard pour appliquer la solution envisagée : dissolution du groupe Héraud, exclusion de Moschenross, invitation aux amis de Héraud à rejoindre le groupe Bolis sur des bases statutaires, organisation d'une assemblée constituante pour le groupe Bolis ?

N'ayant pu, pour raisons personnelles, terminer à temps mes recherches aux AHUE sur l'année 1972 et la présidentielle 1974, je dois me contenter de quelques hypothèses plausibles :

- ne pas faire de scandale pouvant gêner la réunification de l'UEF ?
- laisser à Héraud une sortie honorable au vu de son activité passée pour le CPE et attendre son départ de Strasbourg vue sa nomination à l'université de Pau en septembre 1972 ?
- ne pas empirer les relations avec les régions françaises du MFE (voire belges ou ?) tentées par le fédéralisme ethnique (Bretagne, Corse, Pays basque...) ?

- sans oublier une éventuelle volonté de certains responsables de « pousser la poussière sous le tapis » pour ne pas gêner d'autres organisations de la galaxie fédéraliste.

Toujours est-il que Héraud ne sera plus membre du MFE et que les sections bretonne et basque de l'organisation arrêteront progressivement leur activité après son départ.

La position des fédéralistes lyonnais sur les candidatures fédéralistes aux élections présidentielles de 1974.

Aux élections présidentielles des 5 et 19 mai 1974, Lesfargues, comme la majorité de l'UEF Rhône-Alpes, refuse toute candidature fédéraliste, celle de Héraud mais aussi celle du secrétaire général du MFE-F avocat à Aix-en-Provence, Jean-Claude Sebag. Pour certains cette opposition s'explique par des raisons partisans mais pas pour les *albertiniens*. Lesfargues ne vient pas aux deux commissions françaises entourant le scrutin, par contre il participe à la rédaction d'un texte illustrant et justifiant « la spécificité du fédéralisme lyonnais », le pourquoi de son refus de s'engager dans des batailles électorales nationales pour se concentrer sur la campagne pour l'élection directe de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg. Texte, très *albertinien*, signé de six responsables, quatre du MFE et deux du MFF La Fédération.⁴⁶ Malgré les efforts lyonnais, la candidature Sebag est adoptée par 16 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions sur 32.

Il est possible que dans l'isolement, au premier tour, Lesfargues ait glissé dans l'urne un bulletin de l'écologiste René Dumont, la candidature de son ami Robert Lafont (« candidat des minorités nationales ») ayant été écartée par le conseil constitutionnel, toujours est-il qu'il fait partie avant le second tour de l'éphémère comité de soutien des fédéralistes à la candidature de François Mitterrand créé à l'initiative du lyonnais Bernard Barthalay. Mais, surtout et outre son action au sein du MFE il échange de nombreux courriers avec Lafont et travaille pour lui en sous-main avec des amis lyonnais comme en témoigne un courrier conservé au Cirdoc.

Bron, 11 avril 1974

Mon cher Robert,

[...] J'ai parlé hier soir de ta fausse candidature au MFE Rhône-Alpes. Les camarades (qui sont violemment opposés à la candidature de Sebag [...]) ne pensent pas que tu aies besoin des 100 signatures pour avoir du poids dans des tractations avec Mitterrand. [...]

Bref, on t'a envoyé une lettre (que j'ai signé) un peu vague te disant que tu pouvais faire état de l'appui des fédéralistes de cette région. Si une adhésion plus claire, plus précise, peut t'être utile, dis-le, dis sous quelle forme, et tu es sûr de l'avoir. [...]

Mais, vraiment, non, ne sois pas candidat. Nous avons, pour l'instant, mieux à faire.

Amicalement.⁴⁷

⁴³ Procès-verbal Comité central, Nancy 7 mars 1972, AHUE, cote UEF 134.

⁴⁴ Compte-rendu de l'assemblée du 19 septembre 1972 », AHUE, cote UEF 641.

⁴⁵ Compte-rendu de l'assemblée du 12 décembre 1972, AHUE, dossier UEF 641.

⁴⁶ « Thèses sur la stratégie fédéraliste », archives AFBL.

⁴⁷ B. Lesfargues, 11 avril 1974, Cirdoc, cote LAF.O/74.

Lesfargues, la librairie puis les Éditions Fédérop

Je ne m'attarderai pas car plus le temps passe et plus Lesfargues est tenté par l'édition et se consacre à son œuvre littéraire et d'éditeur avant de prendre une retraite anticipée en Périgord.⁴⁸

L'ethnisme du PFE et ses étroits rapports avec l'extrême-droite (1969 – années 1990)

Je commence la dernière partie de ma communication par quelques citations permettant d'illustrer l'ancienneté de l'intérêt de Héraud pour l'ethnisme et de ses contacts avec l'extrême-droite. Olivier Dard, professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne, membre de l'équipe du programme Internationalisation des droites radicales en Eurasie (IDRE) et « compagnon de route » (*Le Monde*, avril 2018) du cercle de réflexion conservateur la Fondation du Pont-Neuf ([Wikipedia.org](https://www.wikipedia.org) consulté le 29 mai 2025) dans un article de 2021, confirme que « Héraud compte parmi les quatre coéditeurs de la revue trimestrielle *Europa ethnica*, éditée en allemand, français et anglais à partir de 1961 qui se veut une 'héritière directe et revendiquée de la publication nazie *Nation und Staat* (une 'revue pour le problème des nationalités') ».⁴⁹

Deux membres importants du MFE méritent d'être cités. Jean-Pierre Gouzy estimant qu'à la mort de Mouskhély (1964) « Héraud a perdu sa boussole politique et est devenu incontrôlable » ; d'après son épouse Nicole Gouzy salariée du CIFE à Paris, il a longtemps tenté d'en persuader Marc qui n'a jamais voulu l'entendre, « aveuglé par son amitié pour Héraud ».⁵⁰ André Dartail, de Lyon, a souvent raconté que, rentrant par Nice d'une réunion du CPE en Italie début des années soixante, il était allé saluer Héraud chez sa mère qui l'avait fait monter sur un tertre où il l'avait trouvé fêtant le solstice d'été avec des gens vêtus comme des druides... Jean Mabire et Pierre Vial alors responsables du groupe néo-fasciste Europe Action, membres de la direction du PFE dix ans plus tard et auteurs de *Les solstices – Histoire et Actualité* (éd. Le Flambeau, 1975, 224 p., nouvelle édition Éditions du Lore, 2018) étaient-ils dans l'assistance ?⁵¹

Dans la revue antifasciste *Article 31*, Yves Plasseraud, est moins sévère et, à mon sens, pas assez sur Héraud malgré son retrait du comité de patronage de *Nouvelle École* le premier mai 1974, quatre jours avant le premier tour de l'élection présidentielle à laquelle il candidate.⁵²

« Si l'on met à part des intellectuels de gauche notoirement anti-racistes comme R. Lafont, P. Bourdet, P. Fougeyrollas ou le regretté Yves Person, la pensée du « fédéralisme ethnique » en France, c'est, pour l'essentiel depuis la guerre, l'équipe formée par Alexandre Marc, Guy Héraud et Jean-Pierre Gouzy, animateurs de la revue *L'Europe en formation*. De tendance démocrate-chrétienne et libérale, cette équipe est sans doute plus 'à droite' que la majorité des autonomistes. Mais sauf à faire dire aux mots n'importe quoi, elle ne saurait être taxée d'extrémisme. Si elle a eu, comme d'autres au tout début, des contacts épisodiques avec l'équipe de 'Nouvelle École', elle a bien vite rompu toute relation avec elle. »⁵³

Pour sa part, en 1980, dans un courrier à Spinelli à propos de Marc, Albertini fait des commentaires sur des membres du CIFE, positifs sur Ferdinand Kinsky mais pas sur Héraud :

« Héraud probablement saura surnager entre racisme et régionalisme. Toutefois il est un fait que dans la première édition de son livre sur les 'ethnies'⁵⁴ (peut-être révisé) il incluait les groupes sanguins comme preuve de l'existence des 'ethnies'. C'est une fixation. »⁵⁵

Je pourrais citer une longue litanie de personnages d'extrême-droite voire de néo-nazis membres du PFE et y occupant des positions importantes du vivant de Héraud (1920-2003) s'échelonnant de janvier 1970 à la fin des années 1980 au moins où j'ai arrêté mes recherches.

France et progrès, organe d'une association pour le fédéralisme et le progrès social, n° 11, mai 1970, annonce la fondation du PFE de France alors qu'une liste de 81 premiers adhérents comprend Héraud et Yann Fouéré⁵⁶, mais aussi du GRECE Jean-Jacques Moureau (secrétaire général), Mabire, Vial et le breton Goulven Pennaod (pseudo de Georges Pinault), les trois derniers étant des néo-nazis bien connus⁵⁷, le négationniste alsacien Frédéric Becker...⁵⁸ Le premier congrès du PFE se tient à Rouen (29 novembre 1970) et élit un comité central avec les écrivains d'extrême droite Paul Sérant et Mabire, Héraud et Robert Sauvageau (*France et progrès*), l'alsacien Becker et son *alter ego* Martin Schussler...⁵⁹ Le 28 novembre 1971 le second congrès à Lille élit un comité directeur avec au moins trois néo-nazis du GRECE : Mabire, Pennaod et Vial... Sérant et au moins cinq ou six proches de la Nouvelle droite sur une vingtaine de membres, Héraud, Fouéré, Sauvageau et Guy Le Maignan ami de Héraud.⁶⁰ Le

⁴⁸ Cf. mes deux autres articles de *Garon@ 1* et *Lengas* cités supra.

⁴⁹ O. Dard, « Guy Héraud et 'l'Europe des ethnies' », in *Histoire Économie Société*, n° 3, 2021, p. 23-36 ; citation suivie d'une note n° 38, p. 33 : « Bruno Bruneteau, *L'Europe nouvelle de Hitler. Une illusion des intellectuels de l'Europe de Vichy*, Monaco, éditions du rocher, p. 369 », chapitre 3, p.147-154 ; note se terminant par les mots « accueillera [*Europa ethnica*], sous la houlette notamment de Guy Héraud, l'un de ses quatre coéditeurs, toutes les signatures de l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes ». Article de Dard sur Cairn, en ligne le 11.08.21, <https://doi.org/10.3917/hes.213.0023>.

⁵⁰ Mes discussions (2021-2022) avec Nicole Gouzy lors de la préparation d'un deuxième versement des archives de son mari aux AHUE.

⁵¹ J.-F. Billon, « Pierre Vial : la culture Rhône-Alpes dans la gueule du Saint-Loup », in *Pour le fédéralisme-Fédéchoses*, 1998, juin, n° 100, p. 16-20.

⁵² Cf O. Dard, *op. cit.*, pour la date du courrier de Héraud à Alain de Benoist « pour se désengager du Comité sans lui indiquer précisément les raisons de cette décision, 'longtemps différée' ».

⁵³ Yves Plasseraud, *Article 31. Extrême-droite : un danger s'installe, un mensuel s'oppose. Ethnisme et extrême-droite*, n° spécial, février 1987, p. 18.

⁵⁴ Héraud, Guy, *L'Europe des ethnies*, coll. « Réalités du présent », Presses d'Europe, Nice, 1963, 296 p.

⁵⁵ 27 novembre 1980, in Albertini, Mario, *Tutti gli scritti*, éd. Nicoletta Mosconi, Vol. VIII, 1979-1984, p. 435, il Mulino, Bologne, 2009, 841 p.

⁵⁶ Nationaliste breton, ancien vichyste, membre du MFE, auteur de *L'Europe aux cent drapeaux*, coll. « Réalités du présent », préface d'Alexandre Marc, Nice, Presses d'Europe, 1976, 209 p.

⁵⁷ Documents et publications du PFE glanés au fil des ans ou collections de la Bibliothèque nationale.

⁵⁸ Cf Nicolas Lebourg, *Les Nazis ont-ils survécus. Enquête sur les internationales fascistes et les croisés de la race blanche*, Paris, Seuil, 2019, p. 133-139.

⁵⁹ *France et Progrès*, n° 13, février 1971.

⁶⁰ *France et progrès*, n° 17, février 1972.

troisième congrès se tient à Paris le 9 juin 1973. À un an des présidentielles, les néo-nazis patentés disparaissent du conseil fédéral composé de représentants régionaux inconnus, Héraud est délégué général avec un bureau exécutif de 7 membres, Jean-Philippe Allenbach devient secrétaire général et *Fédéralisme* remplace *France et progrès* comme publication du PFE.

Le mauvais résultat aux présidentielles 1974 provoque une

Le mauvais résultat aux présidentielles 1974 provoque une crise et le départ de plusieurs sections régionales, le PFE restant géré par Héraud, le Maignan et Jean Pédarribes du MFE Gascogne sans attaches connues avec le néo-fascisme

crise et le départ de plusieurs sections régionales, le PFE restant géré par Héraud, le Maignan et Jean Pédarribes du MFE Gascogne sans attaches connues avec le néo-fascisme. De 1978 à 1981 le PFE est en sommeil et use deux présidents : Jean Bonnafous vieux militant occitan puis l'alsacien fascisant Schussler. Il faut attendre le 23 novembre 1985 et une AG de la Ligue Europe 2000 pour que cette organisation entérine un rapprochement avec le PFE de France. Mais qu'est-ce que la Ligue Europe 2000 ?

La Ligue Europe 2000, fondée en février 1979, regroupe une pléiade de petits mouvements régionalistes qui développent les thèses d'un fédéralisme européen fortement teinté par les idées de la Nouvelle droite. [...] (elle est) donc née de la fusion de plusieurs courants. Tout d'abord les autonomistes et les régionalistes représentés par la revue *Neue Stimme. Voix nouvelle d'Alsace-Lorraine* qui se fait remarquer par ses articles révisionnistes⁶¹ [...] Autre courant, le fédéralisme européen, représenté, lui, par la revue 'culturelle' *Études historiques européennes, Horizons européens*, d'A. Brunetti di Costera et Fabien Régnier. [...] Dernier courant regroupé par Europe 2000, le celtisme, dans sa version ésotérique. Il s'agit du 'Foyer

de la Lumière Gauloise' de Bernard Jacquelin, qui publie la revue *Le Triscèle* et qui s'inscrit totalement dans la philosophie de la Nouvelle droite d'attaque des droits de l'homme, de néo-paganisme et d'indo-européanité.⁶²

« Cerise sur le gâteau », en 1981, des dirigeants du PFE et d'Europe 2000 participent au comité d'honneur de *Projets et références*, mai-juin 1981, n° 8, bulletin de la section provençale de la CEDADE de Barcelone (plus importante organisation néo-nazie mondiale à l'époque) : Régnier (Europe 2000) et Fouéré qui précise « [...] je serais très honoré de figurer [...] aux côtés de mes amis Yann Poilvet et Saint-Loup [...] ».

N'ayant en ma possession que des archives partielles du PFE et des numéros épars de ses publications je m'arrête en 1989 quand Héraud se présente aux élections européennes sur une liste « Fédéralisme, Europe des peuples » de l'Union valdotaine. *PFE informations. Supplément d'information politique interne du Parti fédéraliste européen* de novembre-décembre 1989, supplément au n° 8 d'*Horizons européens*, permet de vérifier que la direction du PFE a peu évolué depuis 1985 : Le Maignan est président de la section francophone du parti, Héraud président d'honneur et Régnier premier secrétaire.

Quinze ans plus tard apparaît en 1999 un Parti fédéraliste, présidé par Jean-Philippe Allenbach, jeune secrétaire général du PFE et encarté au syndicat de gauche CFDT au début des années 1970.

Seul autre lien, à ma connaissance et à ce jour, avec les PFE et Europe 2000, trois noms sur la liste présentée aux européennes : Le Maignan (32^{ème}), Marcel Massiou (de l'UEF France, 31^{ème}) et Ronald Antinori (75^{ème}).⁶³ Autre candidat, parfait démocrate et centriste membre de l'Union pour la démocratie française (UDF), militant fédéraliste européen et mondial lyonnais et ami de Darteil.

⁶¹ Sur la *Neue Stimme* et le négationnisme, cf aussi Yves Yves Plasseraud,

⁶² Claude Dimenstein, « Europe 2000, la fédération des gaules », *Article 31*, n° 34, décembre 1987, p. 12 et *Article 31. Ethnisme et extrême droite*, op. cit., p. 23.

⁶³ Liste présentée par le Parti fédéraliste intitulée : « vive le fédéralisme ! ».

<https://legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000744816>, JORF n° 123 du 30 mai 1999.

There is no Federation on a dead planet

Chloé Fabre

Présidente de l'UEF France, rédactrice en chef de *Fédéchoses* et trésorière de Presse fédéraliste
Présentation réalisée lors du séminaire international de Ventotene, le 3 septembre 2026

We are now experiencing climate change in our lives, we shall just recall the summer we just spent with extreme and deadly heatwaves, megafires and drought, or what happened this winter with massive floods.

There are 3 main reasons to speak about ecological transition in a federalist meeting. First of all, federalist movement have been and still are involved in world mobilization for ecology: In 1992, federalists took part in the Earth Summit in Rio with 3 key messages: coupling social and environmental approaches within the concept of sustainable development, fostering institutional reform of the UN to ensure universality, democracy and responsibility facing environmental degradation, and developing federalist tools such as a World Environment agency or a carbon tax.

Secondly, both ecology and federalism are concerned by a question of timeframe: climate change goes quicker than politics do, so as to global stakes compare to global politics. Effectiveness of decision-making is thus key to ensure our ability to maintain the habitability of the Earth.

Last but not least, environmental questions articulate several levels of governance, in which federalism is the best answer.

What are we living?

This summer we experienced heatwaves all around Europe, as well as in India, and extreme weather due to Maxi El Niño in south hemisphere. We also experience hydric disorder – floods this winter, drought this summer – which is reinforced by our way of occupying lands (artificialization). And, some were victim of catastrophe, just like what happened in Nepal, permafrost melting, megafire, etc. That is to say that it is not only about climate change, but about the habitability of the Earth.

Our societies are based on ecosystem which are collapsing. What seemed normal to us – having regular rain that refill rivers, having bees making their own life and fertilizing our crops, having crops adapted to temperature and rain system, having infrastructure (roads, railway, electricity cable) resistant to our weather, etc. – all this is at threat. Our societies have been adapting to our ecosystem for millennia. And now, this adaptation is at risk.

As for the federalist thinking, our new bioclimatic regime shows the contradictions of a society which is not fit anymore to the reality. We need to renew our way of thinking. It is the same shift that federalists did when

putting nation-state aside and imagining a new way of building cooperation amongst humans. Now, it is about building alliances between human and non-humans, to learn how to adapt and how to mitigate our impact.

The ecological transition we have to make is a matter of security: we speak about life and death of people, about food security, about water supply, etc.

The ecological transition we have to make is a matter of security: we speak about life and death of people, about food security, about water supply, etc.

A bit of theory: the Donut theory

When we look globally at the Earth system, we can analyse 9 equilibrium that structure the system. They are called “boundaries” because when we overcome them, we break the equilibrium. These boundaries are ceiling below which we shall organize our society. Unfortunately, we already overcome 7 out of 9 planetary boundaries. Those boundaries are: climate, chemical pollution/new entities (referring to plastic pollution), nitrogen and phosphorus loading (fertilizers), freshwater, land conversion, biodiversity, ocean acidification, air pollution (microparticle) and ozone layer depletion. Only the last two are not exceeded

Kare Reworth framed the Donut theory adding the idea of social foundations: social basic need that have to be guarantee to everyone. These social foundations correspond to the sustainable development goals. The Donut theory is thus a frame to fight inequalities and to find a just and safe space for living on Earth.

What's interesting to us federalist, is that social foundations also contain peace and justice as well as political voice, which are matters that federalists cherish. Indeed, it shows that political conditions for decision-making are part of what constitute a just and safe space.

Our federalist thinking is thus not outside but part of the solution. That is the reason we can make alliances and partnerships to be part of the process of building up solutions. This is what the World federalist movement have done with the Make Earth Global Alliance (MEGA) with proposal which are much more ambitious than the one we have in Europe.

In this new reality, why federalism is part of the solution ?

• *Timeframe and efficiency*

The change are going dramatically quickly. The decisions and actions must be taken more rapidly and we cannot afford years of negotiations amongst states, where if one blocks it blocks all the others. What we need:

- **Getting rid of unanimity** becomes urgent. At the European level, environmental policies are already taken with qualified majority, but at the world level, unanimity still prevails.
 - **Having an executive power: the EU** is a legislator, a normative power. We cannot satisfy with broad goals, we need a common action : investment, support for initiatives, putting law into practice. So we need a European government.
- Otherwise, we stay stuck in middle way decision that do not answer the need (because they are incomplete, without socio-economic balance) and so become unpopular.

• *Multilevel governance*

We indeed need to act at all level: global, continental, state, region, town, communities. These actions need to be articulated to be effective. With the representation of the different lower level in the global one, federalism allow to coordination the action. Also, horizontal coordination is also an asset with, for instance, network of cities acting against climate change for instance.

• *Autonomy and local adaptation*

Federalism is based on the recognition of autonomy of its members. To adapt we will need people and communities to be able to take initiative, base on their knowledge of the place they live. Top-down solutions do not fit, especially in terms of acceptance by the people. And there are brilliant local activities which bring solutions and we shall make space to those actions.

Security, centralization and what federalism can bring

The collapse of our ecosystem is a question of security because it will not allow us to answer the basic need of people – the social foundation of Kate reworth's Donut theory.

Security questions tend to lead to centralization. So, we might see a centralization at the European level which could then leads toward more integrated EU. For instance, on the question of water supply, we start seeing proposal to establish a pan-European solidarity on water to bring water from north to south of Europe. But centralization always questions democracy. And this is something we shall always be careful of.

A federalist proposal could be on governing resources: with a diverse representation. It related to another type of federalism than the "Italian"/institutional one, the so-called personnalism coming from Proudhon. We could imagine that extractive companies are state-owned, but this leads to the risk of extracting more and more to increase public spendings. What about having representative of nature, future generation, local inhabitants. This could be a way of making sure not to make profit out of it. This could be a democratic and federalist proposal.

Conclusion

Three points to keep in mind:

- Ecological transition is a matter of security: is it a matter of defense
- Federalist thinking can bring part of the solution of mitigation and adaptation
- We need to be speaking of ecological transition in every federalist proposal

Du Sagarmatha (Népal) à la mer : montagnes, glaciers et changement climatique

Mobilizing an Earth Governance Alliance (MEGA)

Extrait de la newsletter de septembre de cette coalition à laquelle participe le Mouvement fédéraliste mondial

Le 26 août, une partie gigantesque du glacier du Langtang Lirung au Népal s'est effondrée, provoquant un torrent meurtrier d'eau, de glace, de rochers et de sédiments qui a balayé les localités situées le long du cours de la rivière Trishuli. Plus de 1 500 personnes ont perdu la vie, 5 000 autres sont portées disparues, et les dégâts s'élèveraient probablement à plusieurs milliards de dollars. Selon The Guardian, le changement climatique a probablement contribué à cette catastrophe, tout comme l'affaiblissement du glacier suite à un séisme survenu en 2015.

D'autres effondrements de glaciers liés au climat semblent inévitables à travers le monde. L'Organisation météorologique mondiale et le Service mondial de surveillance des glaciers indiquent que la fonte des glaciers déclenchera une avalanche de répercussions en cascade.

La science du climat montre que, dans l'Himalaya comme partout ailleurs dans le monde, la hausse des températures provoque le recul des glaciers et le dégel du pergélisol (le sol gelé en permanence), qui contribue à maintenir ensemble les roches fracturées des montagnes. Cela signifie que le changement climatique peut modifier non seulement les risques météorologiques tels que la chaleur et les fortes pluies, mais aussi la stabilité des montagnes elles-mêmes — menaçant ainsi les communautés concentrées dans les étroites vallées fluviales situées en contrebas. Ces menaces pesant sur les glaciers ont incité les Nations unies à instaurer le 21 mars comme Journée mondiale des glaciers (voir MEGA Update, février 2026).

Avant même l'effondrement du glacier du Langtang Lirung, le Népal jouait déjà un rôle de premier plan sur cette question, notamment en organisant en mai 2025 une conférence internationale intitulée « Sagarmatha Saambad : Changement climatique, montagnes et avenir de l'humanité », et en publiant l'« Appel à l'action de Sagarmatha » (Sagarmatha étant le nom népalais du mont Everest).

Entre autres choses, cet appel à l'action exhorte les gouvernements à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de maintenir la hausse moyenne des températures en

dessous de 1,5 degré, et à créer un fonds dédié pour aider les pays de montagne — en particulier ceux du monde en développement — à renforcer leurs capacités d'adaptation et leur résilience, à faire face aux pertes et dommages, et à consolider les partenariats afin de garantir un avenir durable.

La **Cour internationale de justice (CIJ)**, dans son avis consultatif de juillet 2025 sur le changement climatique, a affirmé que les États qui ne parviennent pas à prévenir des dommages climatiques significatifs commettent un acte

Le changement climatique peut modifier non seulement les risques météorologiques tels que la chaleur et les fortes pluies, mais aussi la stabilité des montagnes elles-mêmes

internationalement illicite. La CIJ a en outre estimé que le financement des pertes et dommages résultant de ces préjudices constitue une obligation juridique contraignante en vertu du droit international coutumier, et non un acte de charité volontaire.

Malheureusement pour le Népal, qui est aujourd'hui sous le choc des milliards de dollars de dégâts causés par l'effondrement du glacier du Langtang Lirung, les pays responsables d'émissions élevées de gaz à effet de serre ne s'acquittent pas de leur responsabilité juridique, et aucun fonds de ce type n'a été créé. (Tout ce que le PNUE peut offrir, compte tenu de ses maigres ressources, est un programme de petites subventions (ADAPT) pouvant aller jusqu'à 30 000 dollars pour les communautés de montagne).

MEGA œuvre activement pour faire valoir cette responsabilité en matière de financement de l'adaptation, de l'atténuation, ainsi que des dommages et des pertes. Le rapport de MEGA intitulé « Next Generation Climate and Nature Financing » (Financement de nouvelle génération pour le climat et la nature) préconise un certain nombre de mesures concrètes et réalisables visant à accroître le financement climatique afin de couvrir ces besoins.

Hommage à Emma Bonino

Movimento Federalista Europeo (MFE – UEF Italie)

Traduit de l'italien par Silvia Romano

La rédaction de Fédéchoses se joint au Movimento Federalista Europeo (MFE) pour rendre hommage à Emma Bonino, figure majeure de la politique italienne et européenne, décédée le 11 septembre dernier. Emma Bonino a été, tout au long de sa vie, une infatigable militante féministe, une défenseuse des droits civils et une femme profondément engagée dans les causes humanitaires. Elle a également été une grande fédéraliste et, jusqu'à ses derniers jours, elle a défendu, en tant que militante et dirigeante politique, le projet d'une Europe fédérale, démocratique et libre.

Nous empruntons ci-dessous les mots de nos compagnons fédéralistes transalpins pour commémorer le précieux héritage qu'Emma Bonino nous laisse, à nous toutes et tous, Européennes et Européens. Puisse-t-il constituer un nouvel appel à agir pour faire avancer le projet fédéraliste.

« Emma Bonino nous laisse un héritage qui s'inscrit également dans l'histoire de la construction européenne : l'idée que les combats pour la liberté, les droits, la démocratie et la paix ne sont pas des combats distincts, mais font partie d'une même responsabilité politique.

Son parcours politique européen a débuté en 1979, lorsqu'elle a été élue au premier Parlement européen au suffrage universel direct. Depuis lors, pendant plus de quarante ans, elle a fait entendre au sein des institutions italiennes et européennes une voix libre, radicale et intransigeante dans la défense des droits et de la dignité de la personne.

C'est pourquoi son parcours a croisé à plusieurs reprises celui du fédéralisme européen.

Emma Bonino a mené aux côtés des fédéralistes certains des combats visant à transformer l'Europe en une communauté politique.

Elle l'a fait au Parlement européen, au sein des institutions de l'Union, en tant que commissaire européenne et ministre des Affaires étrangères. Et elle l'a fait également en soutenant directement les initiatives fédéralistes : de sa participation aux initiatives du MFE et de l'UEF à la signature de l'engagement

en faveur d'une Europe fédérale et de la création d'un groupe Spinelli, jusqu'à sa participation au congrès du MFE à Pise en 2023. En 2022, le MFE lui avait écrit pour saluer explicitement sa contribution et celle de +Europa à la lutte pour le renforcement fédéral de l'Union.

Emma Bonino s'est battue toute sa vie pour que les institutions soient à la hauteur des libertés qu'elles proclament.

C'est peut-être là la leçon qu'Emma Bonino nous transmet à son tour, dans l'esprit fédéraliste : ne pas choisir quelle liberté défendre. Ne pas renoncer à un combat parce qu'il est trop difficile. Ne pas accepter que ce qui est nécessaire soit considéré comme impossible.

Son exemple restera gravé dans l'histoire de l'Europe que nous voulons construire : plus démocratique, plus unie, plus libre.

Le Mouvement fédéraliste européen exprime ses condoléances et sa solidarité à ceux qui l'ont accompagnée, ainsi qu'à toutes les personnes et toutes les organisations qui ont partagé ses combats.

Ciao, Emma. E grazie. »

Conférence de Bath sur la gouvernance du système terrestre - L'université de Bath inaugure un centre dédié à la gouvernance de la Terre

Mobilizing an Earth Governance Alliance (MEGA)

Extrait de la newsletter de septembre de cette coalition à laquelle participe le Mouvement fédéraliste mondial

L'université de Bath a inauguré un nouveau centre de recherche dédié à la résolution de certains des défis les plus urgents en matière de développement durable, après avoir accueilli dans la ville des centaines de chercheurs et de professionnels internationaux à l'occasion de la Conférence 2026 sur la gouvernance du système terrestre (du 7 au 11 septembre 2026), organisée par le Réseau pour la gouvernance du système terrestre.

Le nouveau Centre de Bath pour la gouvernance du système terrestre a été annoncé lors de cette conférence, qui a réuni à Bath, au Royaume-Uni, 456 délégués venus de 51 pays. La conférence comprenait 96 sessions consacrées à l'examen des moyens par lesquels les gouvernements, les institutions, les entreprises, la société civile et les communautés peuvent répondre au changement climatique, à la perte de biodiversité et à d'autres défis environnementaux interdépendants.

MEGA était représenté à la conférence de Bath par John Vlasto, coprésident de MEGA et président du Mouvement fédéraliste mondial – Institut pour la politique mondiale.

Dans son discours d'ouverture, la représentante spéciale du Royaume-Uni pour le climat, la professeure Rachel Kyte, a

invité les délégués à se demander si les systèmes de gouvernance existants sont à même de répondre aux défis d'un XXI^e siècle marqué par le changement climatique, la perte de biodiversité et une complexité géopolitique croissante. La réponse, étayée par un large éventail de recherches présentées lors de la conférence, est un « non »

Se demander si les systèmes de gouvernance existants sont à même de répondre aux défis d'un XXI^e siècle marqué par le changement climatique, la perte de biodiversité et une complexité géopolitique croissante.

catégorique. La gouvernance de la Terre doit être renforcée en améliorant les mécanismes de gouvernance actuels et en établissant de nouveaux. C'est exactement ce que promeut MEGA, et c'est pourquoi MEGA s'engage activement au sein du Réseau pour la gouvernance du système terrestre (Earth System Governance Network).

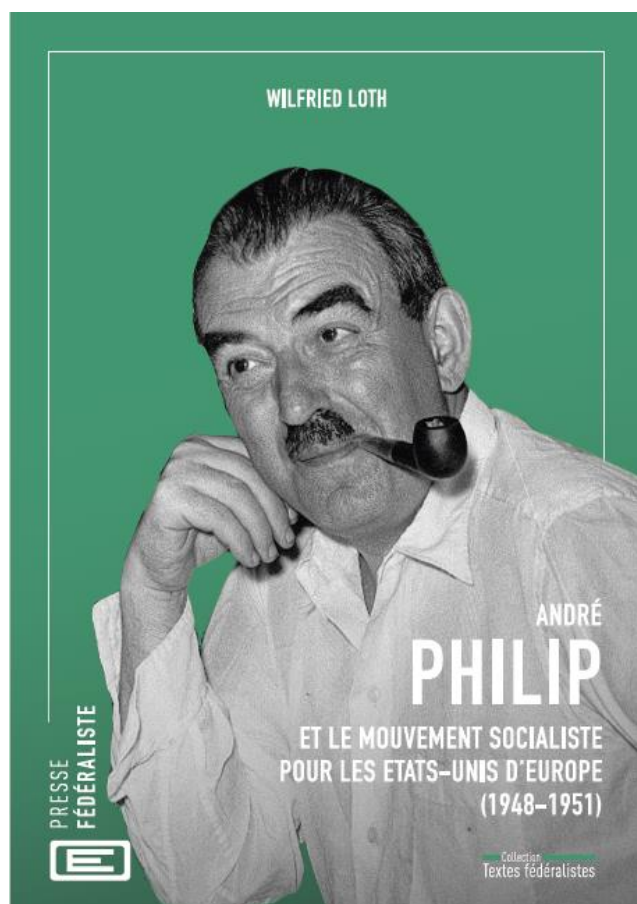
La prochaine conférence sur la gouvernance du système terrestre se tiendra à Uppsala, en Suède, en septembre 2027.

André Philip et le mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe

Wilfried Loth, *André Philip et le Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (1947–1951)*, Lyon, Presse fédéraliste 2023, 159 p., ISBN 978-2-491429-21-8, 15,00 €

Fabien Conord,

Clermont-Ferrand, publié dans la revue *Francia-Recensio*, Institut historique allemand de Paris, 2026 / 1. Publié ici avec les aimables autorisations de la revue et de l'auteur.



Les Presses fédéralistes de Lyon publient un ouvrage intitulé *André Philip et le mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (1947–1951)*, dû au professeur Wilfried Loth, dont les travaux sur les socialistes et la question européenne sont connus (sa thèse sur ce sujet date de 1977). Le titre est un peu trompeur car il porte l'accent sur André Philip dont la présence est en réalité assez limitée dans le livre. En réalité il ne s'agit pas d'étudier l'engagement de l'intellectuel socialiste, mais de proposer un choix de textes émanant d'une organisation européenne sur une période réduite – quatre années. L'auteur de ces lignes s'en félicite d'ailleurs, car l'édition de documents est trop délaissée à son goût par les historiens, mais il aurait peut-être fallu l'explicitier, à travers un sous-titre par exemple. La bibliographie apparaît très datée : il y manque notamment les travaux de Bernard Bruneteau sur l'idée européenne et de Gilles Vergnon sur le socialisme européen.

La thèse de Wilfried Loth est clairement énoncée et assumée dans son introduction : il s'agit de réévaluer « la contribution

essentielle des socialistes et sociaux-démocrates dans la construction européenne » (11). Parmi eux figurent les acteurs du Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe, et notamment le Français André Philip, qui le préside en 1949. Figure originale, au carrefour de multiples identités (protestantisme, socialisme ...), celui-ci n'est pas un dirigeant majeur de son parti, la SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) et c'est également le cas des autres dirigeants du mouvement. C'est l'une de ses fragilités, l'autre étant l'attitude ambiguë ou réservée des travaillistes britanniques, dont la formation est la plus puissante au lendemain de la Seconde Guerre mondiale parmi la galaxie socialiste européenne. Wilfried Loth montre d'ailleurs avec pertinence la tension qui naît de l'absence des travaillistes dans la construction européenne car, conjuguée avec la présence des Allemands, elle peut sembler une forme de retournement de la situation géopolitique des années 1940, difficile à vivre en ces temps d'immédiat après-guerre.

Après cette forte introduction, Wilfried Loth présente un choix de textes qui offrent un panorama du programme et des débats des socialistes européens, en commençant par la conférence préliminaire de Londres en février 1947. Plusieurs d'entre eux contiennent des passages remarquables d'acuité sur la spécificité de leur engagement et les limites de leur action. Trois enjeux apparaissent à de multiples reprises, quelquefois mêlés : le positionnement de l'Europe entre États-Unis et Union soviétique, l'orientation de la construction européenne en matière économique et la situation allemande. En mai 1947 (doc. 2), ils tracent les contours d'une troisième voie, largement définie de manière négative, « les réalisations socialistes » devant se distinguer du « capitalisme américain » et « les pratiques de liberté » du « totalitarisme soviétique », usage précoce d'un terme appelé à faire l'objet de vifs débats dans le monde académique du milieu du siècle et même au-delà. Lors de leur congrès inaugural tenu en juin suivant (doc. 3), ils veulent pourtant croire que l'unification européenne n'est que « l'indispensable et première étape vers les États-Unis socialistes du Monde » ... mais consacrent en réalité une bonne part de leurs débats à l'Allemagne, dont ils admettent que l'Europe a besoin « des ressources, de l'industrie et du génie ». Marceau Pivert estime quant à lui (doc. 5) que l'Europe est une échelle nécessaire pour peser un poids comparable à l'Union soviétique et aux États-Unis.

Dans cette double perspective – taille critique et question allemande – André Philip affirme en mars 1949 (doc. 7) la nécessité d'une unification économique de l'Europe et plaide pour une « institution européenne collective » gérant le charbon et l'acier, dessinant ainsi les contours de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) mise en place deux ans plus tard. À cet égard, la formalisation d'une telle ambition vient conforter l'objectif de Wilfried Loth en termes de réhabilitation du rôle des socialistes dans une réalisation souvent créditée aux seuls démocrates-chrétiens dont Robert Schuman pour la France même si André Philip mesure vite les rapports de force favorables aux droites et infléchissant son projet vers une « conception purement libérale et capitaliste » (doc. 9, novembre 1949). Il dénonce ensuite en septembre 1950 (doc. 11) le parti social-démocrate conduit par Kurt Schumacher comme ayant « des positions étroitement nationalistes » ; il est à noter que c'est le procès que lui fait un journaliste français marqué clairement à droite,

Raymond Cartier. Enfin les congressistes réunis à Strasbourg en novembre 1950 craignent que le réarmement ne réveille « des nationalismes locaux qui constitueraient à la fois un recul décisif de l'idée européenne et un danger pour les institutions démocratiques ». Ils expriment aussi leur souhait de mise en place d'une « Autorité politique supranationale ».

Le bilan de cette mouvance est nuancé. Les constats émis sur la situation européenne en début de guerre froide sont lucides. Les propositions formulées (exigence démocratique et primat du politique) sont légitimes et pour certaines toujours d'actualité. L'influence que l'on peut prêter aux socialistes engagés dans ce mouvement est en revanche limitée comme l'illustrent d'ailleurs plusieurs textes eux-mêmes. En matière de politique allemande ou d'orientation libérale des politiques intégrées mises en œuvre durant les années 1950 et ensuite, ce ne sont pas leurs avis qui ont été suivis, rançon d'un poids relativement faible des socialistes au sein de la plupart des pays fondateurs de la construction européenne mais aussi d'une position souvent seconde sinon marginale de ces militants dans leur propre formation politique nationale, échelle qui demeure essentielle en matière de rapports de force.

EMMANUEL LE ROY LADURIE

HISTOIRE DE FRANCE DES RÉGIONS

La périphérie française, des origines à nos jours



L'UNIVERS HISTORIQUE
SEUIL



Histoire de la France des Régions

Emmanuel Le Roy Ladurie (1929-2023), Histoire de la France des Régions, la périphérie française des origines à nos jours, Paris, Le Seuil, 2021, 427 p.

Jean-François Drevet

Ancien fonctionnaire européen

Disparu en 2023, l'auteur présente une analyse originale dans la formation de la nation française, vue à travers l'intégration progressive de ses périphéries, notamment celles qui n'étaient pas francophones et qui ont dû renoncer à leur identité linguistique.

Cette analyse présente l'intérêt de remonter assez loin dans l'histoire, ce qui n'est pas surprenant de la part d'un historien du temps long, auteur d'une *Histoire du climat depuis l'an mil*.⁶⁴ Si l'on fait abstraction de l'histoire récente (décentralisation, renaissance du régionalisme) et du destin particulier des collectivités d'outre-mer, qualifiées d'*ultrapériphériques* dans les classements européens, la construction de la nation française se divise généralement en deux grandes périodes : avant et après la révolution de 1789. Dans chacune d'entre elles, les périphéries ont joué un rôle important.

Le temps des rois

Comment la royauté française les a-t-elle gérées ? C'est souvent une question négligée par les manuels d'histoire qui présentent les « 40 rois qui ont fait la France » (Charles Maurras) en félicitant ceux qui ont ajouté des provinces à leur royaume, sans trop se soucier de la manière dont ils ont administré leurs nouveaux sujets. C'est l'intérêt du livre d'Emmanuel Le Roy Ladurie de décrire cette évolution.

Au cours des siècles, les Capétiens ont dépassé les limites du traité de Verdun (l'Escaut, la Meuse et le sillon Saône-Rhône) de 843, qui a partagé l'empire de Charlemagne. Au petit royaume dont ils ont repris le contrôle après la guerre de Cent ans, les Valois et les Bourbons ont ajouté une dizaine de provinces, à qui ils ont laissé une marge variable d'autonomie. En dépit du souci de centralisation et d'uniformisation de la monarchie, sa domination a été relativement bien acceptée parce qu'elle n'était pas trop fortement ressentie, notamment dans les campagnes encore très isolées où résidait la majorité de la population.

Ainsi s'est intégrée la Bretagne, une acquisition essentielle compte tenu de ses richesses (10% de la population du royaume, mais le tiers des richesses potentielles fiscales) et de son rôle dans la compétition entre puissances maritimes qui se développe à partir du 16^e siècle. Elle conserve donc son parlement et les coutumes de l'ancien duché. Le roi en retire des impôts, des soldats et des marins qui lui sont précieux dans les guerres continuelles qui perdurent en Europe.

L'agrandissement du royaume se poursuit avec l'incorporation d'anciennes provinces impériales (l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine) qui bénéficient d'une large autonomie et n'entendent pas s'en laisser dépouiller. Dans son chapitre sur le Roussillon, Emmanuel Le Roy-Ladurie montre bien comment la royauté française a su se rallier les populations catalanophones, qui avaient par ailleurs d'autres problèmes avec Madrid sur le versant sud des Pyrénées. Ainsi les langues régionales ont-elles subsisté et les *privileges* ancestraux de

⁶⁴ Éditions Flammarion, Paris, 1967, 366 p.

nombreuses provinces ont-ils été maintenus plusieurs siècles après leur annexion. En résultent les cartes complexes des différents statuts des possessions royales, telles que présentées dans les manuels scolaires dans leur description de l'*Ancien Régime*.

Le temps des révolutions

En 1789, tous ces particularismes ayant été dénoncés par les *Lumières*, il est jugé nécessaire de construire une organisation homogène à travers la création de 83 départements. Si les Constituants ne sont pas des centralisateurs, ce qu'ils montrent le 14 juillet 1790 lors de la célébration de la Fête de la Fédération (la France aurait-elle pu devenir un État fédéral, une question encore ouverte ?), la volonté d'uniformisation l'emporte avec les Jacobins puis la création des préfets de Bonaparte, beaucoup plus centralisateurs que les intendants des Bourbons. En 1815, les émigrés revenus en France observent que Louis XVIII, monarque constitutionnel, se fait bien plus facilement obéir que son défunt frère, réputé roi absolu agissant en fonction de son *bon plaisir*. La centralisation est en marche et va s'accroître au cours du 19^e siècle, avec la généralisation du service militaire et l'instruction publique obligatoire qui combat les langues régionales. Si le flamand résiste en Belgique, il n'y parvient pas dans le petit territoire néerlandophone qui entoure Dunkerque. Les curés de la « *Bretagne bretonnante* » voudraient bien défendre leur langue, ne serait-ce que pour enrayer le processus de déchristianisation. Mais ils n'y parviendront pas aussi bien que leurs confrères du Québec, qui ont voulu éviter à leurs ouailles, en passant à l'anglais, de devenir protestants.

En dépit de l'instabilité politique (la France change de régime tous les vingt ans), l'administration assure une continuité efficace. Si les résistances existent, elles ne sont pas très fortes.

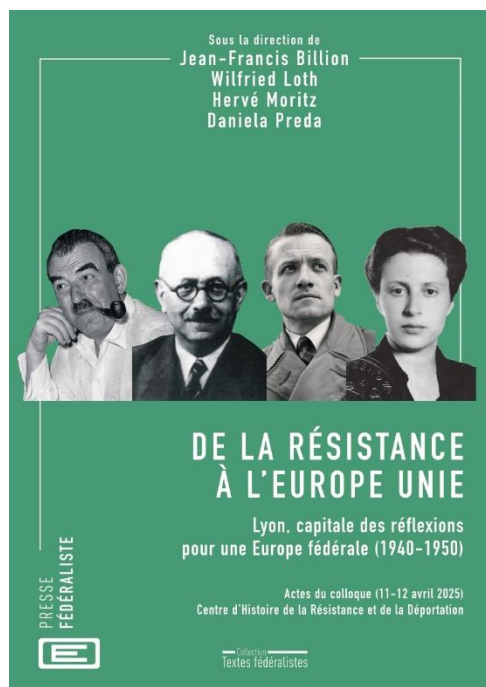
En dépit de quelques mouvements, les régions non francophones ne subissent pas l'attraction des pays voisins. Même la réussite économique de l'Alsace-Lorraine allemande n'empêche pas ses habitants d'élire au Reichstag des députés protestataires. En 1914, la nation presque unanime se lance dans la guerre. Les interminables listes des monuments aux morts des villages bretons et corses montrent que le régionalisme est tout à fait compatible avec le patriotisme.

Mais il n'est plus question de s'agrandir en Europe. Après la chute de Napoléon qui a voulu incorporer une grande partie de l'Europe occidentale dans un empire de 130 départements, le royaume restauré des Bourbons est plus petit que celui de 1789. L'Europe ne veut pas d'une plus grande France. Celle-ci ne pourra s'adjoindre que la Savoie et Nice, dont Emmanuel Le Roy-Ladurie décrit les hésitations. En faisant abstraction du cas de l'Alsace-Lorraine (1871-1918), elle restera dans les limites fixées par le système fortifié de Vauban à la fin du 17^e siècle et s'en consolera à travers la création d'un deuxième empire colonial, une construction de 12 millions de km² et de 64 millions d'habitants en 1930), qui contribuera à sa libération en 1944, avant de reprendre son indépendance, à l'exception de quelques collectivités d'outre-mer.

Ainsi s'est construite la nation française, avant de connaître une nouvelle poussée de régionalisme à la fin du 20^e siècle et de s'orienter comme les autres grands pays européens vers un processus de décentralisation encore sensiblement éloigné du fédéralisme germanique et de l'*état des communautés* de l'Espagne postfranquiste.

Telle qu'analysée par Emmanuel Le Roy-Ladurie, la contribution des périphéries françaises à la cohésion nationale apparaît dans toute son importance. À l'heure de l'intégration européenne, elle illustre sa capacité à participer pleinement à l'évolution de l'Union.

De la Résistance à l'Europe Unie : Lyon capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940 – 1950)



Lyon n'a pas été seulement la « capitale de la Résistance ». Cette ville a été au cœur de la naissance des mouvements qui, à la Libération, ont promu la nécessité d'une Europe unie comme promesse de paix et de démocratie. Pour beaucoup, l'avenir de l'Europe était fédéraliste.

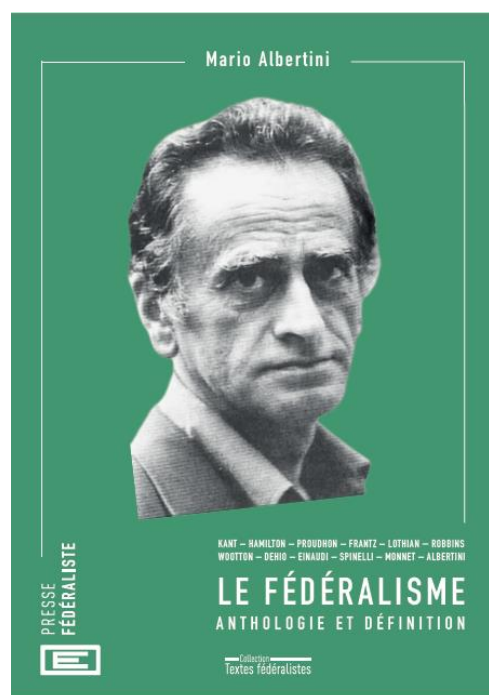
Or, cette histoire est largement méconnue. L'occasion de la découvrir nous est offerte par le 80ème anniversaire de la fondation du Comité Français pour la Fédération européenne (CFFE, Lyon, juin 1944) et le 80ème anniversaire de la Conférence fédéraliste de Paris (printemps 1945).

La découverte de nouvelles archives nous permet de proposer un nouveau regard sur ces groupements et ces personnalités (allemandes, anglaises, espagnoles, françaises, italiennes... ou lituanienes) qui incarnent ce renouveau.

Il s'agit de rappeler avec ce colloque que la Résistance a aussi été un projet politique qui revêt encore aujourd'hui, et tout spécialement, son actualité.

Collectif, *De la Résistance à l'Europe Unie : Lyon Capitale des réflexions sur une Europe fédérale (1940 – 1950) – Actes du colloque tenu à Lyon au Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation*, ed. Presse fédéraliste, collection Textes fédéralistes, ISBN : 978-2-491429-24-9, 278p., 20 €

Le fédéralisme – Anthologie et définition de Mario Albertini



Les humains font face à une bifurcation dramatique. Si leurs divisions nationales l'emportent, ils seront embarqués dans une catastrophe irrémédiable. Si, au contraire, prévalent, de proche en proche, les tendances à l'unité par l'organisation fédérale de tous les peuples de la Terre, les humains s'achemineront vers la paix et la satisfaction des besoins.

Cette visée repose sur l'existence d'une théorie capable d'interpréter les caractères fondamentaux de l'époque et de définir les conditions d'une action politique efficace. À partir d'une lecture de Kant, Hamilton, Proudhon, Frantz, Lothian, Robbins, Wootton, Dehio, Einaudi, Spinelli et Monnet – dont sont présentés ici les textes les plus éclairants –, Albertini construit un tableau de pensée du fédéralisme, accentuant ces trois points de vue, axiologique, structurel et historico-social, que sont la paix, la constitution fédérale et le dépassement de la division de la société en classes et nations antagonistes, et fonde, ce faisant, une théorie originale du fédéralisme. Albertini présente le fédéralisme à la fois comme unité du genre humain et comme protection de sa diversité sous le règne du droit.

Mario Albertini, *Le fédéralisme – Anthologie et définition*, ed. Presse fédéraliste, collection Textes fédéralistes, ISBN : 978-2-491429-23-2 392 p., 30 €

Mario Albertini (1919-1997) enseignait la philosophie de la politique à l'Université de Pavie et fut le président du Movimento Federalista Europeo. Il est l'auteur de *L'État national*, de *L'integrazione europea e altri saggi* et de *Proudhon*. Il dirigea jusqu'à sa mort la revue *Il Federalista*/*Le Fédéraliste*/*TheFederalist*, fondée en 1959.



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française. *Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

S'abonner à *Fédéchoses* et adhérer à Presse fédéraliste

Nom et prénoms

Adresse

Mail

Tarif Solidaire : 35 € - Normal € 50 - Soutien € 100 - le numéro € 7

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Devise
10278	07334	00020810601	69	€
IBAN		BIC	Domiciliation	
FR 76 10278073340002081060169		CMCI FR 2A	CCM LYON FRÈRES LUMIÈRE	

ou paiement sécurisé sur www.pressefederaliste.eu

Maison des Européens de Lyon – 5 Rue Pizay – 69001 – Lyon – France

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-Francis Billion – Rédactrice en chef : Chloé Fabre

Rédacteur en chef adjoint : Théo Boucart – Comité de rédaction : Adeline Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre - Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz